264
T.

LA SAINTE LITURGIE

LIBRAIRIE GARNEAU
Limitée
Livres et Ornements d'Eglise
47 Rue Buade, QUEBEC

Nihil obstat.

O. Roland-Gosselin,
can. hon.

IMPRIMATUR

Parisiis, die 14 maii 1909.

P. Fages,
vic. gen.

REV. NOEL F. MOHOLY O.F.M.

LA

SAINTE LITURGIE

Par Dom A. GRÉA

ABBÉ DE SAINT-ANTOINE,

ABBÉ GÉNÉRAL DES CHANOINES RÉGULIERS DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

18,816

Property of
CBF
Please return to
Graduate Theological
Union Library

G786

PARIS

MAISON DE LA BONNE PRESSE

5, RUE BAYARD, 5

Aux Révérends Chanoines Réguliers
de l'Immaculée-Conception.

Mes Révérends Pères et bien-aimés Confrères,

C'est à vous que je veux spécialement adresser ces considérations sur la sainte liturgie, comme à ceux que leur vocation consacre spécialement à ce grand ministère.

Nous les avons préparées ensemble dans nos conférences, et elles ne sont que l'écho de ces entretiens, écho aussi fidèle qae me permet de vous l'offrir la privation de notre bibliothèque liturgique dont l'exil m'a séparé, privation qui servira d'excuse à de trop nombreuses imperfections.

En m'enhardissant à livrer ces considérations à l'impression, je sais que je réponds aux paternelles instances de mon Père spirituel, le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, de tant vénérée mémoire, que Dieu, dans sa bonté, avait donné pour guide à notre Congrégation naissante.

Que Dieu daigne bénir ce modeste travail! Qu'il nous bénisse tous en augmentant notre zèle pour son service!

Fr. Adrien Gréa,
Can. reg. S. M. I., abbé de Saint-Antoine.

Andora Stazione (Italia);
8 sept. 1908, en la fête de la Nativité de Notre-Dame.

LETTRES D'APPROBATION

LETTRE DE S. G. Mgr LOBBEDEY,

évêque de Moulins.

Mon Très Révérend Père,

L'ouvrage sur la *Sainte Liturgie* que vous avez récemment composé et que vous voulez bien soumettre à mon approbation est une œuvre de haut enseignement liturgique; c'est aussi une œuvre de profonde piété.

Et c'est vrai : en même temps qu'il instruit sur toutes les parties de la liturgie, votre livre édifie; il met au cœur — et dans quelle mesure! — l'amour des saints rites, de nos cérémonies sacrées, de toutes les choses enfin qui concourent au culte divin, cet amour qui a été constamment la noble et sainte passion de votre âme toujours si pénétrée de l'importance de la sainte Liturgie, toujours si éprise de la beauté et de la grandeur du service divin, de toutes les choses qui s'y rapportent.

J'ajoute qu'il est rare de rencontrer sur toutes les données de la Liturgie plus de notions historiques et canoniques que vous n'en fournissez dans un ouvrage cependant relativement restreint. Votre livre est un trésor; il renseigne sur tout ce qui touche à la sainte Liturgie; en vain y chercherait-on un détail que vous ayez négligé, que vous n'ayez mis en relief.

Le travail d'ensemble sur l'Office divin, la sainte Messe, les différents temps de l'année liturgique, les clercs, les lieux sacrés, les vêtements sacrés, le mobilier sacré que jadis, dans notre Eglise de Moulins, votre illustre ami, Mgr de Conny, avait simplement esquissé pour l'instruction des fidèles, dans son ouvrage intitulé *Les Cérémonies expliquées aux fidèles*, vous l'avez présenté en un tableau achevé — et avec quelle perfection! — à tous, non seulement aux fidèles, mais encore aux prêtres auxquels vous avez rendu un service que beaucoup sauront apprécier comme il mérite de l'être.

Vos belles pages si instructives et si édifiantes seront, en effet, lues avec le plus grand profit par les catéchistes, qui pourront y puiser de lumineuses leçons sur tout ce qu'ils ont à apprendre à propos des céré-

monies saintes à leurs jeunes élèves; par les prédicateurs, qui y trouveront matière à de très précieuses et très intéressantes instructions liturgiques,.... Les prêtres, les lévites de nos Séminaires, en les méditant — car plus d'un détail de ce beau livre, surtout dans la partie qui concerne la sainte Messe, mérite d'être médité, — y apprendront à remplir leurs saintes fonctions, à s'acquitter de tous les grands devoirs auxquels le culte divin les applique avec piété et amour, parce qu'il leur enseignera toute la beauté, toute l'élévation et toute la sainteté de ces fonctions et de ces devoirs. Et de fait, les doctes et pieux enseignements contenus dans ces pages semblent bien réaliser pour les uns et les autres la parole de la sainte Eglise : *Agnoscite quod agitis*, car vraiment ils nous révèlent tous les trésors cachés, d'abord dans l'action sacro-sainte du divin Sacrifice de la Messe, et ensuite dans tous les actes, dans les moindres détails du ministère sacerdotal.

Ce sera là le fruit et la récompense de votre travail.

Je fais bien des vœux pour la diffusion de ce livre vraiment précieux; à sa diffusion, en effet, la gloire de Dieu, la piété chrétienne, l'accomplissement religieux et par là même édifiant des fonctions saintes, sont vivement intéressés..... Je vous assure en même temps qu'autour de moi, dans ma chère Eglise de Moulins, si attachée aux plus pures traditions de la Liturgie romaine, dans mon Grand Séminaire en particulier, où depuis longtemps, dans les leçons données à nos jeunes clercs, l'on aime à citer les plus belles pages de votre premier ouvrage si théologique *De l'Eglise et de sa divine Constitution*, qui a maintenant son corollaire dans la *Sainte Liturgie*, on vous lira et on vous étudiera comme vous le méritez.

Agréez ces vœux, mon Très Révérend Père, et croyez que vous avez été inspiré par le ciel quand vous avez eu la pensée de réunir en un volume qui pourrait profiter à tous les fidèles, mais surtout à vos frères dans le sacerdoce, vos conférences faites jadis à vos fils spirituels.

Ces derniers — pour me servir des paroles adressées par le cardinal Pie aux moines de Solesmes, dans l'oraison funèbre de leur père Dom Guéranger, à propos des conférences liturgiques et autres que celui-ci leur faisait chaque jour — ces derniers étaient vraiment « assis à une table royale, où les mets les plus délicats et les plus variés leur étaient servis quotidiennement ». « Ces conférences, vous n'avez pas le droit de les garder pour vous seuls », disait le grand cardinal aux fils de Dom Guéranger.

Vos conférences sur la Liturgie, vous non plus, mon Très Révérend Père, vous n'aviez pas le droit de les garder pour vos fils spirituels tout seuls.

C'est ce que Notre-Seigneur vous a fait comprendre. Voilà pourquoi vous avez placé — et vous deviez le faire — la lumière de vos ensei-

gnements *super candelabrum, ut luceat omnibus*..... Plaise à Dieu que beaucoup d'âmes se laissent éclairer par cette lumière et soient ainsi amenées à comprendre plus exactement et à accomplir plus saintement cette grande chose du ministère sacerdotal : la sainte Liturgie!

† Emile,
évêque de Moulins.

Moulins, le 16 mars 1909.

LETTRE DE S. G. Mgr MONNIER,

évêque de Troyes.

Mon Révérendissime Père,

Je vous remercie de m'avoir envoyé votre beau livre de la *Sainte Liturgie*. Je retrouve là toutes les leçons que j'ai reçues de vous dans mon enfance et ma jeunesse cléricale, alors que, *puer albatus*, je m'initiais aux fonctions saintes et je m'appliquais sous votre direction à faire l'*œuvre divine*.

Partant des plus hauts mystères de la théologie catholique, illuminée des clartés de la Sainte Ecriture, guidée par une observation très perspicace des meilleures époques de l'Eglise et de sa vie publique, votre exposition de la sainte Liturgie se présente avec une vérité que l'on sent et qui s'impose à l'esprit. Respectueuse des connaissances et des pensées d'autrui, qu'elle ne veut ni combattre ni discuter, elle apparaît lumineuse parce qu'elle rend, sans difficulté et d'une manière toute naturelle, compte de tout l'ensemble et de chaque partie de cette œuvre toute divine que l'Epouse du Christ fait, avec lui, et dans son esprit, dans le temps comme une participation anticipée de la louange éternelle.

Toutes les âmes en tireront profit. Les clercs surtout y trouveront, avec tout ce qu'ils peuvent désirer, des trésors qu'ils ne soupçonnent même pas. Leurs aspirations à la contemplation seront satisfaites par un mysticisme vraiment solide et traditionnel, qui ne donne rien aux pieuses fantaisies trop répandues dans beaucoup d'ouvrages modernes. Leur piété s'échauffera au contact de l'amour pour Jésus-Christ et pour l'Eglise qui, comme une sève puissante, aime sensiblement toutes les considérations de votre esprit et les affections de votre cœur. Leur désir de s'instruire trouvera satisfaction dans une vraie histoire de l'*opus divinum*, partie la plus vivante de l'histoire de l'Eglise.

Votre œuvre ne tend pas directement, il est vrai, à la pratique liturgique et ne prétend nullement remplacer les manuels de cérémonies ; mais, outre qu'elle est complète et fournit des notions qu'on ne trouve assemblées nulle part ailleurs, la connaissance de l'origine, des raisons et de l'histoire des rites sacrés donnera au texte et aux pratiques actuelles un sens, une signification pleine qui peut seule satisfaire les esprits sérieux et vraiment soucieux de s'inspirer en tout de la vérité.

C'est pourquoi, mon Révérendissime Père, je suis heureux de vous féliciter de votre œuvre; je souhaite à votre livre la plus grande diffusion pour le bien des âmes et l'honneur de l'Eglise; je voudrais qu'il devienne familier à tous les prêtres, à tous les élèves de nos Séminaires: tous ceux qui le liront vous devront de connaître vraiment, d'aimer ardemment, de pratiquer pieusement la sainte Liturgie.

Agréez, mon Révérendissime Père, avec ma gratitude, l'expression de ma filiale vénération.

† Laurent,
évêque de Troyes.

Troyes, le 22 mars 1909.

LETTRE DE S. G. Mgr MAILLET,

évêque de Saint-Claude.

Mon Révérendissime Père,

C'est avec grand plaisir que j'ai parcouru votre livre si intéressant de la *Sainte Liturgie*. Les aperçus théologiques si élevés qui inspirent votre étude, l'érudition historique qui la remplit, l'attrayante simplicité avec laquelle elle offre à l'esprit la connaissance de nos saints rites, le parfait enchaînement qui met en lumière la vérité de tout l'ensemble et de chacun des détails; tout contribue à en faire un manuel qui sera des plus utiles à vos lecteurs.

Ils y trouveront matière à leurs pieuses méditations, satisfaction à leur légitime curiosité, des vues qui leur permettront d'unir à la pratique exacte de la discipline liturgique actuelle (dont ils trouveront les règles ailleurs, dans les traités spéciaux) cette intelligence parfaite du culte divin, variable en ses formes, immuable en ses principes, comme la vie même de l'Eglise, qui s'y manifeste.

Ces raisons sont bien suffisantes pour que je bénisse votre livre et vous félicite de l'avoir écrit. Il en est pour moi une plus personnelle et

plus intime, c'est le souvenir de la puissante influence qu'a été la vôtre, mon Révérendissime Père, pour établir dans mon cher diocèse les saintes traditions liturgiques dont il s'honore à juste titre.

Le bien commencé par vous se continuera par votre livre; c'est mon vœu le plus sincère et l'objet de toute ma gratitude.

Agréez, mon Révérendissime Père, la respectueuse expression de tout mon dévouement en Notre-Seigneur.

† ALEXANDRE,
évêque de Saint-Claude.

Saint-Claude, le 26 mars 1909.

LETTRE DE S. G. Mgr SEVIN,

évêque de Châlons.

MON RÉVÉRENDISSIME PÈRE,

J'achève, dans la solitude de Toscane, où se sont réfugiés les fils de saint Bruno, la lecture du nouvel ouvrage que votre infatigable vieillesse vient de publier.

Dans la *Sainte Liturgie*, je retrouve le théologien, l'ascète, l'historien que j'avais tant admiré dans la *Constitution de l'Eglise*, le théologien qui s'élève d'un vol aisé aux spéculations les plus sublimes, l'ascète qui tourne tout à aimer Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'historien curieux et sagace qui évoque, en racontant les changements des rites sacrés, tout un monde disparu.

Aussi mon premier mouvement est-il de vous féliciter et de vous remercier. Je vous remercie pour les services que votre œuvre rendra aux fidèles de plus en plus nombreux qui aiment à pénétrer les symboles de la Liturgie lorsqu'ils assistent à nos mystères, et je vous félicite pour la doctrine si haute, si solide, si lumineuse dont vous les nourrissez.

Puissent vos pages passer entre toutes les mains! Prêtres et fidèles en tireront un singulier profit.

Veuillez agréer, mon Révérendissime Père, l'assurance de ma respectueuse et profonde affection en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† HECTOR-IRÉNÉE,
évêque de Châlons.

Chartreuse de la Farneta, le 25 avril 1909.

INTRODUCTION

La Sainte Eglise ici-bas entre en contact avec les éléments de ce monde destiné à périr avec tout l'ordre du vieil homme, lorsque les desseins de Dieu sur ses élus seront accomplis; en ces éléments, elle prélève comme la part de Dieu sur cette nature, qui est son ouvrage; elle en tire la matière des sacrements, et, au delà des sacrements, elle réserve au service de Dieu et détache des usages profanes une part choisie et comme les prémices des créatures; puis, par l'organe des choses créées devenues sacrées, elle fait monter vers Dieu l'odeur du sacrifice et la voix de la prière.

L'ordre naturel de cette étude nous invite à commencer par ce qui regarde essentiellement le service de Dieu, c'est-à-dire l'*office divin* et la *sainte messe,* qui en est la partie principale, à laquelle convient par excellence le nom de liturgie, et qui lui donne toute sa dignité et sa vertu surnaturelles; tel sera l'objet de nos deux premiers livres.

Nous considérerons ensuite, dans leurs rapports avec la sainte liturgie et le culte de Dieu, les *temps,* les *personnes,* les *lieux*, et enfin les *choses et objets mobiliers,* qui feront la matière des quatre livres suivants.

PRÉFACE

Comment exprimer l'excellence de la prière liturgique?

Dieu a créé le cœur de l'homme pour le remplir de son amour.

Il lui parle et il l'écoute.

Dans ce divin commerce, il y a comme trois degrés.

Tantôt l'homme est solitaire; c'est la prière individuelle dont il est dit : « Entrez dans le secret de votre retraite, fermez la porte sur vous, parlez à votre Père, et votre Père qui voit dans le secret entendra votre voix. » (1)

Tantôt c'est la prière associée : « Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » (2) Rien n'est plus répandu, dans le monde chrétien, que les pieuses associations et confréries de la prière.

Mais si la prière d'un seul enfant de Dieu est si puissante, « si la prière de deux ou trois réunis ensemble », dit saint Ignace d'Antioche, et celle de toute agrégation de fidèles formée par leur simple volonté et l'attrait de leur piété « a une si grande force, que sera-ce de la prière de toute l'Eglise » (3), c'est-à-dire de l'acte suppliant de l'Epouse de Jésus-Christ elle-même!

Or, la prière liturgique est cette prière de l'Eglise; elle

(1) *Matth.* VI, 6.
(2) *Matth.* XVIII, 20.
(3) SAINT IGNACE, *Lettre aux Ephésiens*, 5.

est la voix de l'Epouse parlant à l'Epoux, et elle revêt un caractère mystérieux, qui en fait sur la terre le commencement de l'unique occupation des élus.

Ce n'est pas que le mystère de la communion ecclésiastique soit étranger à la prière des pieuses associations et à la prière solitaire des chrétiens; l'Eglise est tout entière dans chacune de ses parties, et elle les anime toutes de sa vie, mais elles lui sont subordonnées dans cette vie, et elles n'ont de grâces que dans cette subordination même.

La prière liturgique est donc le plus excellent hommage qui puisse être rendu à Dieu par l'homme sur la terre; tout ce qui la diminue est un malheur public, et sa suppression est le dernier châtiment dont Dieu menace les cités : « Je ferai cesser en ce lieu la voix de l'Epoux et de l'Epouse » (1), le solennel colloque de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Nos pères l'avaient compris; ils ne s'étonnaient pas de voir des chœurs nombreux de clercs et de moines animant la solitude des églises et y faisant retentir à toutes les heures du jour et de la nuit les saintes psalmodies; ils ne croyaient point leur vie inutile au monde. Les antiques Canons ne permettaient point de consacrer solennellement un lieu de prière sans y assurer ce perpétuel service, et les peuples, dans leur laborieuse existence, se sentaient soutenus par ces incessantes supplications de la Sainte Eglise veillant et priant pour ses enfants.

Aujourd'hui et parmi tant de ruines, à l'heure des tempêtes qui s'élèvent de toutes parts, il y a comme un réveil de cette dévotion principale; l'illustre abbaye de Solesmes,

(1) *Jer.* VII, 34; XVI, 9, etc.; *Apoc.* XVIII, 23.

par les travaux de son glorieux restaurateur, a une grande part à ce réveil; il y a comme un mouvement en ce sens dans les âmes catholiques, mouvement salutaire, et qui répond au désir de la Sainte Eglise, comme il est conforme à la tradition des siècles de foi.

La sainte liturgie revêt, en effet, tous les caractères de l'Eglise elle-même et participe à ses notes glorieuses; par son antiquité, elle remonte aux apôtres; elle est une dans sa substance, et, comme la tunique de la reine, elle n'admet de diversité que dans les ornements, et, pour ainsi dire, les perles et les broderies qui l'embellissent; elle est universelle et appartient à tous les lieux comme à tous les temps; elle est sainte de la sainteté même du Saint-Esprit, qui l'anime au dedans et qui, parlant dans les Saintes Ecritures et dans la Tradition, forme toute la trame des paroles sacrées (1).

En proposant au lecteur ces modestes études offertes d'abord à nos religieux dans l'humble cloître des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception, nous n'avons pas la prétention d'être complet. Le champ est trop vaste pour nous permettre cette pensée.

Puissions-nous du moins en relever pour ainsi dire le plan général et exposer dans les diverses parties de ce grand sujet les principes constitutifs et comme les lois qui, sous l'action du Saint-Esprit et les directions de la Sainte Eglise, ont présidé à leurs développements.

Ces pages ne sauraient donc tenir lieu des traités spéciaux qu'ont écrits tant de savants auteurs, ouvrant les tré-

(1) *Introductian à une traduction du Bréviaire romain.* Lons-le-Saulnier, 1893.

sors de la liturgie et en offrant aux âmes les richesses inépuisables.

Après les travaux des Martenu et des Mabillon, comment passer sous silence ceux de leurs successeurs, héritiers de leur science et de leurs saintes traditions; ceux de Dom Besse, dè Dom Cabrol et de leurs confrères, dignes fils de Dom Guéranger? Dieu bénit leurs doctes labeurs et les rend féconds pour le bien des âmes chrétiennes.

LIVRE PREMIER

DE L'OFFICE DIVIN

CHAPITRE PREMIER

NOTIONS GÉNÉRALES

Le service que Dieu reçoit de la Sainte Eglise est l'*office divin*. C'est là qu'aboutit tout le mystère de la liturgie ; les lieux, les temps, les choses que Dieu s'est réservés ici-bas ne le sont que dans le dessein de l'office divin. L'office divin est la consommation et la fin de toutes choses ici-bas.

Pour le bien entendre, considérons que Dieu se chante à lui-même, dans le secret de sa vie, un hymne éternel qui n'est autre que l'expression même de ses perfections dans son Verbe et le souffle de son amour.

Lorsque, dans sa sagesse et sa bonté, il a créé l'univers, il a donné comme un écho à ce cantique éternel. Son cantique apparaissait ainsi dans le temps et y retentissait dans l'harmonie de ses ouvrages, et c'est à la créature raisonnable, faite à son image, qu'il confiait la charge de présider à ce concert. Ainsi toute la nature a été asservie à cette créature supérieure comme l'instrument qu'elle doit faire vibrer et associer à ce divin cantique de l'intelligence et de l'amour. Mais s'il en fut ainsi dès le premier jour de la création, ce concert, un instant interrompu par le péché, a été élevé dans le Christ et

dans l'Eglise à une dignité et à une excellence incomparablement supérieures à sa première condition.

Le Christ est le Fils de Dieu ; s'étant uni son Eglise, il l'introduit en lui dans l'éternelle société du Père et du Fils (1) ; il lui donne par là, non plus de répercuter comme un écho lointain le cantique qui est en Dieu, mais il l'y associe substantiellement et il la pénètre et l'anime tout entière de son Esprit.

Saint Jean a entendu ce divin cantique au ciel : *Amen, alleluia;* le Verbe, qui dit de lui-même : « Je suis l'*Amen* de Dieu, *Ego sum Amen, testis fidelis et verus* (2) », et l'*alleluia* de l'amour qui consomme le mystère de la vie en Dieu. Quelle unité et quelle simplicité !

Mais de même que la lumière du soleil traversant le prisme se distribue en rayons de diverses couleurs, de même aussi cette unité et simplicité du cantique céleste, traversant l'infirmité de la vie présente, se divise, dans l'état de l'Eglise militante et non encore consommée, en mélodies diverses toutes formées en elle par le même Saint-Esprit.

De là, nous pouvons distinguer dans l'office divin, qui est ce cantique même, dans cette *œuvre de Dieu*, comme l'appellent les anciens, qui est la fin principale de l'Eglise et de tout l'être créé, comme trois éléments, à savoir : la *louange*, la *lecture* et la *prière*.

Ainsi se forme dès ici-bas ce colloque qui ne doit jamais être interrompu de l'Epoux et de l'Epouse. Dans la *louange*, l'Epouse, c'est-à-dire l'Eglise, parle de son Bien-Aimé et se complaît à en dire toutes les beautés ; dans la *lecture*, le Bien-Aimé lui parle à son tour et la réjouit par le son de sa voix ; enfin, dans la *prière*, l'Epouse qui a trouvé l'Epoux, l'Epouse qui l'avait appelé par la louange, qui a reconnu sa présence et entendu sa voix, lui parle à son tour et lui confie ses désirs, ses douleurs et ses joies, ses nécessités et ses actions de grâces.

Ces trois éléments de l'office divin ne sont pas tellement séparés qu'ils ne se pénètrent mutuellement. Dans la *louange*, dont les

(1) *Ep. S. Joan.*, 3.
(2) *Ap.* III, 14.

psaumes sont la principale partie, l'Epouse répète souvent les enseignements de l'Epoux et élève le cri de sa prière. Dans les *lectures*, c'est-à-dire dans le ministère de la parole de Dieu, se rencontrent souvent les révélations de sa gloire, comme aussi les appels à sa bonté. Enfin la *prière* elle-même s'autorise des divins attributs et s'appuie sur la louange qui leur est due.

CHAPITRE II

LA LOUANGE DIVINE

§ I

La louange ecclésiastique se tire de l'Ecriture Sainte ou des textes de la Tradition.

A. La louange tirée de l'Ecriture Sainte se compose des psaumes et des cantiques inscrits dans les diverses parties de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Les psaumes en forment la partie la plus considérable par leur nombre. Les cantiques de l'Ancien Testament leur sont assimilés et suivent les mêmes règles ecclésiastiques. Les cantiques tirés de l'Evangile sont au nombre de trois : le cantique du vieillard Siméon, qui se dit aux complies; le cantique de saint Zacharie, qui se dit aux laudes; le cantique de la Bienheureuse Vierge Marie qui, par sa dignité incomparable, est la plus auguste de toutes les psalmodies.

Le psautier, dans la pratique de l'Eglise latine, est divisé en deux parties : le *cursus nocturnus*, employé pour les veilles de la nuit, et qui va du commencement du psautier au psaume CIX, et le *cursus diurnus*, employé aux offices du jour, et qui comprend tout le reste du psautier. Cette discipline est fidèlement observée et dans l'office ambrosien et dans l'office monastique, encore que les psaumes y soient distribués dans un autre ordre qu'ils ne le sont dans l'office canonique.

B. Au texte sacré des psaumes s'ajoute, dans l'usage ecclésiastique, l'acclamation que nous appelons la *doxologie*.

L'Eglise, après avoir chanté sur la terre la louange divine dans le psaume, élève sa voix jusqu'au ciel qui s'ouvre pour elle, et, dans

la communion même de la divinité et dans cette société auguste du Père et du Fils, en laquelle l'introduit le Saint-Esprit, elle chante la gloire éternelle de Dieu, du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

C'est là ce cantique de Dieu, dont nous avons parlé au commencement de ce traité : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, comme c'était au commencement, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. » C'était au commencement, c'est-à-dire avant tout commencement. Ce terme *était* est, dans le style de l'Ecriture, le terme qui exprime l'éternité. « Au commencement, dit saint Jean, *était* le Verbe; le Verbe *était* en Dieu et le Verbe *était* Dieu. » Viennent ensuite les choses qui ont été faites dans le temps; elles n'étaient pas, mais elles *furent*, et le langage humain change la forme du verbe, qui est le lien de la proposition, pour l'adapter aux choses qui n'ont pas toujours été, qui ont commencé dans le temps et appartiennent au temps.

Quelle dignité dans ce cantique de la doxologie! Quelle joie doit exciter dans l'assemblée des enfants de Dieu cette extase de la Sainte Eglise! Le ciel est ouvert; les anges et l'Eglise des premiers nés, consommés dans la gloire, s'unissent et se confondent avec l'Eglise qui combat sur la terre : *Terrenis cœlestia, humanis divina jungantur*.

C. Les cantiques et les psaumes sont des poèmes. Or, la traduction des œuvres poétiques en une langue autre que celle de l'auteur leur fait en général perdre le rythme dans lequel elles ont été composées. Les psaumes, dans une certaine mesure, échappent à cette nécessité. Chez les Hébreux, le rythme des compositions poétiques ne consiste pas seulement dans le nombre et la valeur des syllabes, mais il repose sur la pensée elle-même. Le sens du vers le coupe en parties qui se répondent ou s'opposent, et c'est là ce qu'on est convenu d'appeler le *parallélisme*.

Traduits, les vers ou *versets* conservent ces oppositions; ils demeurent distincts entre eux, et chacun d'eux se trouve coupé régulièrement, par le sens même qu'expriment les paroles, en deux ou quelquefois trois parties séparées, par ce qu'on appelle la *médiante*, c'est-à-dire une pose ou une modulation dans le récit.

§ II

A. Il semble que, dans les temps les plus rapprochés des origines de l'Eglise, les psaumes étaient successivement récités ou chantés par une seule voix que l'assemblée écoutait en silence.

La pratique des premiers solitaires était conforme à cet usage; chacun à son tour se levait et disait le psaume qui lui avait été désigné par les supérieurs ou la coutume du monastère.

D'autres disciplines de la psalmodie s'introduisirent bientôt dans l'Eglise.

Nous pouvons les ramener à quatre, que nous appellerons pour plus de commodité : la psalmodie *responsale*, la psalmodie *antiphonée*, la psalmodie *directanée* et la psalmodie *tractim* ou les *traits*.

B. La psalmodie *responsale* sortit naturellement du psaume récité ou chanté par une voix seule; certains psaumes, en effet, contiennent à chaque verset une répétition et comme un refrain qu'il était naturel de faire reprendre par l'assemblée. Tel est le psaume CXXXV et le cantique des Enfants dans la fournaise. La psalmodie *responsale* consiste donc dans un chant prononcé par une voix seule ou par quelques voix adjointes en petit nombre pour la soutenir, auquel toute l'assemblée est invitée à répondre.

Ces réponses de l'assemblée étaient d'abord tirées du psaume lui-même; puis on en composa d'autres qui s'y ajoutèrent, et telle est aujourd'hui encore la discipline gardée pour le psaume XCIV, appelé *invitatoire*.

Nous n'avons plus guère, dans la liturgie latine, de psalmodies responsales, sinon celle de ce psaume XCIV, que nous venons de mentionner, et celle du cantique des Enfants hébreux de Daniel à la messe du samedi des Quatre-Temps.

C. La psalmodie *responsale* donna naissance à la psalmodie *antiphonée*. L'usage de faire chanter le corps même des psaumes en deux chœurs, qui paraît avoir commencé à Antioche, s'introduisit de bonne heure en Occident (1).

(1) On attribue à saint Ambroise son introduction à Milan. On a un exemple exceptionnel d'une psalmodie partagée entre trois chœurs : celui de droite,

Mais on emprunta à la psalmodie responsale quelque chose du refrain qui se répétait, et ce qui avait été le répons dans cette psalmodie devint l'*antienne* dans la psalmodie à deux chœurs. Toutes les voix alors se réunissent et répètent le texte qui est appelé *antienne*. Ce texte était d'abord, comme originairement le répons de la psalmodie responsale, tiré du psaume lui-même, et on le répétait plusieurs fois dans le cours de la psalmodie, surtout quand revenait le verset qui en fournissait le texte (1).

Peu à peu, l'antienne ne fut plus répétée aussi fréquemment. Enfin, on ne la chanta plus qu'au commencement et à la fin du psaume; et même, aux offices moins solennels, l'intonation seule s'en conserva au commencement du psaume, et l'antienne ne fut plus chantée en son entier qu'à la fin.

Toutefois, il est resté dans plusieurs églises des usages différents. Le psaume de l'*introït* est encore à Lyon *triomphé* aux grandes solennités, c'est-à-dire que l'antienne chantée au commencement se répète avant la doxologie et se chante ainsi trois fois : au commencement, avant la doxologie et à la fin.

Nous avons encore, dans quelques circonstances solennelles, l'usage de l'antienne répétée dans le cours du psaume; tel est le psaume XCIV, aux matines de l'Epiphanie; tel est le psaume *Miserere*, aux dédicaces des églises et aux bénédictions d'oratoires; tel le cantique *Benedictus*, dans les consécrations d'églises; tel aussi le *Nunc dimittis*, pendant la distribution des cierges, au jour de la Chandeleur.

D. La psalmodie *directanée* n'est autre que la psalmodie à deux chœurs, dépourvue de refrain ou d'antienne. C'est la psalmodie la moins solennelle. Dans l'office monastique, saint Benoît la prescrit pour les petites heures de l'office, quand la communauté est peu nombreuse. Elle est conservée dans l'office canonique pour les petites heures des derniers jours de la Semaine Sainte et de l'octave pascale.

Enfin, la psalmodie que nous appelons *tractim* est celle qui est exécutée non plus par le chœur, mais par les voix isolées des chantres

celui de gauche et le presbytère. Il semble ressortir de l'ancien antiphonaire de Lyon que le dernier psaume des laudes, au dimanche de la Septuagésime, avait cette forme.

(1) B. Tomasi.

députés à ce ministère. Elle se rapproche ainsi de l'antique et primitive récitation psalmodique que l'assemblée écoutait en silence (1).

La psalmodie *tractim* prend ainsi le caractère de la lecture. C'est sans doute d'une récitation analogue que saint Augustin parle dans ses sermons au peuple, quand il dit : *Psalmus qui lectus est.* De fait, le *trait* n'est souvent que la continuation chantée du texte même de la lecture (2).

§ III

La louange ecclésiastique, qui n'est plus empruntée à la Sainte Ecriture, mais relève de la Tradition, est cette partie de l'office que nous appelons les *hymnes.*

Il y a deux sortes d'*hymnes;* les unes, par leur forme, sont de véritables psalmodies; tels sont : le *Te Deum* et l'hymne angélique ou *Gloria in excelsis,* qui se chante à la messe. Les autres sont des poèmes divisés en strophes et conformes, soit aux règles de la métrique classique, soit à celles de la poésie rythmique, qui repose sur l'accent, le nombre des syllabes et les rimes ou assonances.

Les hymnes métriques sont, pour la plupart, en vers iambiques, et un grand nombre d'entre elles ont eu pour auteur saint Ambroise, ce qui fait appeler l'hymne *ambrosianum,* dans la règle de saint Benoît. Cette poésie, qui, dans l'intention de ses auteurs, devait être essentiellement populaire, s'est laissée pénétrer souvent par l'élément rythmique de l'accentuation, substituée au mètre rigoureux.

Quoique remontant à une très haute antiquité, ces hymnes n'étaient point, à l'origine, d'usage dans l'office ecclésiastique; et

(1) Dans l'Ordre des Chartreux, où tout l'office de la messe est chanté sans distinction par tout le chœur, le trait, comme les versets alléluiatiques, dont nous parlerons en son lieu, suit la même discipline. Cela vient de la supposition où l'on était, aux premiers temps de l'Ordre, de chœurs trop peu nombreux pour qu'on y établisse des distinctions, lorsque le ministère de l'autel en détachait les voix du célébrant et du diacre. Chez les Frères Prêcheurs, la même discipline s'observe lorsque l'office n'a point de solennité, sans doute par suite d'une supposition semblable à celle que nous venons de mentionner chez les Chartreux.

(2) A l'office du Samedi-Saint et de la vigile de la Pentecôte.

voilà pourquoi nous ne les chantons point dans les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, où l'office a conservé sa simplicité primitive. Les hymnes étaient, du reste, des chants populaires dont le caractère emportait quelque idée de fête peu compatible avec la tristesse de ces saints jours. Comme les psaumes, les hymnes se chantent à deux chœurs et se terminent régulièrement par une doxologie à la dernière strophe.

§ IV

Quelle est traditionnellement l'attitude qui, dans l'église, convient à la psalmodie?

Saint Pierre Damien a écrit à ce sujet une lettre considérable à l'archevêque et aux chanoines de Besançon. Il enseigne que, conformément à l'usage universel de son temps, on doit se tenir debout pendant la psalmodie. C'est, dit-il, l'attitude du combat spirituel. *Quid videbis in Sulamite, nisi choros castrorum?* C'est l'Eglise militante rangée en bataille : *Acies ordinata* (1).

On se soulageait dans cette attitude aux premiers temps, comme le font encore les Orientaux, en s'appuyant sur des bâtons en forme de *tau* ou de potence. Ces appuis, par leur forme et par le bois qui en était la matière, rappelaient le mystère de la croix du Sauveur, où lui-même fit retentir son psaume mystérieux : *Deus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?* commençant en sa personne et sur le bois de son sacrifice ce ministère qui se devait continuer dans son Eglise.

Ces bâtons ou potences, appelés aussi *cambutæ*, s'attachèrent ensuite aux bancs du chœur et firent corps avec eux. Pour s'en servir plus commodément, on rendit mobile le banc lui-même, en le divisant entre chaque appui. Ainsi cette combinaison du banc et des appuis forma, croyons-nous, la stalle et distingua les places ou *formes* de chacun des assistants au chœur.

Dans la stalle, appuyé sur le bois, figure de la croix, le psalmiste prend donc part au mystère de cette psalmodie auguste qui commença au Calvaire, alors que, élevé et violemment tendu sur la croix,

(1) *Patr.* MIGNE, t. CXLV, p. 649.

le corps adorable de Notre-Seigneur était semblable à une lyre dont toutes les cordes sont dressées avec force, et que sa voix, rendue puissante par l'effusion de son sang, apaisait la justice et faisait descendre la miséricorde, selon la parole prophétique : *Exurge, psalterium et cithara.*

Rien donc n'est plus recommandable que l'usage de la stalle levée pendant la psalmodie. Gavantus le déclare louable et obligatoire partout où il s'est maintenu. Peu à peu, cette discipline s'est adoucie en plusieurs lieux. On commença par une sorte d'alternance ; l'un des chœurs, tour à tour, tenait la stalle levée, tandis que l'autre l'abaissait et se tenait assis, et tous étaient debout à la doxologie. Les Chartreux ont cette coutume aux offices moins solennels, mais n'abaissent pas les stalles aux jours de fête. D'autres Ordres religieux ont des coutumes semblables. Enfin, on en vint, dans beaucoup de Chapitres, à tenir la stalle continuellement abaissée, et on finit même par supprimer les accoudoirs devenus inutiles, et par ramener la stalle à n'être qu'un simple banc, sans division marquée.

L'Ordre de Saint-Benoît et les anciens Chapitres de France ont conservé jusqu'à nos jours l'usage antique et si louable de la stalle levée pendant toute la psalmodie.

Dans la France et les pays d'outre-mont, la stalle a été munie d'un *subsellium*, qui en rend l'usage plus commode. Les Ordres religieux qui ont commencé en France ont porté avec eux ce soulagement en Italie.

Ce que nous avons dit de l'attitude qui convient à la psalmodie ne s'étend pas à la psalmodie *tractim* ou aux *traits ;* l'assistance n'y prend pas d'autre part que de l'écouter religieusement, comme elle le fait des lectures sacrées. Il est donc naturel qu'on y soit assis comme à ces lectures mêmes, usage dont nous exposerons plus loin la convenance et le mystère.

CHAPITRE III

DE LA LECTURE

§ I

A. L'Eglise, qui donne à Dieu la louange, reçoit de lui l'aliment de la vérité. C'est là le second élément de l'office divin; à savoir : la *lecture* faite dans l'assemblée des fidèles et les nourrissant de la parole de vie.

Le ministère de dispenser cette parole est si auguste, qu'il n'appartient régulièrement qu'aux lèvres des lecteurs, consacrées dans l'ordination. Ce n'est pas, en effet, une de ces lectures privées, saintes et instructives, que chacun peut faire dans la retraite, mais une parole donnée de la part de Dieu, en vertu d'une mission sacrée qui vient de lui.

La matière des lectures ecclésiastiques est d'abord la Sainte Ecriture; et, dans la Sainte Ecriture, la dignité la plus haute appartient à l'Evangile; puis viennent les écrits apostoliques du Nouveau Testament et les livres de l'Ancien Testament.

A ces textes inspirés, dont l'Esprit Saint est proprement l'auteur, s'ajoutent les lectures qui appartiennent à la Tradition ecclésiastique, c'est-à-dire d'une part les écrits dogmatiques et moraux des saints Pères, et, d'une autre part, le récit des Actes des Martyrs et la légende des Saints.

Tel est le festin préparé par la bonté et la sagesse divines au peuple chrétien; le Verbe de Dieu est sa nourriture, et ce Verbe, doublement incarné dans sa parole et dans sa chair adorable, dans l'un et l'autre état nourrit, console et fortifie les âmes.

B. Nous avons dit que l'Evangile, dans ce festin de la parole divine, occupe la première place par sa dignité. C'est dans l'Evangile principalement que Notre-Seigneur Jésus-Christ se donne par sa parole à son peuple assemblé.

Aussi, dès les premiers temps de l'Eglise, le texte et la lecture de l'Evangile ont-ils été entourés de témoignages de vénération semblables à bien des égards à ceux qui se rendent à l'Eucharistie elle-même.

Le texte des Evangiles était transcrit en lettres d'or sur des feuillets de pourpre. Les *évangéliaires* ou livres qui contenaient ce texte étaient recouverts d'or et de pierreries. Comme la Sainte Eucharistie, on l'a conservé dans le tabernacle (1). Comme les premiers chrétiens ont porté sur leurs personnes la Sainte Eucharistie dans des vases précieux, ainsi ont-ils porté des textes évangéliques dans des écrins d'or ou d'argent suspendus au cou (2).

Les évangéliaires étaient souvent renfermés avec des parfums dans des thèques ou châsses précieuses elles-mêmes. Tels étaient les honneurs dont on entourait ce texte divin.

A son tour, la lecture en était accompagnée d'un culte qui se rapproche du culte rendu à la Sainte Eucharistie présentée aux fidèles.

On porte solennellement en procession le livre à l'ambon. Les cierges, l'encens, la troupe des ministres sacrés, les sous-diacres et les diacres lui font comme une pompe triomphale. Toute l'assemblée le salue; et, à la fin, on le baise, adorant en esprit Jésus-Christ qui a parlé à son peuple.

C. Les autres lectures qui se font dans l'assemblée des fidèles ont leur degré d'honneur. Les ministres qui les prononcent appartiennent à la sainte hiérarchie. L'évêque, dans leur ordination, les avertit du soin qu'ils doivent apporter à l'exercice d'un si grave ministère. Ils doivent prononcer les saintes lectures d'un lieu élevé, de l'ambon qui domine le peuple assemblé, et d'où leur voix descend avec autorité et efficacité sur les âmes (3).

(1) A Saint-Lupicin, l'antique Lauconne du Jura, on gardait ainsi un précieux évangéliaire.

(2) Il est dit aux Actes de sainte Cécile : *Evangelium Christi gerebat in pectore, et non diebus neque noctibus vacabat a colloquiis divinis et oratione.* Les catacombes nous ont rendu plusieurs de ces petits *scrinia* destinés à contenir des textes évangéliques. Dans les Actes de sainte Cécile, il s'agit non pas d'évangéliaire entier, mais de versets portés ainsi par dévotion dans une thèque suspendue au cou, en manière d'*encolpium*.

(3) *Pontif. rom.* De ordinatione lectorum.

Avant de prendre la parole, le lecteur reçoit la bénédiction sacerdotale, signe de la mission qui lui est donnée. Et quand il l'a accomplie, l'assemblée rend grâces à Dieu.

D. Telle est la discipline générale des lectures ecclésiastiques. Elles constituent une partie si importante de l'office divin, qu'elles n'y sont jamais omises entièrement.

A la sainte messe, elles ont une plus grande solennité. Le saint Evangile, l'Epitre, les Prophéties y sont annoncées au peuple.

A l'office de la nuit, les saintes lectures ont un développement que l'on réglait autrefois, selon les saisons, sur la longueur des veilles.

Aux offices du jour, sous le nom de *capitule*, un texte court, toujours tiré de la Sainte Ecriture, aliment substantiel dans sa brièveté, est donné à l'assemblée. Il en est même ainsi à l'office de la nuit, selon le rite monastique, alors que, pendant l'été, la brièveté des nuits restreint la longueur des veilles sacrées.

§ II

De même qu'à la psalmodie nous avons vu s'attacher comme un complément le chant du verset responsal ou de l'antienne, ainsi, aux leçons, s'ajoute le *répons*, qui en est comme l'application et qui repose l'auditeur dans la méditation des textes entendus.

Ces répons comprennent et des versets chantés par des ministres désignés et des textes chantés ou repris par le chœur. Ces répons sont de deux sortes, selon leur solennité : Les uns ont tout le développement d'une cantilène solennelle; les autres, appelés répons brefs, se récitent sur de courtes formules mélodiques et sont suivis d'un verset qui les complète.

Ceux-ci conviennent naturellement aux lectures les plus brèves, c'est-à-dire aux capitules.

L'office monastique les a conservés aux laudes et aux vêpres, intercalant l'hymne entre le répons et le verset final. L'office canonique, aux laudes et aux vêpres, n'a conservé que le verset final. Certaines églises, et de nos jours encore l'Ordre de Saint-Dominique,

chantent un répons solennel aux premières vêpres des solennités. Aux petites heures du jour, l'office canonique conserve les répons brefs, tandis que l'office monastique n'y a gardé que le petit verset final.

§ III

Si l'attitude qui convient à la louange est que ceux qui l'offrent à Dieu se tiennent debout, celle qui convient à la lecture est que l'assemblée demeure assise.

Telle est l'ancienne discipline, ou plutôt tel est l'enseignement tiré du saint Evangile.

Nous avons dit que la lecture est un festin spirituel, que la parole est donnée comme un aliment aux âmes; or, dans les deux festins miraculeux, figures des festins spirituels que Notre-Seigneur donna sur la montagne aux multitudes qui l'avaient suivi, il commanda aux apôtres de les faire asseoir; puis, bénit, multiplia et fit distribuer les poissons et les pains. Une autre fois, lorsque Jésus prend la défense de Marie qui l'écoute, et oppose cette meilleure part, c'est-à-dire le festin de sa parole, au repas qui doit soutenir le corps, Marie est assise à ses pieds, et c'est dans cette attitude de paix qu'elle se nourrit du Verbe de Dieu.

C'est donc ainsi qu'il convient à l'assemblée sainte, dans le silence, ne demandant au corps aucun effort, et, comme dans l'apaisement de tout ce qui est sensible, d'attirer à soi et de recevoir abondamment l'aliment céleste de la parole de vie. Et si l'on déroge à cette pratique à la lecture des capitules, c'est à cause de leur brièveté et du respect que l'on rend au président de l'assemblée qui les prononce d'ordinaire.

Toutefois, la dignité de l'Evangile exige une marque spéciale de vénération. On se lève à son passage, et c'est debout, la tête découverte, et même en certaines églises les mains jointes, dans l'attitude de l'adoration ou dans celle de serviteurs qui reçoivent les ordres de leur maître, qu'on en écoute la récitation solennelle (1).

(1) En Pologne, à la lecture de l'Evangile, les chevaliers mettaient la main à l'épée, prêts à la défense de la foi.

CHAPITRE IV

LA PRIÈRE

Le troisième élément de l'office divin est la *prière*. Elle conclut et consomme le commerce établi entre Dieu et l'homme. C'est l'appel que l'homme fait monter vers le ciel; l'homme, c'est-à-dire le nouvel homme, l'enfant adoptif de Dieu, le membre de Jésus-Christ, animé de son esprit.

Ainsi s'établit entre le ciel et la terre ce mystérieux commerce montré à Jacob dans sa vision : les anges qui montent portant la supplication et les anges qui descendent, apportant les grâces et les bénédictions.

§ I

A. La prière, dans l'office divin, se présente à nous sous un double aspect : la *litanie* et la *collecte*.

La litanie, dans le style ecclésiastique, signifie principalement l'appel à la miséricorde : *Kyrie eleison;* puis les prières diverses qui s'y ajoutent, alternées entre le ministre et le peuple. C'est dans cet ordre de prière que se place ordinairement l'Oraison dominicale, dont la formule est divine : *Divina institutione formati*, tantôt récitée tout entière à haute voix, tantôt confiée à l'invocation silencieuse de l'assemblée. C'est là que se placent souvent aussi, dans une récitation silencieuse, le Symbole des apôtres, comme un souvenir ranimé du saint baptême; et, après la confession faite à haute voix des péchés du prêtre et du peuple, l'application de la divine miséricorde par l'absolution générale.

Suivent, comme autant de clameurs des âmes, les supplications que le ministre provoque et qu'achève l'assemblée, répondant à son appel.

Telle est la litanie ordinaire, qui a sa place quotidienne dans

l'office divin. Nous la retrouvons à toutes les heures de l'office monastique, quelle qu'en soit la solennité. L'office canonique l'omet aux heures dans les grandes solennités; il l'admet à prime et à complies dans les solennités moindres; aux vêpres, aux laudes et à toutes les heures du jour dans les temps de pénitence.

Le petit office votif de la Sainte Vierge, qui emprunte, pour les heures du jour, la forme de l'office monastique, y conserve à toutes les heures aussi l'usage de la litanie.

B. Dans les grandes et solennelles supplications du peuple chrétien, la litanie a pris un développement considérable et proportionné à l'ampleur et à la prolongation de ses supplications.

On y place, après le *Kyrie eleison* traditionnel, l'invocation des saints. C'est ainsi que s'est formé ce que nous appelons les *litanies des saints,* litanies variées dans leur longueur par le nombre ou les répétitions des invocations.

Dans les longues veilles de la nuit pascale, certaines Eglises (1) pratiquaient des litanies des saints *septenaire, quinaire* et *ternaire,* dans lesquelles les invocations étaient répétées sept fois, cinq fois ou trois fois.

Dans les longues processions qui se font au chant des litanies, pour appeler la miséricorde et le secours de Dieu dans les nécessités du peuple chrétien, on a souvent intercalé entre chacune des invocations des acclamations suppliantes, prolongeant ainsi la litanie selon la durée des trajets à parcourir.

A l'imitation de la litanie des saints, s'est formée la litanie de la Sainte Vierge, si populaire aujourd'hui; puis la tendre dévotion des chrétiens pour le nom du divin Rédempteur et pour le mystère ineffable de son amour a donné naissance aux litanies du saint Nom de Jésus et du Sacré Cœur.

§ II

Mais toutes les prières de l'assemblée sainte, ou plutôt tout l'ensemble du culte rendu à Dieu dans la louange, dans l'attention

(1) Voir l'Eglise de Besançon.

donnée à sa parole, et dans les prières qui montent vers lui, se consomme et reçoit son couronnement, sa perfection et son achèvement dans l'oraison appelée *collecte*.

La collecte, comme son nom l'indique, rassemble en un seul faisceau toutes les aspirations et tous les efforts des âmes. C'est par là qu'est célébré le mystère de l'unité qui rassemble toute l'Eglise dans la communion des saints et n'en fait qu'un seul corps mystique de Jésus-Christ son chef.

C'est à l'évêque, ou au prêtre célébrant dans sa communion, qui préside en son nom, et comme son coopérateur dans la hiérarchie, qu'il appartient de prononcer cette prière auguste entre toutes (1).

C'est bien, en effet, proprement la prière hiérarchique, c'est-à-dire la prière même de l'Eglise, et c'est le Saint-Esprit qui, priant en elle, l'anime et lui donne toute sa puissance.

Aussi la forme de la collecte a-t-elle été donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même à la Sainte Eglise.

A l'institution de la sainte Cène, alors qu'il fondait dans le sacrifice et la communication du sacerdoce, et qu'il révélait aux apôtres le mystère de la sainte hiérarchie, il prononça ces paroles : « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils », et encore : « Tout ce que vous me demanderez en mon nom, je le ferai. » Il instituait ainsi la collecte, donnant sa double forme à la prière hiérarchique, adressée à son Père en son nom, pour la glorification du Père dans le Fils, ou adressée au Fils en son propre nom.

Cette prière hiérarchique ne s'adresse pas au Saint-Esprit ; mais, dans la vertu du Saint-Esprit, au Père ou au Fils, au nom du Fils pour la glorification du Père, et dans cette glorification, celle de la Trinité tout entière. Elle ne s'adresse point au Saint-Esprit, parce que c'est le Saint-Esprit lui-même qui, étant devenu l'âme de l'Eglise, la forme en elle, selon ce qui est écrit : Qu'il a dans l'Eglise

(1) Ce n'est qu'en l'absence du prêtre que le ministre, la vierge consacrée ou le simple fidèle peut le suppléer dans la vertu de cette communion et de ce sacerdoce universel, qui est le bien commun de tout le peuple chrétien : *Regale sacerdotium*. Saint Pierre Damien a exposé cette doctrine dans son traité adressé à un solitaire. (*Patr.* MIGNE, t. CXLV, p. 131.)

des gémissements ineffables, et que c'est lui qui crie en elle : « O Père ! *Abba Pater!* » (1)

Tel est le mystère et la loi de la prière hiérarchique, c'est-à-dire de cette prière que nous appelons la collecte, toujours adressée au Père ou au Fils dans la vertu du Saint-Esprit, ou plutôt faisant éclater au dehors les gémissements intérieurs de cet Esprit; car l'Eglise, dans cette prière, devient son pur organe.

C'est donc bien la loi essentielle de cette prière que, formée par le Saint-Esprit, elle ne s'adresse qu'au Père ou au Fils.

Une seule fois cependant, cette loi semble souffrir une exception; et dans la bénédiction solennelle des moines, après une première collecte adressée au Père, et une seconde collecte adressée au Fils, la troisième oraison adressée au Saint-Esprit semble emprunter la même forme. Mais cette dérogation n'est qu'apparente. Il convenait que le mystère de la consécration religieuse, étant comme une consommation et un renouvellement du mystère du baptême, se fît, comme le baptême lui-même, au nom de la Sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; et c'est pourquoi, après l'invocation au Père et au Fils par deux solennelles collectes, l'oraison adressée au Saint-Esprit en imite la teneur, pour marquer dans l'œuvre qui s'accomplit la coopération sans inégalité des trois divines personnes.

La collecte est précédée d'un avertissement solennel : *Oremus*, prions, dit le prêtre; toute l'assemblée doit, en secret, formuler sa prière. Le prêtre rassemble dans le mystère de l'unité les vœux et les désirs de tous. Il conclut au nom de Jésus-Christ, et tout le peuple répondant *amen* entre dans ce mystère d'unité. Cet *amen*, dit saint Jérôme, retentissait autrefois dans l'assemblée des fidèles comme un éclat de tonnerre; il est désirable que les fidèles en connaissent le mystère et n'omettent point, ou plutôt fassent revivre dans toute sa vigueur cette sainte pratique.

Telle est, dans sa notion simple et magnifique, cette prière auguste qui est vraiment, comme nous l'avons dit plus haut, la prière qui convient au mystère de la hiérarchie, et qui en respire la grandeur et la puissance.

(1) *Rom.* VIII, 15, 26; *Gal.* IV. 6.

C'est pourquoi le prêtre qui doit la prononcer entre pour ainsi dire en fonction et salue ordinairement le peuple, comme pour annoncer son ministère : « Le Seigneur soit avec vous ; la paix soit avec vous ; » puis, quand il a terminé, il salue de nouveau l'assemblée et lui donne son congé. Le grand ministère de la prière liturgique, c'est-à-dire du culte divin tout entier, est consommé, et tout est achevé. *Missæ fiunt*, dit saint Benoît. L'assemblée rend grâces à Dieu : *Deo gratias*, et se dissout.

Tout est bien vraiment achevé, et l'œuvre de Dieu, *opus Dei*, c'est-à-dire le saint office, est terminé. Si, dans la discipline moderne, d'autres prières sont encore prescrites, elles n'ont plus que le caractère de prières privées, accomplies toutefois dans cette communion des saints qui donne sa valeur à toute prière du chrétien et hors de laquelle il n'y a point d'œuvre sanctifiante.

§ III

Si la louange divine et la lecture associent le corps même de l'homme, par la diversité et la convenance de l'attitude, au culte rendu à Dieu, la prière surtout doit faire participer l'homme tout entier à l'acte qui est le principal élément de ce culte.

Quelle est l'attitude qui convient à la prière dans l'office divin ? La tradition nous apprend que deux attitudes lui sont proposées chez les chrétiens ; à savoir : prier debout ou prier à genoux. Nous prions debout au nom de la sainte et auguste familiarité que nous donne le titre d'enfants de Dieu dans le mystère de la Résurrection, où nous entrons par le saint baptême, et nous prions à genoux, parce que cette attitude est, dans le genre humain tout entier, celle de l'humble supplication ; celle de l'homme qui s'abaisse et qui voudrait s'anéantir devant son maître ; celle du coupable qui veut fléchir la justice et appeler la clémence. L'ancienne discipline, distinguant les motifs de ces deux attitudes, réservait aux dimanches, au temps pascal et aux fêtes, l'usage de prier debout, et aux temps de pénitence celui de prier à genoux.

Cette discipline est venue jusqu'à nous dans les rites de l'office divin.

Prier debout se fait en deux manières : avec ou sans inclination.

Les anciens, lorsqu'ils priaient debout et qu'ils ne s'inclinaient pas, tenaient les mains étendues, les yeux élevés vers le ciel, ce que le prêtre fait encore à la tête de l'assemblée, lorsqu'à l'autel il prononce la collecte, et, lorsque debout ils s'inclinaient, c'était pour adorer et supplier en silence.

Aux jours où les chrétiens priaient à genoux, ils se tenaient simplement dans cette attitude, ou bien ils y ajoutaient la prostration du corps tout entier jusqu'à terre.

Cette discipline était appliquée à toutes les prières ecclésiastiques, les *litanies* et les *collectes*.

A la *litanie*, hors les temps de fête et les supplications qui ont lieu en forme de processions, conviennent surtout la génuflexion et la prostration.

A la *collecte*, après l'invitation *Oremus*, il y avait un instant de silence, où chacun priait incliné ou agenouillé, suivant le temps; puis tous se relevaient à la parole du prêtre. De là viennent encore aujourd'hui les avertissements des ministres en certaines collectes de pénitence : *Flectamus genua* et *Levate*, qui précèdent la prière prononcée par le prêtre.

Peu à peu, ces sortes d'avertissements ont généralement disparu, et on a prolongé l'attitude agenouillée; ou, lorsque l'on prie debout, l'inclination jusqu'à la conclusion de l'oraison.

CHAPITRE V

§ I

Tout office ecclésiastique se compose de louanges, de lectures et de prières. Ces trois actes du culte divin n'avaient point, dans les premiers temps, d'ordre uniforme et fixé. Ils s'entremêlaient les uns aux autres, suivant des usages divers.

Il y a eu même des oraisons pour chacun des psaumes, et la pratique s'en était conservée dans la récitation du psautier, si recommandée à la piété des anciens, et qui, en l'absence de livres, a pu quelquefois suppléer pour les voyageurs et les hommes apostoliques, dans les nécessités de leurs missions, l'office lui-même.

Nous avons, dans ce travail, présenté l'office divin tel, que ses lois essentielles se dégagent de l'ordre suivi depuis les temps les plus anciens dans l'Eglise latine.

Cet ordre, qui a pris toute sa consistance dès la plus haute antiquité, porte dans le culte divin l'harmonie des parties et une auguste simplicité.

La *louange*, la *lecture*, la *prière* y sont toujours représentées comme en étant les éléments essentiels.

La *lecture*, qui s'est trouvée quelquefois extraordinairement prolongée (1), y peut être représentée par le seul verset, ainsi qu'on le voit aux heures du jour de la semaine pascale (2), si toutefois il n'est

(1) A Cluny, le bienheureux Udalric a entendu lire en une seule leçon tout le prophète Daniel. Dans une autre église, aux matines de la Septuagésime, le lecteur, après avoir commencé la troisième leçon, descendait du jubé et la continuait seul, d'une voix modérée, au milieu du chœur, pendant plusieurs heures. Les chanoines qui s'étaient retirés rentrant au chœur après ce long repos, il remontait au jubé et terminait avec les modulations ordinaires cette longue lecture, suivie du troisième répons.

(2) Ce verset est le chant *Hæc dies*. Ce chant n'est point une antienne, et ne se préentonne pas. Il en est de même du verset *Christus*, qui termine les heures dans les trois derniers jours de la Semaine Sainte.

pas plus exact de la considérer comme suppléée par la psalmodie elle-même suivie de ce verset. Les psaumes, en effet, qui sont la plus ordinaire louange adressée à Dieu, contiennent aussi sa parole, et dans cette parole reçue est notre instruction et l'aliment de nos âmes.

§ II

Nous retrouvons l'application de ces lois essentielles du culte divin, non seulement dans les offices dont le développement est complet, mais encore dans les offices abrégés eux-mêmes, que nous appelons *mémoires* et qui se rattachent aux vêpres et aux laudes.

La coïncidence de plusieurs fêtes ou de plusieurs mystères proposés le même jour à la piété chrétienne a donné lieu à ces mémoires.

Les plus solennelles se rapprochent d'un office complet. Il en était ainsi de l'office du baptistère et de celui de la Croix, aux vêpres pascales; il y avait là trois psalmodies distinctes; le chant même du cantique de la Bienheureuse Vierge Marie y était répété, et on lisait dans d'anciens ordinaires : *Hæc dies tres Vesperas habet.* La mémoire de saint Etienne, qui représentait ses premières vêpres au jour de Noël, y avait en certaines églises une semblable solennité. Les mémoires tenaient ainsi lieu du double office qui se célébra quelquefois dans certaines églises à la coïncidence des vêpres les plus solennelles.

Mais le plus souvent, la mémoire est réduite à des proportions beaucoup plus étroites : l'*antienne*, le *verset*, la *collecte*. L'antienne y représente la louange, le verset y rappelle la lecture, et la collecte, élément principal entre tous, n'y est jamais omise.

Aux mémoires qui suppléent l'office des fêtes, il faut joindre les mémoires qui représentent des offices votifs, appartenant au culte quotidien. Ce sont ces mémoires d'offices votifs que l'on appelle *suffrages*.

L'office de la Sainte Vierge est le plus connu de ces offices votifs. Un office de tous les saints avait été institué dans l'Eglise romaine

et s'est maintenu par le suffrage des saints qui suit l'office de la Sainte Vierge (1),

(1) Les mémoires succèdent à l'office de vêpres et de laudes, et la collecte de la dernière d'entre elles se termine à la manière ordinaire par la conclusion (*Per Dominum...* ou *Qui vivis...* etc.), conclusion qui embrasse dans son intention les collectes des mémoires précédentes.

Plus anciennement, dans beaucoup d'églises, les mémoires et les suffrages, comme les offices votifs, se plaçaient après le premier congé, c'est-à-dire le verset *Benedicamus Domino,* qui terminait l'office principal; les collectes de chacune des mémoires recevaient la conclusion abrégée *(Per Christum Dominum nostram* ou *Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum)* et l'acclamation *Amen ;* la dernière de ces collectes recevait seule la conclusion pleinement développée, puis un nouveau salut du prêtre et un deuxième congé *Benedicamus Domimo* terminaient tout l'office. Cette pratique est encore observée dans l'Ordre des Frères Prêcheurs et dans ceux des Chartreux et les Cisterciens. Le petit office de la Sainte Vierge garde la trace de cet usage par la conclusion brève de sa première collecte et la conclusion développée de la mémoire des saints, qui le termine.

APPENDICE

DE LA LANGUE LITURGIQUE

La Sainte Eglise est conduite par le Saint-Esprit dans toutes les dispositions de sa discipline générale.

L'emploi des langues vulgaires, dans la célébration des saints offices et des mystères, avait moins d'inconvénients dans les temps primitifs de la prédication évangélique, mais elle l'interdit dans la suite.

La liturgie est, en effet, le dépôt le plus solennel du dogme catholique, et il importe grandement de le préserver des périls d'altération que les changements continuels des langues parlées et les modifications du sens de leurs termes feraient courir à ces vénérables et immuables formules.

Dans les premiers temps, les apôtres et leurs premiers disciples avaient autorisé dans le service divin les langues principales des peuples contemporains, autant du moins que ces langues se prêtaient à une exacte interprétation des saintes paroles.

Après la prédication apostolique, ces autorisations eurent encore lieu sans inconvénient par une sorte de prolongation, pendant quelques siècles. Aussi, aux langues hébraïque, grecque et latine s'adjoignirent et furent successivement introduites dans la sainte liturgie, avec l'Evangile, les langues arménienne, égyptienne, géorgienne, éthiopienne; celle-ci le fut aux temps de saint Athanase.

La langue *slave* fut la dernière admise.

Déjà la discipline générale à cet égard était fortement établie, fondée sur les graves motifs qui la maintiennent aujourd'hui, et qui prirent plus de force à mesure que l'on s'éloigna de l'époque

apostolique et de l'origine du christianisme. Aussi, cette introduction d'une nouvelle langue liturgique (au IX^e^ siècle), qui n'eût peut-être pas soulevé de difficultés au II^e^ ou au III^e^ siècle, fut l'objet de grandes hésitations et de débats terminés par l'autorité du Saint-Siège, non sans de *graves réserves*.

Et d'abord, l'*esclavon* liturgique fut une langue liturgique unique.

Parmi tous les idiomes des Slaves évangélisés par saint Cyrille et saint Methodius, idiomes sans doute fort nombreux, bien qu'appartenant à la même souche, les saints missionnaires ne furent autorisés qu'à l'emploi d'un *seul* dialecte, et celui-ci, à l'égard de tous les autres, remplit *le rôle du latin et des autres langues sacrées* à l'égard des diverses langues dérivées ou de même famille.

Les saints missionnaires ne purent songer à donner aux Polonais, aux Bohémiens, aux Russes, etc..... autant de liturgies qu'ils avaient de langues nationales. L'autorisation qu'ils reçurent eut ce caractère exclusif, et on ne leur permit pas de s'y soustraire.

Après cette dernière approbation d'une langue liturgique particulière, la discipline générale, à cet égard déjà constamment établie, ainsi que le prouvent les difficultés même que rencontra cette approbation, ne subit plus d'exception.

Cette discipline, disons-nous, était déjà fortement établie, et nous en avons la preuve dans l'évangélisation antérieure de quelques siècles, des Irlandais et des Scots, qui n'eurent jamais d'autres langues sacrées que le latin. Il en avait été de même, du reste, des Francs, des Anglo-Saxons, des Frisons et des Germains dès les premiers temps. Il en avait été de même des Visigoths, des Burgondes, des Vandales et des autres barbares envahissant l'Espagne, l'Italie, l'Afrique et la Gaule, et qui, bien qu'ariens pour la plupart, se soumirent à la langue latine, tant la règle était déjà universellement acceptée.

L'Eglise, toutefois, a plus facilement permis la traduction des textes sacrés dans la langue populaire pour les lectures faites au peuple au cours des offices. On trouve, dans la tradition, des exemples de ces tempéraments.

A Aix-en-Provence, à la fête de saint Etienne, patron de la cathédrale, l'Epître se chantait et se chante encore avec une tra-

duction provençale fort intéressante, intercalée après chaque verset.

En Hongrie, aux pays slaves, l'Epître et l'Evangile se disent aussi en langue slave. Dans le rite grec, les Melchites ou Grecs de Syrie font les lectures en langue arabe, et il en est de même dans les rites syriens orientaux.

Du reste, nous l'avons dit ailleurs, pour ce qui regarde la *prière* liturgique elle-même, l'acclamation *amen* suffit au peuple pour s'y unir parfaitement.

Quant à la *louange divine,* c'est-à-dire aux psaumes et aux hymnes auxquels les fidèles sont invités à unir leurs voix, rien n'est plus facile que de les familiariser avec ces saintes paroles. Elles sont très souvent répétées dans les saintes assemblées, et des traductions manuelles peuvent facilement être répandues et en donner l'intelligence

LIVRE II

DE LA SAINTE MESSE

La fin de l'homme et de toutes choses est dans le Christ, le culte rendu à Dieu ; c'est là l'ineffable dignité de l'office divin.

Mais le centre de cet office, l'acte autour duquel il gravite pour ainsi dire et dont il est le rayonnement, le centre dont il reçoit toutes ses impulsions et vers lequel il se dirige sans cesse, la source vive dont il sort et l'océan où il rentre, c'est le sacrifice de la Rédemption lui-même, présent au milieu des hommes dans la sainte messe, à la fois éternel et perpétué dans le temps, au ciel devant Dieu et sur la terre parmi les hommes, mystère de la consommation de tous les desseins de Dieu, accompli une fois et renouvelé sans cesse.

La messe est donc, de tout l'office divin, la partie principale dont toutes les autres dépendent. Sa vertu se répand dans tous les mouvements de la vie de l'Eglise, et elle s'étend à toutes les heures canoniques, pour les animer par son souvenir et par l'intime liaison qu'elles gardent avec lui.

Nous ne nous étendrons pas sur ce grand sujet qui est toute la liturgie, et qui en porte le nom au titre principal. La sainte messe a été l'objet de travaux nombreux et abondants auxquels nous ne prétendons rien ajouter, nous contentant d'en présenter un tableau abrégé. Aussi bien, nous ne pourrions traiter de l'office divin sans lui donner ce couronnement nécessaire.

Nous exposerons donc brièvement l'ordre de la sainte messe ; puis, comme c'est à la sainte messe qu'apparaît principalement dans l'assemblée de l'Eglise tout le mystère de sa hiérarchie, nous traiterons des fonctions qu'y remplissent le prêtre, les ministres et le peuple.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Comme Notre-Seigneur Jésus-Christ se donne aux hommes en deux manières pour être l'aliment de leurs âmes, à savoir en sa parole et en sa chair adorable, la messe se divise naturellement en deux parties.

Dans la première, c'est la parole de Dieu qui est offerte à l'assemblée: et, comme cette parole s'adresse à ceux-là mêmes qui ne sont point encore entrés dans le bercail du divin Pasteur, mais qu'il y appelle et qu'il va chercher, cette première partie de la messe est appelée la messe des *catéchumènes*, parce que ceux-ci y sont invités et admis.

Puis succède à cette première partie la messe des *fidèles*, c'est-à-dire proprement le sacrifice eucharistique.

Ces deux parties de la messe sont étroitement liées et l'une sert de préparation à l'autre.

Il y a là quelque chose de semblable à ce que nous montre le rapport des deux testaments entre eux: Dieu parlant aux hommes dans le premier état de la religion, et présent au milieu d'eux dans le second. *Qui loquebar, ecce adsum* (1). Cette parole de la Sainte Ecriture convient à la sainte messe; et le Sauveur Jésus, qui parle à son peuple dans la messe des catéchumènes, vient à lui dans le messe des fidèles.

Ces deux parties sont donc naturellement inséparables. L'une prépare à l'autre, et c'est en recevant la parole que le peuple chré-

(1) *Is.* LII, 6.

tien s'apprête à recevoir dignement la présence substantielle.

Aussi, nous ne voyons pas qu'elles aient jamais été séparées dans l'antiquité; et si, dans un monastère d'Orient, où la communauté se composait de Grecs et d'Arméniens, ceux-ci s'assemblaient dans un oratoire distinct pour recevoir dans leur langue la parole de Dieu, ils se réunissaient ensuite immédiatement et sans interruption à leurs frères pour l'oblation du sacrifice.

Notre-Seigneur lui-même, en instituant le sacrifice eucharistique, avait suivi cet ordre, et avait fait précéder ce sacrifice des tendres instructions qu'il donnait à ses apôtres en cette dernière et solennelle circonstance, ou plutôt toute la mission de Notre-Seigneur a suivi cet ordre, et la sainte messe n'en est que l'abrégé. Car il n'a pas fait autre chose sur la terre que prêcher d'abord et s'immoler ensuite.

CHAPITRE II

Entrons dans la contemplation de l'ordre admirable de cette introduction à la liturgie, que nous avons appelée la *messe des catéchumènes*.

Le peuple s'assemble et le prêtre se prépare. Une psalmodie, que nous appelons l'*Introït*, occupe l'assemblée pendant cette préparation. La litanie, c'est-à-dire l'invocation *Kyrie eleison*, est la prière du peuple.

Le prêtre monte à l'autel, le baise (1) et salue l'assemblée; ou bien, aux jours de fête, avant même de la saluer, célébrant le divin avènement par le cantique angélique, il commence par ces paroles : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux » et le reste, auxquelles toutes les voix s'associent, comme autrefois à Bethléem le chœur des esprits bienheureux.

Après le salut du prêtre vient une première collecte, *oratio super populum*, prière sur le peuple assemblé. Nous avons expliqué le mystère de la collecte et de l'acclamation *amen* qui la suit.

Aussitôt le ministre monte à l'ambon et commence les saintes lectures, suivies de leurs répons solennels.

Le nombre de ces lectures a varié. Une seule s'est conservée dans l'usage ordinaire. Il y en a deux encore à certains jours de pénitence, un plus grand nombre aux samedis des Quatre-Temps, qui conservent la tradition des longues veilles de la nuit.

Nous avons lieu de croire qu'aux dimanches et aux fêtes, ainsi que le pratique encore l'Eglise de Milan, il y avait à l'origine ordinairement deux lectures successives, l'une de l'Ancien Testament et l'autre des Epîtres de l'Apôtre. La présence du double répons *graduel* et *alléluiatique*, ou du *trait* qui remplace celui-ci quand le

(1) Selon les anciens Ordres romains, lorsque le peuple se rendait en procession à l'église de la station quadragésimale, la litanie ayant été célébrée durant le trajet n'était point répétée après l'*Introït*, et le salut du prêtre suivait immédiatement.

chant de l'*alléluia* est suspendu, demeure comme un vestige de cette double leçon aux dimanches et aux fêtes.

Puis vient la lecture de l'Evangile, entourée de toute la solennité dont nous avons parlé au livre précédent: l'encens, les cierges, le cortège triomphal. Après ces récitations solennelles se place la prédication, commentaire de la parole de Dieu, exposition de la doctrine et de la morale chrétiennes.

A partir du VIII^e^ siècle s'est introduit l'usage de faire dire, aux dimanches et à certaines fêtes, par tout le peuple, la profession de foi, selon la formule des Conciles de Nicée et de Constantinople; et ainsi s'achève cette première partie de la messe, ou la messe des catéchumènes.

On congédiait alors ceux-ci, et, à certains jours, on leur faisait goûter le sel, aliment qui excite la soif, et qui figurait la soif spirituelle qu'ils doivent avoir des fontaines sacrées du saint baptême.

Si, dans l'usage d'aujourd'hui, où le baptême est administré généralement aux petits enfants, et où les catéchumènes ne se rencontrent plus guère dans les pays chrétiens, on n'accomplit plus ces renvois, et si on laisse entrer et demeurer, sans les congédier expressément, les hérétiques et les infidèles qui se peuvent mêler à nos assemblées, leur présence ne leur donne aucune part aux mystères qui vont s'accomplir dans la seconde partie de la messe. Ils n'y ont aucun droit, et, encore que présents de corps, ils en sont exclus spirituellement.

CHAPITRE III

La messe des fidèles, où va s'opérer le mystère de l'immolation du Fils de Dieu, se peut considérer comme divisée en trois parties : la préparation du sacrifice par l'offrande du pain et du vin, l'action même du sacrifice, et l'action de grâces qui le termine.

§ I

La messe des fidèles commence, comme celle des catéchumènes, par le salut du prêtre, puis l'invitation à la prière qu'il prononcera sur le pain et le vin offerts par le peuple fidèle.

Aussitôt les ministres étendent sur l'autel le linge sacré appelé *corporal*, qui doit recevoir et même envelopper le corps et le sang de la divine Victime (1).

Après l'invitation du prêtre, autrefois le peuple s'empressait d'apporter à l'entrée du sanctuaire le pain et le vin, matière de l'auguste sacrifice.

Les prêtres recevaient le pain; les diacres recueillaient dans de grands calices le vin présenté par les fidèles; puis, à l'autel, se faisait un partage entre les pains réservés au sacrifice et ceux qui, offerts à l'autel, devaient, comme *eulogies*, être distribués en signe de com-

(1) Le *corporal*, ainsi que l'exprime la formule de sa consécration (*ad tegendum involvendumque corpus et sanguinem Domini*), se repliait autrefois sur le calice et la Sainte Hostie, ainsi que le pratiquent encore les Chartreux et l'Eglise de Lyon. On trouva plus commode ensuite de se servir, pour couvrir le saint calice, d'un second corporal que l'on ne dépliait pas, et ce fut l'origine de ce corporal aux dimensions réduites, que nous appelons *pale*, et dont la rigidité rappelle la consistance d'un corporal replié plusieurs fois sur lui-même. Comme on ornait parfois le corporal d'un *parement* placé au centre de sa surface extérieure, et qui le recouvrait au dehors, lorsqu'il n'était point déplié et étendu, les pales, originairement corporaux non dépliés, présentèrent souvent ce *parement* sur leur surface supérieure, et la tradition s'en est conservée en France dans les pales *parées* conformément à l'ornement du jour.

munion aux absents et à tous ceux qui ne devaient point recevoir la Sainte Eucharistie elle-même (1).

A cette offrande de la matière du sacrifice que faisaient les fidèles, il leur était permis, il leur était louable, d'unir toutes les autres offrandes qu'ils faisaient de leurs biens à leur église, comme à leur mère commune, pour le service de l'autel, et pour la nourriture des ministres et des pauvres. Unies au sacrifice eucharistique, portées à l'autel, ces offrandes du peuple chrétien prenaient un caractère sacré qui s'attachait ensuite à tous les biens ecclésiastiques et faisait de la richesse des églises, richesse de la communauté chrétienne, une richesse sacrée et comme le bien de Dieu, qui ne pouvait plus sans profanation lui être ravi pour d'autres usages.

Aujourd'hui, la solennité des offrandes a presque entièrement disparu, mais la substance s'en est conservée. C'est au nom du peuple que le pain et le vin destinés au sacrifice sont présentés à l'autel, et nous retrouvons jusque dans les quêtes ou collectes qui se font dans l'assemblée le souvenir de l'antique religion et des dons unis à cette oblation.

Il y a de profonds mystères dans le choix que Notre-Seigneur a fait du pain et du vin, pour perpétuer sous ces signes son immolation et se faire l'aliment divin des âmes.

L'apôtre saint Paul et les Pères à sa suite, dans ce pain où se confond la multitude des grains de froment broyés ; dans ce vin, où se mêle la liqueur de grains de raisin nombreux exprimée sous le pressoir, nous donnent une vive leçon de cette unité que la Sainte Eucharistie produit dans la charité entre tous les fidèles.

Ce froment et ce vin éveillent encore d'autres pensées.

Le froment a été donné à l'homme pour être l'aliment de sa pénitence au moment où nos premiers parents ont été chassés de l'Eden. Dieu dit alors à Adam : « Tu mangeras le pain à la sueur de ton front. (2) » Ainsi, de l'Eden jusqu'à la sainte messe, le froment a traversé les siècles, arrosé des sueurs et des larmes de l'humanité

(1) Tradition qui s'est conservée en France par l'usage populaire de l'offrande du pain bénit.

(2) *Gen.* III, 19.

pénitente. Et c'est ainsi préparé que Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a pris dans ses mains, l'a béni pour en faire sa chair immolée, et ne cesse d'en renouveler le mystère par les mains de ses prêtres, chaque jour à l'autel.

Le vin a été donné à l'homme, consolation et espérance, après les grandes destructions du déluge, et, dans son ivresse mystérieuse, Noé préfigurait les divines folies de la Passion, objet des insultes de l'impiété, le sommeil de la mort sur la croix et le réveil de la Résurrection.

Cependant tout est prêt; ce pain et ce calice sont déposés sur l'autel. L'encens fume tout à l'entour, et, achevant la prière qu'il a annoncée, le prêtre récite sur les offrandes destinées au sacrifice cette collecte que nous appelons *secrète*, non pas probablement parce que, dans l'usage présent, elle se dit à voix basse pendant que le chœur achève les chants qui ont accompagné la présentation des offrandes, mais parce qu'elle se dit sur le pain et le vin destinés au Saint Sacrifice et *séparés* des offrandes destinées à servir d'eulogies, comme nous l'avons dit plus haut. C'est l'oraison *Super secreta*, c'est-à-dire *Super oblata*, comme l'indique le missel ambrosien.

A cette collecte, le peuple répond *amen* pour la seconde fois depuis qu'il est assemblé: au commencement, à la collecte *Super populum*, et maintenant *amen* à la collecte *Super oblata*.

Ainsi la préparation, commencée par la messe des catéchumènes, s'est achevée par l'élection de la matière du sacrifice, qui reçoit comme une première consécration et qui, désormais, est séparée du domaine des choses profanes. Double préparation: préparation du peuple et préparation de la matière du sacrifice.

§ II

A. Ici commence l'action même du sacrifice.

Il y faut une digne introduction; c'est la *Préface*, et une invitation solennelle qui s'adresse à la terre et au ciel.

La Préface est d'origine apostolique, car elle se retrouve dans toutes les liturgies de l'Orient à l'Occident, avec les mêmes paroles:

appels aux âmes : « Elevez les cœurs; rendons grâces; il est vraiment digne et juste d'offrir cette action de grâces », selon la signification même du mot *Eucharistie*, « à vous, ô Dieu que toute la hiérarchie angélique proclame saint, saint, saint; hosanna, béni celui qui vient ».

Partout le même ordre : appels au peuple, auxquels répondent les acclamations de l'assemblée.

Les âmes s'élèvent vers le ciel, car le sacrifice, l'action de grâces ou l'Eucharistie qui va s'accomplir sur la terre est éternellement présent devant le trône de Dieu.

On nomme les anges qui entourent de leurs adorations l'autel du ciel et celui de la terre.

Le prêtre et l'assemblée unissent à la fin leur voix sur la terre à l'hymne des esprits célestes (1).

C'est bien là vraiment que le ciel et la terre, que l'éternité et le temps s'unissent, ou plutôt que l'action qui se fait dans le temps se confond avec celle qui s'accomplit dans l'éternité.

L'ordre et l'expression de ces choses dans la Préface sont observés par toutes les Eglises, et les développements qui s'y ajoutent, pour en faire ressortir davantage toute la force, ou pour y joindre quelque application particulière aux besoins des peuples ou aux mystères des fêtes, n'en altèrent ni la suite ni la substance.

B. Alors commence vraiment l'action annoncée. C'est, comme nous l'avons dit, une même action du temps et de l'éternité, une même action au ciel et sur la terre, car saint Paul nous dit que le Prêtre éternel est entré par son sang dans le tabernacle qui n'est pas fait de mains d'hommes; et là, l'Agneau qui a été offert une fois sur la croix du Calvaire apparaît sans cesse comme immolé.

Ce qui va s'accomplir sur la terre est donc bien éternellement présent au sein des splendeurs divines. Ce sera le même prêtre, empruntant une bouche humaine, et ce sera la même victime.

Le Saint-Esprit opère ce mystérieux accomplissement, cette réelle introduction et présence ici-bas et dans le temps de l'unique Vic-

(1) Les anciens Conciles défendaient au prêtre de commencer les prières du Canon avant l'achèvement de ce chant.

time. Il descend comme un feu dévorant, consume la substance du pain et du vin placés sur l'autel, et y opère la présence du corps et du sang de l'Agneau qui est au ciel, et qui, à l'instant, se trouve au milieu des hommes.

Aussitôt, le peuple contemple et adore ce corps et ce sang exposés à ses yeux sous les voiles des Saintes Espèces.

Cependant, aux divines paroles dont l'efficacité est toute-puissante s'ajoutent, pour en exprimer toute la vertu, des prières qui, recevant de ces paroles comme une extension et une application de cette vertu, ont, dans leur union à ces paroles mêmes, selon la doctrine des Pères, « une grande force pour le mystère ».

A ces prières, qui regardent l'action du sacrifice, le prêtre, dans cette action même, afin que ce sacrifice nous soit profitable, unit celles qui regardent tous les besoins des peuples et les nécessités des âmes. Il prie pour les princes, pour toute la Sainte Eglise militante. Il appelle le secours des saints et de l'Eglise triomphante unie dans une même communion : *Communicantes et memoriam venerantes.* Dans cette même communion, il prie encore pour l'Eglise souffrante, pour les âmes des justes qui, au purgatoire, sont soulagées, rafraîchies et délivrées par le suffrage de leurs frères et par l'application qui leur est faite des mérites infinis de la Victime.

C'est donc bien, dans cette union de toutes les parties de l'Eglise, le mystère de la communion des saints, dont la Sainte Eucharistie est le centre et la consommation.

C. Enfin toutes les nécessités et les rites du sacrifice s'accomplissent et s'achèvent.

Il y a l'élévation de la Victime, et le corps et le sang sont élevés vers Dieu (1) et offerts à son acceptation.

Il y a la fraction (2), car Jésus-Christ l'a accomplie dans l'insti-

(1) Cette élévation, qui appartient aux rites du sacrifice, est celle qui se fait avant la fraction ou qui lui est conjointe. L'élévation qui suit immédiatement la consécration est une simple *ostension* introduite au XII^e^ ou XIII^e^ siècle, pour provoquer l'adoration du peuple et protester ainsi contre les hérétiques, qui niaient la présence réelle.

(2) La fraction, au temps où la concélébration était en usage, était environnée d'une grande solennité; chacun des prêtres célébrants l'accomplissait autour de l'autel, sur les patènes qui leur étaient présentées. Le chœur l'accom-

tution de la sainte messe, et il nous donne son corps comme rompu dans sa Passion.

Enfin l'union du corps et du sang figure la Résurrection, qui les a rendus l'un à l'autre, et qui est le fruit du sacrifice.

L'Oraison dominicale intervient, et la communion à la Victime immolée, dont la chair doit être une nourriture et le sang un breuvage, va consommer et terminer toute l'action.

Mais déjà le prêtre a appelé l'assemblée à conclure avec lui l'action auguste de l'immolation, et l'assemblée lui a répondu par l'*amen* mystique, acclamation souvent répétée et rendue cette fois plus que jamais solennelle par l'incompréhensible dignité de ce qui s'est accompli.

D. Avec l'Oraison dominicale commence cette dernière partie du sacrifice qui est la communion, c'est-à-dire la participation réelle de l'Eglise à ce sacrifice. C'est ici, en effet, que le sacrifice se consomme par le sacré festin, où la chair de la victime est vraiment une nourriture et son sang vraiment un breuvage.

L'Oraison dominicale est précédée, dans toutes les liturgies, d'une préface qui exprime le droit que l'adoption divine nous donne à appeler Dieu notre Père, et notre filiale hardiesse dans cette invocation. Avec des développements divers, cette introduction à l'Oraison dominicale est partout la même quant à la substance, énonçant toujours la filiale confiance des enfants d'adoption : *Audemus dicere*, et elle appartient à l'institution apostolique, comme en témoigne cette unanimité.

Le saint baiser achève d'exprimer le lien fraternel qu'établit entre tous la filiation divine.

pagnait du chant appelé *confractorium*, maintenu dans le rite ambrosien, où la fraction précède encore aujourd'hui l'Oraison dominicale. L'insertion de l'Oraison dominicale entre l'élévation et la fraction a probablement occasionné la suppression du *confractorium*, pour laisser place à l'oraison *Libera*, qui se dit encore à voix haute dans l'Eglise de Lyon. Toutefois, dans des manuscrits des basiliques romaines du XII^e^ ou XIII^e^ siècle (?), le savant Stephen Morelot a retrouvé encore le chant du *confractorium*, et la persévérance de ce chant, transporté sans doute après l'Oraison dominicale, est peut-être la cause de la récitation à voix basse de l'oraison *Libera*, usage qui a prévalu généralement et qui ne répond à aucune raison liturgique en dehors de cette hypothèse.

Le céleste banquet est préparé et les invités sont présents.

Nous n'entreprendrons point, dans cet abrégé, de décrire les usages divers et les rites de la sainte communion administrée au peuple sous la seule espèce du pain ou sous la double espèce du pain et du vin. Les livres qui traitent de ces choses sont dans toutes les mains.

Déclarons seulement que la communion est une partie tellement essentielle du sacrifice eucharistique, qu'elle ne peut en être absolument absente.

La Sainte Eglise, nous dit le Concile de Trente, désirerait, *optaret*, que tous les assistants en fussent dignes et s'en rendissent participants. Mais la communion du prêtre a cela de propre, dans la vertu de son ministère, qu'elle renferme, supplée et signifie celle de toute l'Eglise, et qu'elle achève ainsi la divine liturgie, alors même que les assistants ne communient point actuellement autrement que par l'union qu'ils ont avec lui.

§ III

Nous avons rapidement parcouru les diverses parties de l'auguste action du sacrifice. Ces diverses parties n'ont pas dans toutes les Eglises, et n'ont pas eu dans tous les temps le même ordre dans leur suite, encore qu'elles aient toutes et partout leur place, et qu'aucune n'en soit jamais absente.

Ainsi la commémoraison des vivants, des saints et des morts ne se retrouve pas dans le même ordre en Orient et en Occident.

L'Eglise latine place la commémoraison des vivants ainsi qu'une première commémoraison des saints avant les paroles de la consécration, et, après la consécration, la mémoire des défunts et une seconde mémoire des saints.

Les Eglises d'Orient placent dans l'action même de la consécration, après les divines paroles qui l'opèrent, une invocation au Saint-Esprit, qui en fait l'application.

L'Oraison dominicale, qui autrefois dans l'Eglise latine, et aujourd'hui encore selon le rite ambrosien, comme aussi dans les rites orientaux, ne se prononçait qu'après la fraction du corps de Notre-

Seigneur et le mélange sacré des Saintes Espèces, a été, probablement par saint Grégoire, insérée avant l'achèvement du Canon, c'est-à-dire avant la fraction.

Enfin le baiser de paix, qui se donne chez nous avant la communion, se donne chez les Orientaux dès le commencement et à l'offrande, par allusion au texte de l'Evangile qui recommande la réconciliation des frères avant tout sacrifice offert à l'autel.

Comme nous l'avons dit plusieurs fois, les livres où ces matières sont traitées se trouvent dans toutes les mains.

§ IV

Le sacrifice est accompli, et la sainte communion en est l'achèvement. L'action de grâces va tout terminer, et l'assemblée sera dissoute.

Par une dernière collecte, le prêtre rassemble les actions de grâces de tout le peuple, comme au commencement il en avait recueilli les intentions et l'avait préparé aux mystères qui se sont accomplis.

Et, de même qu'une psalmodie avait précédé la première prière, une nouvelle psalmodie ou l'antienne de la communion précède celle-ci.

Puis le prêtre salue encore une fois l'assemblée, et le diacre lui donne son congé, que le prêtre accompagne de sa bénédiction.

Tel est, dans son ensemble, tout l'ordre suivi dans la célébration des saints mystères, en laquelle repose comme en son élément essentiel tout le culte des chrétiens.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

§ I

A la sainte messe apparaît le concours du *prêtre*, des *ministres* et du *peuple*. Faisons quelques courtes réflexions sur la part de chacun de ces ordres de personnes à l'action sainte qui s'accomplit.

C'est bien à l'autel, autour de l'autel, devant l'autel, à l'heure du sacrifice, qu'apparaît dans toute sa majesté le mystère de l'Eglise, c'est-à-dire le mystère de sa hiérarchie : le sacerdoce, en qui est Jésus-Christ s'immolant et se donnant; les ministres, qui de l'autel vont au peuple; et le peuple, qui, s'unissant à la Victime par le sacerdoce, devient en elle et par elle la nouvelle humanité.

Saint Jean a vu ces choses dans les splendeurs du ciel (1) : un trône et vingt-quatre vieillards assis à l'entour; un autel, l'Agneau immolé; sept esprits de lumière ardents et resplendissants; et enfin, au-devant de cet autel et sous les regards de celui qui siège sur le trône et des vingt-quatre vieillards, un océan immense et une multitude innombrable vêtue de blanc et portant des palmes.

C'est bien là l'ordre de la sainte messe dans toute sa plénitude où se voient le sacerdoce, les ministres et le peuple.

§ II

Et d'abord, nous y contemplons le sacerdoce dans ce Pontife et ces vingt-quatre vieillards. Jésus-Christ est, dans notre sacerdoce, le prêtre unique, comme il est à l'autel l'unique victime. Il est, en effet, vraiment le Prêtre et la Victime, car son sacerdoce, se suffisant

(1) *Apoc.*, IV.

à lui-même, n'a point à emprunter au dehors d'oblations étrangères, comme les sacerdoces indigents de l'antique alliance. Il est, comme Victime, présent sur l'autel sous les espèces sacramentelles du pain et du vin, et, comme Prêtre, présent dans le sacerdoce sous les espèces sacramentelles de l'humanité de ceux dont il emprunte la parole et les mains consacrées.

Ainsi nous n'avons pas plusieurs prêtres, mais un seul; et, toutefois, ce prêtre unique se multiplie dans ceux qu'il a choisis pour le rendre présent et opérant ici-bas, comme aussi la victime est unique, et cette victime unique est multipliée sans division sous les espèces sacramentelles, autant de fois qu'il est nécessaire pour être distribuée à chacun de ceux qui la reçoivent.

Que tout ici est divin! Le pain et le vin portés à l'autel ne sont plus le pain et le vin, mais le corps et le sang de Jésus-Christ y sont seuls présents. De même, la parole du prêtre n'est plus sa parole, mais uniquement et pleinement la parole du Fils de Dieu, et il ne reste de cette parole humaine que le son de la voix, sous lequel la parole divine se voile et est seule opérante.

Aussi, prêtres de la Sainte Eglise, que dans votre sacerdoce, votre humanité ne soit plus rien à vos yeux avec ses complaisances ou ses ambitions, comme aussi qu'elle disparaisse aux yeux du peuple chrétien, et qu'il ne la retrouve plus pour lui apporter ses préférences ou ses antipathies!

Saint Paul a reproché aux Corinthiens ces vues humaines à l'endroit du ministère sacerdotal. Ils voulaient, disait-il, appartenir à Paul, à Apollo ou à Céphas, comme si l'unique Jésus-Christ, à qui seul revient toute l'œuvre de la grâce, pouvait être divisé (1).

§ III

Le sacerdoce unique de Jésus-Christ réside principalement ici-bas dans l'évêque, et découle de l'épiscopat dans la prêtrise. Il y a deux degrés dans une même et toute-puissante efficacité de l'institution divine.

A l'évêque appartient le trône, et les prêtres assis alentour forment

(1) 1 *Cor.*, III, 4 et seq.

la couronne de ses coopérateurs, lorsqu'il est présent au milieu d'eux.

C'est là l'antique usage de la concélébration maintenu en Orient, et qui reparaît dans l'Eglise latine au jour de l'ordination sacerdotale. Car encore que, dans l'usage actuel, cette sainte pratique ne soit plus observée, il convient qu'au commencement de leur ministère, et dans la première messe des prêtres qui viennent de recevoir l'imposition des mains, l'union de la prêtrise à l'épiscopat et la dépendance des ruisseaux à leur source soient solennellement déclarées.

§ IV

Voyons donc le prêtre seul à l'autel, et suivons-le dans l'auguste action qu'il y accomplit.

A la sainte messe, dans notre usage, le prêtre offre deux sortes de prières.

Les unes forment véritablement toute son action publique, et elles étaient autrefois contenues dans le livre appelé *Sacramentaire*. Elles sont peu nombreuses : Ce sont la *collecte sur le peuple* au commencement; la collecte sur les offrandes, appelée aujourd'hui *Secrète*, la préface et le Canon, qui contient toute l'action du sacrifice; l'Oraison dominicale, précédée de sa courte préface, et suivie de la prière *Libera*, qui répond à la prière de la paix chez les Orientaux, et enfin la collecte d'action de grâces ou *Postcommunion*. Introduites dans toutes les Eglises qui ont reçu le rite romain, ces prières du sacramentaire y conservent leur uniformité et forment proprement la trame de l'action sainte.

A ces prières, s'en adjoignent d'autres d'un caractère moins solennel, auxquelles l'assistance ne prend pas une part directe par l'acclamation de l'*amen*.

Introduites peu à peu pour soutenir la dévotion et animer les intentions du prêtre dans le cours des cérémonies et dans les intervalles que le sacramentaire laisse à sa disposition, elles sont, jusqu'à un certain point, des prières privées, encore qu'elles regardent son action et soient devenues, avec le temps, obligatoires.

On y retrouve entre les diverses Eglises du rite romain une variété qu'explique leur origine.

Ce sont d'abord les prières de la préparation que le prêtre faisait autrefois au *sacrarium* ou *revestiarium*, ou bien devant les saintes reliques honorées dans l'église, et qu'il fait maintenant au pied de l'autel. Comme nous l'avons dit plus haut, la psalmodie de l'*Introït* occupait l'assistance pendant que le prêtre se préparait ainsi et se revêtait des vêtements sacrés. L'assemblée n'y avait pas de part directe, et, chez les Chartreux, où le chœur s'unit au prêtre dans cette préparation, l'*Introït* en est retardé.

Viennent ensuite, dans le même ordre de prières, celles qui accompagnent, soit l'offrande du pain et du vin, soit les encensements et les purifications des mains, et, à la fin, celles qui précédent immédiatement la communion du prêtre. Il en est de même manifestement du dernier Evangile, commencement de l'action de grâces privée du célébrant, que celui-ci récitait en se retirant, ainsi que le fait encore l'évêque à l'office pontifical.

Introduites par la dévotion privée, ces prières ont été rédigées en assez grand nombre ; et, dans leur diversité, il s'est fait un choix différent, selon les Eglises, alors qu'elles ont été imposées au prêtre et sont devenues obligatoires.

Nous pouvons encore comprendre dans ces dévotions obligatoires, mais en quelque sorte privées, qui sont imposées au prêtre, l'obligation où il se trouve aujourd'hui de lire à voix basse, aux messes solennelles, le texte des lectures que prononcent les ministres, et des antiennes et répons qui se chantent au chœur.

Bien tard encore, ces prescriptions n'avaient rien d'obligatoire et, dans le *correctarium*, ou livre type de la liturgie des Frères Prêcheurs au XIII^e^ siècle, on distinguait le missel du grand autel servant à la messe solennelle des autres missels destinés aux messes basses et dans lesquels seuls toutes ces choses étaient marquées.

§ V

Disons, en finissant, ce que l'on doit entendre par messe basse, alors que le prêtre est seul.

Ces messes ne sont point, comme on l'imagine trop souvent, destinées à être célébrées à voix basse. Elles gardent le caractère essentiel de la messe, c'est-à-dire d'une assemblée ecclésiastique.

La solennité du chant et la présence des divers ministres en sont seules absentes. Le prêtre à l'autel remplit donc les divers ministères du diacre, des autres lecteurs et du chœur, dont il supplée la psalmodie par sa récitation. C'est une messe non chantée, mais *lue;* et les paroles que le chant n'y accompagne pas de sa solennité doivent être prononcées assez distinctement pour être entendues et suivies des assistants.

Chez les Orientaux, où l'usage de la concélébration s'est conservé, et où les prêtres ont moins fréquemment l'occasion de célébrer seuls, on ne connaît pas ces messes basses telles qu'elles sont journellement célébrées en Occident.

CHAPITRE II

§ I

A côté du prêtre, contemplons quelle sera la fonction des ministres.

Si le prêtre a, par son sacerdoce, toute la vertu de l'action sainte du sacrifice, et qu'il ne s'y puisse rien ajouter, il convient pourtant qu'il ne soit pas seul à l'autel et qu'il y reçoive l'assistance des ministres.

Dans son sacrifice offert sur la croix, notre auguste Pontife y avait l'assistance invisible des chœurs angéliques ; et même, au jardin des Olives, le ministère de l'ange apparut alors que commençait l'offrande de la Victime.

A la sainte messe, l'office des ministres est analogue à celui des anges ; et, encore qu'ils n'ajoutent rien d'eux-mêmes à l'œuvre divine qui s'accomplit, ils l'honorent et représentent, dans le mystère, l'assistance de ces esprits enflammés que saint Jean a vus devant l'autel.

Aussi le nombre sacré du *septenaire*, que la Sainte Écriture attribue aux fonctions angéliques, ainsi que nous le lisons au livre de Tobie et dans la vision de saint Jean, convient aux ministres, et fut, dès l'institution, celui de l'ordre des diacres, dont les autres ordres dépendent et sont sortis (1).

Les diacres sont les premiers ministres du sacerdoce ; seuls institués au commencement, ils portent, dans la vertu de leur ordre, toutes les diversités des ministères qui, dès l'antiquité, puisées dans ce trésor commun, ont enrichi le sous-diaconat et les autres ordres inférieurs.

(1) *Diaconi septem Archangeli sunt Dei, ad quorum mysteria septem diaconi in Actibus sunt ordinati.* (Orig. *in Matth.* tract. XXIII, n. 10.)

Decreverunt Apostoli..... per omnes ecclesias septem diaconos circa aram Christi..... non sine aliquo septenarii numeri mysterio. Hi sunt enim quos in Apocalypsi legimus septem angeli tuba canentes : hi sunt septem candelabra aurea ; hi voces tonitruorum. (S. Isidor. *Ep. ad Leudef*, apud Labbe, t. VI, col. 421.)

Avec les diacres, à la sainte messe, apparaissent ces ordres inférieurs, à savoir : les sous-diacres et les acolytes.

§ II

A la messe des catéchumènes commence l'assistance des ministres.

Le prêtre se rend à l'autel, précédé de leur cortège.

Les acolytes, dans cette première partie de la messe, ont pour fonction de porter les cierges allumés qui doivent accompagner le saint Évangile, ainsi que nous l'avons dit au livre précédent. Ils étaient, dans l'antiquité, au nombre de sept, comme aussi les diacres et les sous-diacres.

Précédés par eux, les sous-diacres portaient les *textes*, c'est-à-dire les précieux évangéliaires; puis les diacres marchaient immédiatement avant les prêtres.

Le Pontife et les prêtres montaient au sanctuaire; l'évangéliaire était placé sur l'autel, et les acolytes déposaient sur le pavé du chœur les sept chandeliers et en formaient le signe de la croix (1), en attendant qu'ils les portent à l'ambon, pour honorer le texte divin.

Le nombre des acolytes a varié à la sainte messe. Ils étaient moins nombreux aux offices moindres. Aux simples féries paraissait, en certaines églises, un seul acolyte ; et le nombre de ces ministres et des flambeaux qu'ils portaient paraît avoir répondu à celui des cierges qui brûlaient sur l'autel, selon le degré des saintes solennités.

A Rome, alors qu'officie le Souverain Pontife; à Lyon, et dans d'autres Églises encore, s'est conservé l'usage des sept acolytes aux plus grandes fêtes.

Aujourd'hui, généralement, deux acolytes paraissent seuls aux messes solennelles; et, comme l'Évangile n'est plus porté dès le commencement à l'autel, mais déposé sur la crédence, c'est là que les acolytes portent, dès le commencement, et déposent leurs chandeliers, toujours destinés à honorer inséparablement le texte sacré.

A Lyon, où l'Évangile se porte encore à l'autel dès l'entrée du

(1) Ils formaient le signe de la croix en plaçant dans le chœur les sept chandeliers d'abord en ligne transversale; puis, à l'hymne angélique, en ligne dirigée vers l'autel.

célébrant, les acolytes conservent l'usage de déposer les chandeliers sur le pavé du chœur.

§ III

Les fonctions des sous-diacres étaient autrefois de porter et de déposer l'Évangile sur l'autel; aujourd'hui encore, ils le portent à la messe pontificale et le présentent à l'évêque au moment où celui-ci monte à l'autel.

Puis, après les leçons de la Sainte Écriture, prononcées par les lecteurs s'il y a lieu, le sous-diacre monte à son tour à l'ambon pour y chanter l'Épître. Nous avons décrit plus haut la solennité du chant de l'Évangile, auguste fonction du diacre, et celle du cortège qui l'accompagne.

Ainsi s'achève, pour les ministres, la messe des catéchumènes.

Remarquons encore qu'il appartenait aux sous-diacres d'y présider au chant ecclésiastique. Ils formaient la partie principale de la *schola cantorum*, et l'un d'entre eux en avait la direction, avec le titre de prechantre.

§ IV

A la *messe des fidèles*, les fonctions des ministres qui, jusque-là, avaient regardé l'administration de la parole sainte et le culte qui lui est dû, se rapportent désormais à la sainte Eucharistie.

Et d'abord, les acolytes présenteront à l'autel le vin et l'eau.

Aux diacres, qui autrefois recevaient des fidèles l'offrande du vin, appartient de le recevoir des mains de l'acolyte et de le verser dans le saint calice, et aux sous-diacres d'y mêler l'eau qui, dans le mystère, représente l'union des travaux et la pénitence du peuple au sacrifice de la divine Victime. Telle est la part des ministres dans l'offrande qui prépare le sacrifice.

Nous avons dit plus haut qu'autrefois les prêtres recevaient des mains du peuple les pains et les portaient à l'autel, et que les diacres recueillaient et y portaient le vin. De là vient qu'au moyen âge, en plusieurs Églises, à Cluny spécialement, les prêtres venaient à l'offrande pour présenter le pain au célébrant; le vin était censé l'offrande des diacres, et l'eau présentée par le préchantre était

appelée l'offrande des chantres, souvenir de l'antique *schola cantorum*, originairement composée de sous-diacres, c'est-à-dire des ministres auxquels appartient la fonction de mêler l'eau au saint calice.

§ V

L'auguste sacrifice va se célébrer, tout est préparé; le peuple est attentif et le prêtre entre dans le secret de l'opération divine qui va se consommer.

Quelle sera, à cette heure solennelle, la part faite aux ministres ?

Seul le diacre se tient à l'autel; il est auprès du prêtre, il l'assiste.

A l'autel, s'accomplit l'ineffable mystère qui, dans l'immolation de la divine Victime, donne Jésus-Christ à l'Église, mystère de ces noces sacrées qui se sont consommées à la croix. Dans le prêtre, Jésus-Christ opère; dans le prêtre, l'Époux est présent, parle, et, par l'efficacité divine de sa parole, est donné à l'Épouse.

Le diacre n'est pas l'Époux, mais il est l'ami de l'Époux. Admis dans l'intimité de l'Époux, debout tout auprès, il est le témoin du don divin. Le prêtre parle, le diacre se tait; et, dans son silence, il entend les paroles qui opèrent et célèbrent ces ineffables mystères : *Amicus qui stat et audit vocem sponsi.*

A lui seul appartient d'approcher jusque-là. Plus bas, au pied de l'autel, le sous-diacre, à demi-voilé, entrevoit ce que le diacre tremblant contemple à l'autel; il est prêt à remettre au diacre la patène, lorsque la fraction devra achever les rites de l'immolation.

Plus loin, se tiennent les acolytes, dont l'office ne regardera plus que la purification des vases sacrés, quand tout sera accompli.

§ VI

La fonction des ministres est bien celle des anges.

Ils représentent l'assistance de ces esprits bienheureux qui, invisiblement, entourent l'autel avec eux, et qui, pénétrés de crainte et d'amour, s'en tiennent rapprochés à des degrés divers, selon l'ordre de leurs hiérarchies; et c'est bien ce qui a été annoncé dès le commencement du sacrifice, dans les paroles de la Préface : *Laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates, Cœli cœlorumque Virtutes, ac beata Seraphim, socia exultatione concelebrant.*

CHAPITRE III

§ I

Après l'assistance des ministres, apparaît celle du peuple; ou plutôt, l'assistance du peuple commande toutes les autres, car c'est à lui que le banquet céleste de la parole de Dieu est offert à la messe des catéchumènes, et c'est pour lui qu'est ensuite présentement offert le sacrifice.

Le peuple a reçu les divines instructions; il a entendu les prophètes, les apôtres et la prédication de l'Evangile; et voici qu'à la parole va succéder la présence réelle du Verbe incarné et immolé.

L'heure du sacrifice est venue. Le peuple, avons-nous dit déjà, en a donné la matière, et c'est préparés par ses mains, que le pain et le vin, le froment et le fruit de la vigne, destinés à cette offrande dès l'origine du monde (1), transmis aux chrétiens à travers les longs siècles de l'attente, figurés dans le sacrifice de Melchisédech tant célébré dans l'Ecriture, seront mis sur l'autel.

L'action commence.

Le peuple la suit d'un cœur attentif, et déclare l'union qu'il a avec le prêtre par l'acclamation de l'*amen*, parole unique qui suffit à exprimer ce que le sacrifice est pour lui, et la part qui lui appartient dans ce qui s'accomplit à l'autel.

§ II

Enfin, quand l'immolation s'est achevée, le peuple communie, et si tous les fidèles ne s'approchent pas actuellement de la Table Sainte, encore que l'Eglise désirerait que chaque jour tous en fussent dignes, ils prennent dans la communion du prêtre, ainsi que nous l'avons

(1) (*Sancta Ecclesia*) « *de longe portans panem suum* ».

exposé plus haut, une part véritable au sacrifice auquel ils assistent.

C'est comme symbole de ce mystère, et en signe de la communion spirituelle par laquelle le chrétien supplée, dans ses ardents désirs, à la réception actuelle du sacrement, qu'est maintenue en beaucoup de lieux la distribution du pain bénit à ceux qui n'ont pas communié.

Autrefois, nous l'avons dit déjà, une partie des offrandes présentées à l'autel étaient, pour cet usage, séparée des pains destinés à la consécration ; et c'étaient les *eulogies* qu'on distribuait au peuple et qu'on portait aux absents, depuis que l'usage de leur porter la Sainte Eucharistie elle-même avait cessé.

La substance de ces rites s'est ainsi conservée, et les fidèles qui, trop souvent, en ignorent le mystère, reçoivent ces pains, s'en nourrissent avec respect, les portent dans leurs maisons, et les donnent à leurs frères qui n'ont pu se rendre à l'assemblée.

§ III

Dans cette assemblée, la parole mystérieuse de l'*amen* a constamment suffi à exprimer et à proclamer bien haut la participation nécessaire du peuple, c'est-à-dire de la Sainte Eglise tout entière, à tout ce qui s'est accompli.

Autrefois, alors que l'imprimerie n'avait pas multiplié les manuels de prière, les fidèles se contentaient volontiers de cette simple parole, dont ils connaissaient le sens profond.

Unis par cette protestation à la prière et à l'action sacerdotales, ils la prononçaient une première fois au commencement, à la prière faite sur leur assemblée, collecte *Super populum ;* une deuxième fois à la prière sur les offrandes séparées pour le sacrifice, collecte *Super secreta ;* puis à la fin du Canon, en union à tout ce qui s'est accompli ; encore une fois sur la fraction, et enfin sur la prière de l'action de grâces.

Aujourd'hui, les choses n'ont point changé, et ces saintes pratiques ont conservé toute leur importance. Combien il est désirable que tous la comprennent et en soient pénétrés !

§ IV

Terminons tout ce discours par la doctrine que saint Pierre Damien expose dans sa lettre à un solitaire (1) :

La sainte liturgie est tellement l'œuvre commune de toute l'Eglise, c'est-à-dire du sacerdoce et du peuple, que le mystère de cette unité y est toujours réellement présent par la force indestructible de la communion des saints, proposée à notre foi dans le Symbole des apôtres. L'office divin et la sainte messe, qui en est la partie principale, ne peuvent se célébrer sans que l'Eglise tout entière n'y soit associée et mystérieusement présente.

Il est des circonstances où le prêtre est seul à l'autel assisté de son ministre; où même, avec dispense, cette assistance lui fait défaut. Il salue pourtant l'Eglise : « Le Seigneur soit avec vous, » et prenant la place de l'Eglise, pour devenir son organe, il se répond à lui-même : « Et avec votre esprit. »

Plus souvent encore, le prêtre, le fidèle, ou quelque solitaire dans sa cellule récite seul l'office divin; et là encore, le mystère de la communion des saints lui associe l'Eglise et l'associe lui-même à l'Eglise.

C'est là l'unité indivisible de la Sainte Eglise dans son tout et dans ses parties, tout entière dans le tout et tout entière dans chacune de ses parties; unie dans le Saint-Esprit, unie à Jésus-Christ et, dans cette union, introduite et incorporée à l'unique et éternelle société du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

C'est de notre communion, de cette unité de l'Eglise, que saint Cyprien a dit : qu'elle est « cohérente aux mystères célestes », et qu' « unie au sacerdoce », « l'Eglise est une de l'unité du Père, du Fils et du Saint-Esprit ».

Qu'il est ineffable le mystère de la communion des saints qui, caché dans les profondeurs de la vie divine, y associe et y fait pénétrer toute la Sainte Eglise!

(1) S. Petr. Dam. l. *Dom. vob.* c. VI, 10, etc.

LIVRE III

DES TEMPS CONSACRÉS A DIEU

CHAPITRE PREMIER

DU TEMPS DANS LE DESSEIN DIVIN DU SALUT DES HOMMES

§ I

Le temps est la mesure des œuvres de Dieu hors de lui-même. Il les embrasse toutes dans son éternité et il les ordonne dans le temps, selon les desseins de sa sagesse et de sa bonté.

Ces desseins se terminent à la manifestation de sa miséricorde en son Fils, le Verbe incarné, immolé, glorifié, unissant à son sacrifice et élevant à sa gloire tous ses élus, c'est-à-dire la Sainte Eglise, sa chère Epouse.

Ici-bas cette Eglise, destinée et associée à ces mystères, parcourt le temps, qui l'amène à l'éternité, et, dans le culte qu'elle rend à Dieu, célèbre dans le temps et mesure dans la succession du temps ce qui demeure immuable dans l'éternité. Guigues le Chartreux nous montre, dans cette succession du temps, comme un hymne que Dieu, *cantor sapientissimus* (1), se chante à lui-même et dont la mélodie se poursuit à travers des sons diversement ordonnés, pour lui donner toute sa beauté.

(1) Guigonis Carth., Migne, *Patr. Lat.*, t. CLIII, col. 607.

Cet ordre du temps consacré à Dieu embrasse tout l'office divin, qui est la fin principale de toutes ses œuvres.

L'harmonie des fêtes qui s'y succèdent compose l'année ecclésiastique, et tout le service de Dieu, c'est-à-dire la sainte liturgie, s'y déroule dans une suite admirable. Il y a là une révélation continue du ciel à la terre et de l'éternité au temps.

§ II

Le livre où se trouve contenu tout cet ensemble des fêtes, et qui détermine notre calendrier, est le *Martyrologe*, et le martyrologe est bien, en effet, une révélation du ciel.

Les desseins de Dieu, c'est-à-dire la sanctification de ses élus en Jésus-Christ leur Chef, en qui se consomme toute l'œuvre divine, nous est présentée dans la Sainte Ecriture sous la figure d'un livre où tout ce magnifique dessein est écrit, livre de la prédestination, c'est-à-dire des décrets de la volonté de Dieu toujours victorieuse et de laquelle tout dépend.

L'apôtre saint Jean a vu dans le ciel le mystère de ce livre des desseins de Dieu.

Ce livre paraissait fermé et scellé, et l'apôtre pleurait parce que personne et au ciel et sur la terre n'était digne d'en ouvrir les sceaux.

C'était bien là cet arrêt qui semblait interdire l'accomplissement des desseins de Dieu.

Par le péché de nos premiers parents, en effet, le démon, dit saint Léon (1), se faisait gloire d'avoir tout arrêté en fermant le ciel à l'homme et à sa postérité, par l'ordre nécessaire de la justice divine.

Dieu tire alors des profondeurs de sa bonté le mystère de la miséricorde dans son Christ Rédempteur; mystère de la miséricorde, qui n'avait point encore éclaté dans ce qu'elle a d'absolument infini; mystère d'amour, où tout est excessif, où tout va jusqu'au dernier transport de la sagesse devenue folie, et de la puissance, devenue faiblesse : *Quod stultum est Dei, quod infirmum est Dei* (2).

(1) S. Léonis, *Serm* XXII.
(2) 1. *Cor.* 1, 25.

L'apôtre pleure de voir le livre fermé : « Ne pleurez plus, lui est-il dit ; l'Agneau a vaincu, et, par lui, le livre va être ouvert. » (1).

Dans ce livre des décrets divins, la prédestination du Christ est inscrite tout à la tête : *In capite libri scriptum est de me* (2) ; et celle de la Bienheureuse Vierge Marie, par laquelle il sera donné au monde, lui est immédiatement associée. A la suite, sont inscrits successivement tous les élus, chacun en son rang.

La déclaration de tout le contenu de ce livre n'aura lieu sans doute qu'à la fin des temps et au jour du jugement dernier. Mais dès le temps présent, pour la consolation de l'Eglise ici-bas, une certaine partie et comme un extrait de son contenu lui sont révélés dans la canonisation des saints.

Le martyrologe, qui en contient jour par jour la série, et qui mentionne chaque jour la naissance céleste des élus dont Dieu s'est plu à manifester la sainteté, est bien cette partie du livre de la prédestination qu'il nous est donné de connaître ici-bas.

Aussi, révélation de la prédestination éternelle; c'est au jour natal de Jésus-Christ, le Chef des élus, que ce livre s'ouvre pour nous sur la terre, comme il a été ouvert au ciel, et c'est à cause de ce mystère que, dans nos églises, à la veille de Noël, cette ouverture se fait avec une joyeuse et singulière solennité, nous invitant, comme l'apôtre dans sa vision, aux joies éternelles ouvertes devant nous par notre Chef et notre Précurseur.

(1) *Apoc.* v, 4, 5.
(2) *Hebr.* x, 7.

CHAPITRE II

DU TEMPS DANS LE SERVICE DE DIEU

Dieu, dès le commencement, a établi par le cours des astres tout l'ordre du temps dans la nature : les jours, les mois et les années. Leur mouvement périodique règle les saisons et ramène tour à tour les réveils de la vie, la verdure et les fleurs au printemps, les moissons de l'été, les fruits de l'automne, et enfin le repos de l'hiver, qui prépare de nouveaux réveils.

L'homme jouit de ce spectacle et de ces bienfaits que Dieu lui prodigue, et la Sainte Ecriture les a célébrés : la grande et puissante action du soleil, *luminare majus;* les phases de la lune, luminaire moindre, *luminare minus;* l'armée innombrable des étoiles, différentes entre elles par leur clarté et l'éclat des rayons qu'elles nous envoient.

Ce ciel matériel et ses révolutions nous sont une figure d'un autre ciel, d'autres astres, d'autres splendeurs qui forment, par l'année liturgique, le cours de la vie de l'Eglise dans le temps.

L'ordre des fêtes les ramène comme des astres spirituels sur l'horizon des âmes. Elles apportent les lumières et les grâces; elles ravivent et entretiennent sans cesse la sainteté, qui est la vie de l'Eglise.

Nous avons notre soleil dans les fêtes de Jésus Sauveur; la douce clarté du deuxième astre dans celles de la Bienheureuse Vierge Marie : *Pulchra ut luna,* et enfin, dans les fêtes des saints, des martyrs, des confesseurs et des vierges, la diversité des étoiles : *Stella differt a stella in claritate.* Voilà, dans sa substance, tout l'ordre de l'*année.*

Mais le cours du temps, dans l'œuvre de la sanctification, connaît aussi les *semaines* et les *jours.* Il y a les heures de la nuit et les heures du jour, dans le travail incessant de la vie de l'Eglise. Et après avoir considéré tout l'ordre de l'année dans les fêtes qui en sanctifient le cours, nous aurons à considérer le service de Dieu appliqué à la semaine et à la journée du chrétien

CHAPITRE III

DE L'ANNÉE ECCLÉSIASTIQUE ET DES FÊTES — DE L'OBJET ET DE LA NATURE DES FÊTES

Les fêtes peuvent être considérées sous un triple aspect : Il y a celui de leur *objet*, celui de leur *nature* et celui de leur *solennité*.

§ I

Quant à leur *objet*, il y a des fêtes qui regardent les mystères et les missions des personnes divines, Jésus et la Rédemption, et qui appartiennent au culte de *latrie*.

D'autres regardent la Très Sainte Vierge, et, à cause du mystère de sa coopération au salut du monde dans l'union très étroite qu'elle a avec son Fils Jésus Rédempteur, elles ont une dignité particulière et appartiennent à ce culte qu'on appelle *hyperdulie*.

Enfin, les saints martyrs, confesseurs, docteurs et vierges, ont aussi leurs fêtes, et le culte qui leur est dû est celui qui est appelé le culte de *dulie*.

§ II

Mais les fêtes ne se distinguent pas seulement par l'*objet du culte*, mais encore par leur *nature* même.

A cet égard, il y a des fêtes qui sont un *événement actuel* dans la vie de l'Eglise, telles que le *sacre* d'un évêque et la *consécration* d'une église, événements dont on célébrera les anniversaires.

En second lieu, il est des fêtes, et ce sont les plus nombreuses, qui sont de simples *anniversaires*.

Enfin, il en est que nous pouvons appeler *fêtes votives*, destinées à honorer un mystère du dogme chrétien ou quelque aspect parti-

culier du culte de la Bienheureuse Vierge Marie et des serviteurs de Dieu.

§ III

La fête de Pâques, bien qu'elle rappelle annuellement le mystère de la Rédemption et qu'elle tienne par là de la nature d'un anniversaire, a *de plus, dans la vie de l'Eglise,* le caractère d'un *événement actuel.*

L'Eglise, en effet, non seulement renouvelle chaque année par les fêtes pascales le souvenir de la Passion et de la Résurrection du Seigneur, mais encore elle s'en fait une application actuelle, et elle entre, par une participation réelle à ce grand mystère, dans la célébration publique du baptême et de la pénitence.

Les peuples connaissaient autrefois le sens de ce grand acte et de l'application de la Rédemption qui s'y fait à l'humanité. Ils s'associaient à sa préparation laborieuse du Carême et aux saintes joies qui la suivent.

Pendant le Carême, l'Eglise, comme une mère, connaît les douleurs de l'enfantement et prépare, dans les catéchumènes, la postérité des enfants de Dieu qui vont naître au saint baptême; et enfin, quand vient la nuit pascale, elle ouvre cette fontaine qui ne tarira plus, et célèbre, dans un transport incomparable, cette fête unique du ciel et de la terre.

Non seulement le baptême, naissance de l'homme nouveau, mais encore la réconciliation des pécheurs qui en font revivre la grâce perdue s'attachent aux fêtes pascales. C'est, en effet, au Jeudi-Saint, alors qu'en commencent les mystères, que les pénitents publics sont solennellement réconciliés. Et qui ne sait qu'en dehors même de cette solennelle absolution, manifestation publique de la grâce de résurrection des âmes, cette grâce est abondamment répandue chaque année par le mystère pascal dans le secret sacramentel pour la multitude des pécheurs.

Les fêtes pascales sont donc, chaque année, comme le centre de l'action de la grâce sur le monde.

Dans ces jours, tous les mystères de la Sainte Eglise et du salut des hommes s'unissent et se compénètrent, et l'opération divine y est présente.

§ IV

Arrêtons un instant notre regard sur les premières heures du mystère pascal, alors qu'au Jeudi-Saint il s'ouvre par l'institution de la Sainte Eucharistie, alors que la réconciliation des pénitents est achevée et que l'évêque, avant même la solennité du baptême, qui doit tout terminer au troisième jour, consacre les saintes huiles.

Cette consécration est tout à la fois mystère de pénitence et mystère de joie. Notre-Seigneur, au Jardin des Olives, arrosant de cette sueur de sang, qui fut les prémices du sacrifice de la Croix, la terre où l'olivier jetait ses racines, a consacré cet arbre et en a préparé le fruit à devenir l'instrument du Saint-Esprit, comme autrefois le contact de sa chair adorable avait, dans le Jourdain, consacré l'élément de l'eau, quand il se présenta au baptême de Jean.

Il y a mystère de pénitence dans la bénédiction de l'huile des infirmes, destinée à achever ici-bas la pénitence de la vie présente et qui, du Jardin des Olives et de l'agonie du Sauveur, vient couronner et fortifier l'agonie des chrétiens; il y a mystère de joie dans l'huile des catéchumènes et dans le Saint-Chrême qui vont être répandus bientôt sur les ondes baptismales, pour y marquer la présence du Saint-Esprit, et dont ensuite l'onction sacrera les pontifes, les prêtres et les rois, et consacrera les églises, les autels et tous les vases sacrés; mystère de joie dans le Saint-Chrême surtout, qui, après le baptême, donne la perfection à l'homme nouveau par l'opération du Saint-Esprit; car il appartient à cette céleste colombe, comme elle apparut au baptême de Jésus, de venir à l'homme baptisé et d'achever en lui l'ouvrage de la nouvelle création.

§ V

Enfin va s'ouvrir la fontaine baptismale, et c'est là qu'aboutit tout le mystère pascal, par la célébration du baptême, sépulture et résur-

rection. Uni à la sépulture et à la résurrection de Jésus-Christ notre Chef, l'heureux néophyte meurt avec lui, descend avec lui dans la sépulture et ressuscite en lui dans les ondes baptismales.

Jadis, les catéchumènes, préparés à la régénération pendant le Carême, y venaient dans la nuit pascale. Aujourd'hui, aux pays chrétiens, où le baptême s'administre ordinairement à de petits enfants, on ne peut le leur différer prudemment, mais le mystère de Pâques demeure dans son entier. A quelque époque de l'année que le baptême soit administré, le néophyte reçoit la vie dans les ondes pascales; et tout ce que l'Eglise a opéré dans les saintes pratiques du Carême, pour préparer la résurrection spirituelle des hommes, regarde tous les enfants qui lui seront donnés, et leur est appliqué aux jours où ils sont apportés à ces saintes fontaines.

Combien il est regrettable que le mystère de la nuit pascale et l'ouverture des fontaines baptismales soient, hélas! si peu connus du grand nombre et si peu fréquentés des fidèles! Le respect du saint baptême y est intéressé. Ce respect avait, chez nos pères, un monument permanent dans la splendeur des baptistères qui, joints aux basiliques et aux églises paroissiales, leur servait de couronne et de titre principal et authentique.

Comment se peut-il faire que la fête civile de l'ouverture d'une fontaine publique, présidée par le magistrat de la cité, attire la foule, et que l'ouverture de la fontaine baptismale, où coulera invisiblement le sang rédempteur, et qui donnera la vie éternelle, soit trop souvent oubliée et délaissée par les fidèles!

Disons enfin que les fêtes pascales ne sont pas l'événement fugitif de quelques jours.

Annoncées dès la Septuagésime, qui en ouvre la préparation lointaine, préparées plus prochainement par le Carême et le temps de la Passion, elles se continuent dans les joies du temps pascal et de l'Ascension, et s'achèvent à la fête de la Pentecôte.

Ainsi le mystère pascal remplit de sa présence une grande partie de l'année ecclésiastique. Après même que la célébration en est achevée, comme les semaines et les dimanches du reste de l'année se comptent de cet achèvement, il continue pour ainsi dire à les tenir dans sa dépendance.

Ainsi vraiment Pâques est-il le grand événement de l'année chrétienne.

§ VI

Il y a donc bien là, redisons-le, non seulement un souvenir anniversaire, mais un événement actuel chaque année dans la Sainte Eglise.

C'est pourquoi cette fête n'est point attachée comme un simple anniversaire à un jour fixé dans le cours de l'année; c'est une fête mobile, c'est-à-dire que chaque année le comput pascal en détermine le jour comme d'un événement nouveau, et en fait dépendre tout le cours de la période qui la précède et qui la suit.

Il en était ainsi de la Pâque figurative chez les Hébreux.

Dès les temps apostoliques, et dans toute l'antiquité, la fixation de la fête pascale, chaque année, était considérée comme le grand événement de la vie ecclésiastique.

Tous s'y devaient conformer, et la pratique des Eglises d'Asie, bien qu'elle vînt originairement de l'apôtre saint Jean, fut condamnée avec une absolue rigueur par le Saint-Siège et par le Concile de Nicée, tant était grand le zèle de nos pères pour la célébration du mystère pascal. Ils le considéraient comme le grand acte de la vie de l'Eglise, et de la communion sainte qui en unit toutes les parties.

Ajoutons un dernier trait. La fête de Pâques a si bien le caractère d'un événement actuel dans cette vie de l'Eglise, qu'elle est susceptible d'avoir un anniversaire, et, sous le nom de *Pascha annotinum*, on rappelait chaque année la fête de Pâques de l'année précédemment écoulée. Or, les événements actuels seuls peuvent donner lieu à un anniversaire.

§ VII

A la différence de la fête de Pâques, du cycle des fêtes qui en dépendent et des temps destinés à la préparer ou à en achever le mystère annuel, la plupart de nos autres fêtes sont de purs *anniversaires*, et quelque soit l'objet du culte ou leur degré de solennité, elles appartiennent à cet ordre de choses

Parmi les fêtes de Notre-Seigneur, nous célébrons comme des anniversaires très solennels Noël et l'Epiphanie. Parmi les fêtes de la Très Sainte Vierge, son Immaculée Conception, sa Nativité, sa Présentation au Temple, l'Annonciation, la Visitation, l'Assomption.

Les fêtes des saints sont l'anniversaire de leur mort ou d'un événement considérable dans leur vie ou dans leur culte : l'anniversaire de leur consécration épiscopale, de la translation de leurs reliques, de leur canonisation.

Du seul saint Jean-Baptiste, on célèbre la naissance, parce qu'elle fut précédée de sa sanctification au sein de sa mère.

Remarquons toutefois que plusieurs de ces anniversaires, pour des raisons de convenance et pour leur trouver place au calendrier, ont été transférées et fixées, par l'autorité ecclésiastique, au jour où nous les célébrons.

§ VIII

Enfin, également distinguées par leur *nature* même, viennent en troisième lieu, après les événements actuels et les anniversaires, les fêtes *votives*, par lesquelles l'Eglise célèbre les mystères de Dieu et de la sainteté de ses serviteurs.

Telle est la fête de la Sainte Trinité, celle du Sacré Cœur de Jésus, de son Saint Nom, et, dans plusieurs Eglises, des mystères de sa Passion.

Telles sont les fêtes du saint Nom de la Très Sainte Vierge Marie, du saint Rosaire, et, en beaucoup de lieux, du Cœur très pur de cette Vierge Immaculée, de sa Maternité, de sa Pureté, de son Patronage bienfaisant.

Telle est encore la fête du Patronage de saint Joseph et, dans l'Ordre monastique, celle du Patronage de saint Benoît.

§ IX

Voilà, dans toute la splendeur des fêtes qui se succèdent, comme des astres au firmament de l'Eglise, la distribution et la sanctification du temps pendant tout le cours de l'année ecclésiastique.

Le ciel se révèle ainsi à la terre; et la fête éternelle qui est au sein de Dieu, la fête éternelle de l'Eglise triomphante, qu'il associe à sa béatitude, rayonne dans le temps et disperse ses clartés sur l'Eglise qui combat ici-bas.

Elle en reçoit sans cesse des lumières par les splendeurs du dogme et les exemples des saints; et, dans ses combats, descendent sur elle, par leur intercession, des grâces et des forces, et un secours qui ne lui fait jamais défaut.

Les saints sont, dans la gloire, les étoiles de notre ciel; demeurant dans leur ordre et parcourant leur cours sur notre horizon, ils combattent pour nous: *De cœlo dimicatum est contra eos, stellæ manentes in ordine et cursu suo pugnaverunt* (1).

Voilà, dans sa magnificence, tout le mystère de l'année ecclésiastique.

(1) *Jug.* v, 20

CHAPITRE IV

DE LA SOLENNITÉ DES FÊTES

§ I

Il nous reste à traiter de la *solennité* des fêtes.

Quant à cette *solennité*, les fêtes, quel que soit leur objet ou leur nature, se distinguent selon l'importance qu'elles prennent dans la vie de l'Eglise et de la société chrétienne ici-bas.

A. Il y avait, à l'origine, comme trois degrés principaux. Les fêtes du premier degré emportaient, pour le peuple chrétien, l'obligation du saint repos; c'était les fêtes chômées, et, parmi celles-ci même, il y avait des distinctions et des degrés divers.

La première de toutes ces fêtes est, assurément, celle de Pâques. Puis, viennent la Pentecôte, Noël, l'Epiphanie, l'Ascension, c'est-à-dire les principales fêtes du mystère de la Rédemption. A ces fêtes, s'adjoignirent encore, plus récemment, les fêtes du *Corpus Domini* et du *Sacré Cœur*. Cette solennité des fêtes, autrefois chômées, appartient aussi aux principales fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie et des saints, principalement des patrons et des titulaires des églises.

D'autres fêtes étaient solennelles sans être chômées; et enfin, les fêtes moindres achevaient de former toute la trame de la vie chrétienne.

B. L'usage commun garde le souvenir de ces trois degrés de fêtes dans les fêtes *doubles*, *semi-doubles* et *simples*.

Les fêtes doubles, autrefois peu nombreuses, représentent les fêtes chômées, et c'est pourquoi l'office de ces fêtes l'emporte en solennité sur celui du *dimanche*. Le pape Boniface VIII, élevant au rang de fêtes doubles toutes les fêtes des apôtres, en avait fait des fêtes chômées.

Les fêtes semi-doubles représentent les fêtes de neuf leçons non chômées, et elles l'emportent sur l'office de la férie, substituant leur propre psalmodie à la psalmodie de celle-ci.

Enfin, les fêtes simples laissent intact l'ordre de la psalmodie attribué à chaque férie, et qui fait de la récitation du psautier, dans son intégrité, la trame de la louange divine au cours de chaque semaine.

§ II

La solennité de nos fêtes commence toujours au soir qui les précède. Dans la création de la nature, Dieu avait suivi cet ordre, et la nuit précéda le jour. Les jours de la création sont constitués par le soir d'abord et le matin ensuite : *Factum est vespere et mane dies unus, dies secundus, dies tertius*, etc..... Nos fêtes commencent de même au soir, par les premières vêpres.

Les plus solennelles, c'est-à-dire les doubles et les semi-doubles, se prolongent jusqu'au soir du lendemain, et ont des secondes vêpres. Les fêtes simples se terminent à la seconde partie du jour.

Il appartient encore à la solennité des fêtes que nous traitons ici d'avoir une préparation et aussi comme une prolongation qui en étend, au-delà du déclin d'un jour, les grâces et les joies.

§ III

A. La préparation des fêtes appelle la pénitence et ses saintes pratiques : les jeûnes, les abstinences et les veilles prolongées. Il y a, dans la distribution du temps, un temps de tristesse et un temps de joie. La Sainte Ecriture nous le dit au livre de l'Ecclésiaste.

Les saintes pratiques de l'expiation conviennent spécialement à préparer l'homme aux grâces de Dieu. Le grand mystère de la Rédemption a été préparé par les longs siècles de la pénitence d'Adam et de sa postérité ; et, dans l'application des grâces qui en découlent par l'institution de nos fêtes, il y a lieu d'y garder le même ordre.

De là l'institution principale du Carême, qui prépare la solennité pascale.

Notre-Seigneur a voulu en consacrer lui-même les quarante jours par son jeûne au désert, et ce nombre de la quarantaine avait déjà apparu comme étant le nombre mystique de la pénitence dans l'Ancien Testament. Le jeûne de Moïse au Mont Sinaï, celui du prophète Elie, avaient été marqués de ce nombre. Plus anciennement, les pluies du déluge avaient duré quarante jours, et l'on peut même, selon l'usage, compter quarante siècles du péché d'Adam à la venue du Rédempteur.

Le Carême préparatoire à la fête de Pâques est d'institution apostolique et universel dans l'Eglise, bien qu'il y ait eu et qu'il y ait encore diversité dans la discipline qui en a déterminé la forme et même la durée.

Le Carême fut autrefois, dans plusieurs Eglises latines, diminué de quelques jours, afin d'être renfermé exactement dans l'espace de six semaines.

Comme le jeûne n'a pas lieu le dimanche, les jours où il s'observait se trouvaient ramenés au nombre de trente-six.

Ce n'était la quarantaine qu'approximativement, et l'on y trouvait comme la dîme des trois cent soixante-cinq jours de l'année entière.

Une préparation pénitentielle moins sévère, qui commençait dès la Septuagésime, et l'observation des jeûnes mineurs hebdomadaires du mercredi et du vendredi suppléaient en quelque sorte à cette diminution des jours du Carême.

L'Eglise de Milan a seule aujourd'hui conservé cette pratique.

Les Eglises d'Orient, qui n'étendent pas à tous les jours de la semaine l'obligation du jeûne, anticipent l'ouverture de cette sainte carrière.

B. En outre de ce grand Carême, il y eut encore, selon les usages et les traditions des Eglises, d'autres Carêmes proposés à la religion des peuples à l'approche d'autres solennités, telles que les fêtes de saint Pierre, de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, de l'archange saint Michel.

Ces Carêmes étaient de durée et d'observances diverses. Nous

avons tous, dans l'Eglise latine, sous le nom d'*Avent*, le Carême préparatoire à la fête de Noël.

Enfin, beaucoup de fêtes ont encore une vigile, Carême d'un jour, préparation par la pénitence à leurs solennités.

Ainsi, la sainte pratique de la pénitence nous est sans cesse montrée comme préparation aux grâces des fêtes, préparation qui se fait principalement par l'expiation du péché et la purification des âmes, et c'est ainsi qu'elle est généralement proposée aux chrétiens. Les jeûnes des Quatre-Temps, appliquant la pénitence aux quatre saisons de l'année, sont ordinairement les seuls qui n'emportent pas l'idée de préparation directe aux grâces de nos fêtes.

Telle est, dirigée par le Saint-Esprit dans l'Eglise, l'application du temps au deuil et à la mortification. Il y a le temps de la douleur et le temps de la joie, et ce même Esprit distribue l'un et l'autre.

§ IV

A. Nos fêtes ont non seulement leur préparation, mais encore leur prolongation joyeuse.

Cette prolongation constitue les octaves, et dure généralement huit jours; le dernier jour de l'octave est le plus solennel.

Or, comme nous avons vu la tradition de la pénitence commencée dès l'Ancien Testament, nous y lisons aussi la célébration des octaves (1).

Les octaves comportent divers degrés d'importance. Les unes, celles de Pâques et de la Pentecôte, font de chacun des jours qu'elles embrassent comme une fête spéciale.

D'autres excluent la célébration de fêtes étrangères aux mystères qu'elles honorent.

Enfin, l'octave la moins solennelle, celle de la fête de sainte Agnès, se réduit au jour octaval.

Quant aux fêtes qui n'ont point d'octave, on peut voir comme quelque prolongation de leur solennité dans les secondes vêpres,

(1) *Lev.* XXIII, 4 et seq.; 34 et seq. — *Num.* XXIX, 35.

extension de leur célébration au soir du même jour, soir qui, selon l'ordre naturel, appartient au lendemain.

B. Au delà des octaves, il est des fêtes dont les joies et les grâces se célèbrent plus longtemps encore.

Tel est le temps pascal. Après avoir célébré, dit saint Augustin, la quarantaine de préparation du Carême, nous célébrons, après Pâques, la joie sainte sous le nombre également mystérieux de cinquante jours.

La fête de Noël a aussi son temps de fête, prolongé jusqu'à la Purification de la Sainte Vierge.

Enfin, certaines Eglises ont étendu au delà de l'octave le culte des saints qu'elles honoraient particulièrement. C'est ainsi que l'Eglise de Besançon célébrait, plusieurs semaines après la solennité de saint Etienne, une dernière fête en son honneur.

CHAPITRE V

DE LA SEMAINE ECCLÉSIASTIQUE

La semaine a été consacrée par Dieu même dans la création: ce fut l'œuvre des six jours et le repos divin du septième jour.

Le péché ayant troublé cet ordre de choses, Dieu sortit de ce repos dans l'œuvre de la Rédemption, et ce fut un huitième jour s'ajoutant à la semaine primitive, jour de la Rédemption, qui s'est achevée dans la Résurrection du Seigneur.

Le nombre mystérieux de huit devient ainsi le nombre sacré de la Rédemption.

Ce nombre de huit fut marqué au déluge, figure du baptême, par le nombre des personnes sauvées dans l'arche. Les Pères en montrent le mystère dans les psaumes intitulés *pro octava*, et les anciens baptistères étaient généralement de forme octogone, pour la même raison symbolique.

Ce huitième jour, en se superposant au premier jour de la semaine primitive, est, pour le chrétien, le *dimanche*, et il commence pour eux la semaine ecclésiastique des féries.

Le dimanche est donc pour nous comme une sorte de fête pascale hebdomadaire, et le mystère de la Résurrection du Seigneur, qui y est toujours présent, y a transféré, dès les premiers temps du christianisme, la sanctification de l'antique sabbat et le repos qu'elle emporte avec elle.

Entre les féries qui suivent le dimanche, le mercredi et le vendredi ont été, dès la plus haute antiquité, attribués plus spécialement à la pénitence; on les appelait *jours de station*. Il y avait jeûne, ou au moins abstinence. Le mercredi rappelle la trahison de Judas, et le vendredi le mystère de la Croix.

Le lundi s'y adjoignit, et, dans les rites du Carême, ces trois jours du lundi, du mercredi et du vendredi ont conservé comme une

application plus grande à la pénitence de ce saint temps. En plusieurs Eglises, on prononçait en ces jours, sur le peuple, une absolution solennelle précédée des psaumes pénitentiaux.

Le samedi, vigile du dimanche, devint aussi jour de pénitence et d'abstinence. Une dévotion spéciale à la Très Sainte Vierge consacra ce jour et ses exercices de sainte austérité.

Le lundi fut plus spécialement affecté au souvenir et au soulagement des défunts, par les suffrages de l'Eglise

Enfin, les offices et les messes votives proposés aujourd'hui à la piété chrétienne aux jours de férie regardent le culte de la Sainte Eucharistie le jeudi; de la Croix et de la Passion, le vendredi; des saints anges le mardi, et de saint Joseph le mercredi.

Disons, pour terminer ce qui regarde la semaine ecclésiastique, que la récitation du psautier s'y poursuit et s'y achève dans son intégrité (1) à l'office quotidien, lorsque celui-ci n'est point interrompu par la solennité des fêtes occurrentes.

(1) Dans l'Eglise de Milan, le *cursus nocturnus*, c'est-à-dire la partie du psautier qui du psaume 1er s'étend au psaume CIX, et qui se dit à l'office de la nuit, est réparti sur deux semaines, et le psautier ne s'y achève que dans la quinzaine.

CHAPITRE VI

DU JOUR ET DES HEURES ECCLÉSIASTIQUES

§ I

Dieu a donné à l'homme le jour et la nuit, pour le travail et le repos.

Leur suite compose l'année, et l'année, par le cours des saisons, apporte à la terre la diversité de la chaleur et du froid, des clartés et des obscurcissements; et, pour l'homme, la variété des occupations et des fruits de son travail.

L'Eglise ici-bas a, elle aussi, sa vie quotidienne; l'office divin en sanctifie toutes les heures; et le cours de l'année ecclésiastique, par le retour des fêtes et des temps de pénitence, donne, si l'on peut ainsi parler, des couleurs variées à la régularité de ses journées et imprime à l'office divin le caractère qui lui convient diversement, sans en altérer ni l'ordre ni la substance.

Nous traiterons brièvement de la distribution de l'office divin aux heures du jour ecclésiastique, telle que la tradition nous l'a transmise et que le cours des âges lui a donné parmi nous sa forme définitive.

Les anciens distribuaient les vingt-quatre heures en douze heures du jour et douze heures de nuit. Les heures de la nuit se partageaient en trois veilles, chacune d'une durée de trois à quatre heures. Les heures du jour se pouvaient aussi partager en périodes de trois heures, déterminées par les troisième, sixième et neuvième heures.

Le matin et le soir commençaient et terminaient et les heures de la nuit et les heures du jour.

La Sainte Eglise adopta cette division du temps, et la sanctifia par la distribution des saints offices

§ II

A. Les veilles de la nuit avaient été célébrées par la pratique des saints dès l'Ancien Testament, ainsi que le dit David : « Je me levais au milieu de la nuit pour vous louer, Seigneur. » Elles furent consacrées par Notre-Seigneur, dont il est dit qu'il passait la nuit en prière : *Erat pernoctans in oratione Dei.*

Les apôtres les ont pratiquées, ainsi que nous le lisons de saint Paul et de saint Silas, louant Dieu à haute voix pendant la nuit dans la prison de Philippes, et ils en ont laissé l'institution dans le dépôt de la tradition catholique.

Ainsi, l'Eglise est cette femme forte dont il est dit que sa lampe ne s'éteint pas pendant la nuit; Epouse fidèle, elle cherche l'Epoux au milieu même des ténèbres de la nature et lui offre le sacrifice incessant d'une prière qui ne sommeille pas.

L'office de la nuit comprend dans son plus grand développement trois nocturnes, qui répondent aux trois veilles anciennes, et on les a pour cela séparés quelquefois par des intervalles. Mais, réservées aux dimanches et aux fêtes plus solennelles, ces veilles complètes ont été, aux jours de férie, réduites à un seul nocturne par les nécessités de la vie chrétienne.

B. Plus solennels ont été et sont encore aujourd'hui l'office du soir, que nous appelons les *vêpres,* et l'office du matin, que nous appelons *laudes;* encore que, dans la pratique, ce dernier puisse suivre immédiatement l'office des vigiles.

Ces deux offices répondent, dans le culte chrétien, au sacrifice perpétuel de l'agneau du matin et de l'agneau du soir prescrit par la loi, et qui en était la figure.

C. Les heures du jour, *tierce, sexte* et *none,* ont un caractère moins solennel, et, pour ainsi dire, à l'exception des jours de fêtes, moins de publicité, à cause des nécessités des travaux du peuple chrétien.

Les moines pouvaient facilement les réciter sur le lieu du travail. Les Chartreux les disent dans leurs cellules. Il paraît que saint Césaire d'Arles fut un des premiers à les faire célébrer à l'église en faveur des pénitents et des fidèles qui avaient le loisir de s'y associer.

Saint Cyprien invite les fidèles à réciter à ces heures l'*Oraison dominicale*, et on peut voir, dans cette pratique des premiers chrétiens, l'origine de l'office récité en *Pater* par les illettrés qui ne peuvent dire le psautier, pratique commune aujourd'hui dans les communautés, et devenue de règle pour les Frères convers (1).

Ces heures ont leur mystère. Tierce est l'heure de la descente du Saint-Esprit; sexte, l'heure du crucifiement de Jésus Rédempteur (2); none, l'heure de sa mort sur la croix.

Elles ont eu un commencement chez les Juifs. Saint Pierre et saint Jean se rendent au temple *à l'heure de la prière de none, ad horam orationis nonam*, et saint Pierre, à Joppé, se retire sur la terrasse de la maison pour la prière de sexte.

D. Ces heures anciennes du jour et de la nuit, du soir et du matin, que nous pouvons regarder comme d'institution apostolique, ont été de bonne heure complétées par l'adjonction des complies à l'office du soir, et de prime à l'office du matin.

Entre les diverses heures canoniques, les plus solennelles sont d'abord celles de vêpres et de laudes, comme nous l'avons dit plus haut : puis les vigiles ou matines (3).

L'office de tierce toutefois, au jour de la Pentecôte, reçoit du mystère du jour d'y prendre place parmi les offices solennels en beaucoup d'Eglises, et selon un usage vénérable.

§ III

A. La sainte messe, qui est le centre de tout l'office divin, est attachée aux heures canoniques selon la diversité des jours de fête ou de pénitence.

(1) L'infâme Mahomet, contrefaisant les saintes coutumes des chrétiens, fait appeler par un crieur ses sectateurs à la prière à diverses reprises, et ces appels sont appelés en arabe : le *Hanoun* ou le *canon*, nom qui, à l'origine, indique l'intention d'imiter la prière canonique des chrétiens.

(2) C'est la pensée la plus généralement suivie dans la Sainte Eglise, encore que plusieurs placent le crucifiement à l'heure de tierce.

(3) Le nom de matines signifiait primitivement l'office du matin, c'est-à-dire les laudes. Il a été étendu aux vigiles, lorsque la pratique de les unir est devenue générale.

Aux jours de fête, elle suit l'heure de tierce; aux jours de jeûnes mineurs terminés à l'heure de none, c'est-à-dire aux vigiles qui se rencontrent dans l'année, elle se célébrait et se célèbre encore, chez les Chartreux et chez les Dominicains, après l'office de sexte, afin de se terminer à l'office de none.

Enfin, aux jours de jeûnes majeurs, c'est-à-dire pendant le Carême, elle se célébrait le soir après l'heure de none, pour finir à l'office de vêpres.

Tel est l'ordre ancien et vénérable de l'heure de la sainte messe dans l'Eglise (1), pour tout le cours de l'année.

B. Mais il faut ajouter à cet ordre certaines particularités dont nous devons faire mention.

Et d'abord, la solennité de la nuit pascale emportait avec elle la célébration de la messe dans cette nuit vénérable, et le Saint Sacrifice, auquel participaient les néophytes, suivait la cérémonie du baptême. Le peuple fidèle passait ainsi une longue veillée dans les basiliques, et, pendant qu'au baptistère s'achevait la préparation des catéchumènes, il entendait les leçons de la Sainte Ecriture et s'associait au chant des litanies.

Quand tout était accompli, le Saint Sacrifice se célébrait dans les splendeurs de la basilique illuminée, et la fin de la nuit étant proche, il ne restait de place que pour la dernière vigile ou le dernier nocturne, que suivait l'office des laudes ou de l'aurore.

De là vient qu'aujourd'hui encore l'office de Pâques, solennel entre tous, ne comporte qu'un seul nocturne (2).

C. Nous croyons probable que les grandes veilles des Quatre-Temps, dans la nuit du dimanche, emportaient une discipline sem-

(1) Les rubriques actuelles du missel romain dérogent quelque peu à cet ordre constaté par saint Thomas dans sa *Somme théologique*. Elles maintiennent l'heure de tierce pour la messe des fêtes de neuf leçons, mais attribuent l'heure de sexte à la messe des féries et des fêtes simples, et l'heure de none à tous les jours de jeûnes sans distinction.

(2) Dans les monastères où n'avaient pas lieu la bénédiction solennelle des fonts et l'administration du baptême, l'office de Pâques, selon le rite monastique, conserve ses trois nocturnes. Certains monastères dont les églises étaient communes au peuple chrétien se conformaient, pour la nuit pascale, à l'usage des églises canoniques, ainsi qu'on le peut voir à l'ancien bréviaire de Saint-Denys.

blable à celle de la nuit pascale. Nous savons que les ordinations qui se font à la messe du samedi, messe qui termine le jeûne, étaient attribuées à la nuit du dimanche, et l'office même de ces samedis, qui répond à ces antiques veilles, était appelé autrefois : *In duodecim lectionibus.*

Ajoutons à ces observations une remarque intéressante, relativement au sacre des évêques. Comme toutes les autres ordinations, il devait être précédé d'un jeûne et d'une veille sacrée, selon la tradition apostolique; et Notre-Seigneur avait consacré cette discipline en passant la nuit en prière avant l'institution de l'apostolat.

Mais il importait de ne point prolonger la vacance des sièges épiscopaux, et l'on ne pouvait différer cette consécration jusqu'aux époques habituelles des jeûnes et des veilles régulières des Quatre-Temps, d'autant plus qu'il aurait fallu convoquer de nouveau les évêques comprovinciaux déjà réunis pour l'élection. La consécration du nouvel évêque avait donc lieu dans la nuit d'un dimanche occurrent, et, comme cette nuit n'avait point d'office spécial, de vigiles, on célébrait la messe du sacre après la seconde division : *Post secundam incisam*, c'est-à-dire après le second nocturne.

Après cette messe, il ne restait plus, comme nous l'avons dit plus haut, que le troisième nocturne, pour achever l'office de la nuit.

D. La fête de Noël apporte avec elle les joies si populaires d'une messe de la nuit. Il y a en ce jour trois messes solennelles : la première, que l'on appelle improprement messe de minuit, et dont l'heure est marquée aux anciens ordinaires : *In gallicinio,* se célèbre régulièrement après le troisième nocturne, c'est-à-dire après l'achèvement des matines et ayant les laudes. C'est bien la nuit, mais c'est, au sens de la liturgie, au delà de l'heure de minuit.

La deuxième messe de Noël se dit à l'aurore, avant ou après prime, et la troisième à l'heure de tierce, selon l'ordre commun des solennités.

E. Nous ne devons pas omettre ici que, dans beaucoup d'églises et de monastères où les communautés étaient nombreuses, on célébrait chaque dimanche et aux jours de fête une première messe solennelle après prime, appelée messe matutinale.

Cet usage, qui était commun aux cathédrales et à beaucoup

d'autres églises de France, est maintenu au rituel de Cîteaux et de l'Ordre des Prémontrés.

F. Les messes votives qui n'appartiennent point à l'ordre du calendrier sont moins rigoureusement attribuées à l'une des heures de l'office canonique ; et enfin, les messes privées sont laissées chaque jour, quant à leur célébration, à la libre disposition des prêtres et des fidèles, de l'aurore jusqu'à la moitié du jour.

Dans cette distribution du service divin aux diverses heures de la vie des hommes, que tout est grand et harmonieux! Quelles admirables convenances selon les lois liturgiques y déterminent, pour les consacrer, la célébration de la sainte messe dans l'office public, selon l'ordre des mystères et ses applications à la vie chrétienne!

LIVRE IV

DES PERSONNES CONSACRÉES A DIEU

Les personnes consacrées à Dieu le sont à deux titres différents. Les unes appartiennent à la hiérarchie ecclésiastique, les autres sont séparées du monde par la simple profession religieuse.

Déjà le Concile d'Ancyre faisait cette distinction dès les premiers temps de l'Eglise : « Οἱ ἱερατικοι, ἢ κληρικοι, ἢ ἀσκήται », « les personnes sacrées ou *clercs*, ou *ascètes* ».

Nous nous occuperons premièrement et principalement des clercs. Ils seront l'objet des deux premières parties de ce livre; nous considérerons, dans la première partie, les vêtements ou insignes qui leur appartiennent dans l'usage ordinaire; et, dans la seconde, ceux qui leur conviennent dans les fonctions sacrées. La troisième partie sera consacrée aux vêtements monastiques.

PREMIÈRE PARTIE

DES CLERCS

Toutes les personnes qui appartiennent à la hiérarchie à des degrés divers sont comprises sous le nom général de *clercs*.

Parmi les clercs, les uns sont élevés au sacerdoce : Pontifes ou prêtres ; les autres, honorés du ministère : Diacres, sous-diacres, ou revêtus des Ordres mineurs.

Avant de traiter des attributs spéciaux qui conviennent à ces divers degrés de la hiérarchie, nous parlerons d'abord des vêtements ou insignes qui sont communs à tout l'Ordre clérical. Mais nous avons, avant d'entrer en matière, à rappeler au lecteur une remarque importante qui regarde toute l'histoire de la liturgie, et qui a son application la plus nécessaire à l'objet qui nous occupe ici : c'est qu'il y a dans ces matières non une stricte et uniforme régularité, mais comme des lois générales et comme un courant et un développement normal de la tradition, quelque nombreuses qu'apparaissent les exceptions et les dérogations. Nous nous appliquerons à faire ressortir ces lois d'ensemble, sans prétendre préciser rigoureusement des époques et des lieux.

CHAPITRE PREMIER

DE L'HABIT ORDINAIRE DES CLERCS OU DE L'HABIT DE CHŒUR

On distingue généralement l'habit de chœur et l'habit sacré; le premier convenant aux clercs dans l'usage ordinaire, le second réservé au service de l'autel.

Cette distinction, à l'origine, ne paraît pas avoir été rigoureuse, et elle consistait sans doute dans la réserve des vêtements les plus précieux pour le service des saints mystères, sans qu'ils fussent d'une nature ou d'une forme distincte.

Le vêtement des clercs comprend deux parties : la *linea* ou vêtement de lin, et le *byrrhus*, ou vêtement de laine qui le recouvre. Il est dit de saint Cyprien, environné de ses diacres à l'heure de son martyre : *Deposito byrrho stetit in linea* (1).

I. — De la « linea » ou vêtement de lin; de l'aube.

Le vêtement de lin est essentiellement l'habit clérical.

C'est le vêtement de l'Eglise dans la vision de saint Jean : *Datum est illi ut cooperiat se byssino splendenti et candido* (2). Par sa préparation et par sa blancheur, ce vêtement représente la justice et l'innocence acquise dans les tribulations et fruit de la Passion du Sauveur : *Byssinum enim justificationes sunt sanctorum* (3). Ils ont lavé leur robe dans le sang de l'Agneau : *Laverunt stolas suas in sanguine Agni* (4).

(1) *Se lacerna byrrho exspoliavit..... Et cum se dalmatica exspoliasset, et diaconibus tradidisset, in linea stetit.* (Acta proconsul. S. Cypr. V; *Patr. lat.* t. III, 1504.)
(2) *Apoc.* XIX, 8.
(3) *Apoc.* XIX, 8.
(4) *Apoc.* VII, 14.

On donne ce vêtement de l'Eglise aux nouveaux baptisés. Ils le portent jusqu'au huitième jour, pour marquer le droit qu'ils ont acquis à le porter dans l'éternité glorieuse de la résurrection, signifiée par ce nombre mystique. Les clercs le reçoivent à leur tour au jour de leur initiation; l'imposition du surplis par l'évêque est leur prise d'habit de la cléricature, et elle accompagne la profession de cet état, qu'ils font entre ses mains.

Quant à la forme de ce vêtement, on peut dire que le type le plus parfait en est l'*aube*, tunique descendant jusqu'aux pieds et enveloppant de sa blancheur toute la personne du clerc.

L'aube, par sa longueur, appelle le cordon ou la ceinture qui en retient les plis, et elle se complète par l'amict qui, de la tête, descend sur les épaules et remplit l'espace laissé par l'ouverture supérieure. L'aube, c'est-à-dire cette longue tunique, a été l'habit de chœur obligatoire des clercs pendant plusieurs siècles, habit qu'ils ne devaient jamais quitter. Peu à peu, elle donna lieu, dans l'usage ordinaire, aux diverses formes de *surplis* et aux *rochets*, qui en sont comme des abrégés.

§ II. — Du surplis.

Les *surplis* furent pris de deux types différents; il y eut des surplis à manches et des surplis dépourvus de manches.

Les manches des surplis étaient plus ou moins larges, selon les lieux; plus ou moins longues aussi, ou relevées jusqu'au-dessus du coude par un lien ou un bouton, quelquefois fendues jusqu'à la hauteur du coude, comme on les portait à Paris au XVII[e] siècle, ou même jusqu'à l'épaule, comme on les y voyait encore, il y a quelques années, semblables à des sortes d'ailes de toile plissée.

Les surplis sans manches étaient semblables, pour la coupe, aux chasubles antiques ou aux chapes chorales dont nous parlerons bientôt : pièce de lin de forme ronde, et n'ayant d'autre ouverture que l'encolure placée au centre. Ce dernier type se confondit parfois avec le surplis à manches à l'aide de points de couture placés de chaque côté.

Le surplis avait, à l'origine, à peu près la même longueur que l'aube. Il y eut toujours une tendance à le raccourcir, tendance contre laquelle les règlements ecclésiastiques s'élevèrent à plusieurs reprises. Le Concile de Bâle ordonne que son bord inférieur dépasse la moitié de l'espace qui va du genou au pied.

Les monuments iconographiques du XVI^e^ siècle nous montrent encore, à Rome et en Italie, des surplis presque talaires. Saint Charles Borromée prescrit que le surplis descende jusqu'à la moitié du tibia (1).

Depuis cette époque, et surtout en ce siècle, on les a considérablement diminués de longueur dans la plupart des lieux, et l'on en voit, en Italie, qui ne dépassent pas la ceinture. Ces changements regrettables et contraires à l'antique tradition aussi bien qu'à la signification symbolique de la *linea* se sont introduits sans l'appui d'aucun texte et par la seule tolérance des supérieurs.

§ III. — Du rochet.

Le *rochet,* aube abrégée pour la commodité de l'usage commun de la vie, descendait aussi, autrefois, au-dessous du genou; et, jusqu'au commencement du XIX^e^ siècle, il avait gardé, en France, ces dimensions. Il y eut, dans certains collèges de Chanoines réguliers, des rochets sans manches, ouverts de chaque côté pour le passage des bras; ailleurs, cette ouverture se prolongea et transforma le rochet en large scapulaire de lin; ailleurs encore, ce scapulaire se rétrécit et finit par n'être qu'un simple ruban de toile.

§ IV. — Remarques.

Remarquons toutefois qu'à travers toutes ces formes diverses, la *linea* a toujours gardé de la tunique primitive le caractère d'un vêtement à *encolure,* c'est-à-dire ouverte pour le passage de la tête,

(1) Saint Charles prescrit que les manches aient 1^m^,60 de tour et le bas du surplis 5 mètres en mesure moderne.

et n'a jamais été une simple draperie à la manière de la toge. C'est qu'en effet, la *linea* ecclésiastique procède de la tunique antique et non de la toge ou du *peplum*.

Quoi qu'il en soit aussi des diverses modifications du vêtement de lin, les plus jeunes clercs, dans les écoles des églises, conservèrent, en France, l'aube, selon la primitive discipline, et de là le nom d'*albati pueri, pueri de albâ,* ou *aubés*, qui leur fut donné.

Quant aux dénominations diverses que prit la *linea* dans ses transformations, les principales sont : *superpelliceum, cotta, rochum* ou *frochum*, et, par diminutif, *rochettum, scorlitium*, etc. (1)

(1) Comme le rochet était un abrégé de l'habit de chœur porté habituellement dans les occupations quotidiennes, on jugea bon de revêtir, à l'église, une *linea* plus ample; et, pour éviter l'incommodité d'une substitution, de le recouvrir du surplis par une sorte de double emploi; telle fut l'origine du surplis porté sur le rochet en été par les chanoines. Le rochet fut aussi regardé dans la suite, comme un insigne de dignité.

CHAPITRE II

DU « BYRRHUS » (CHAPE) OU VÊTEMENT SUPÉRIEUR

Le *byrrhus*, ou vêtement de laine, recouvre la *linea* (1). Par sa matière, il rappelle la dépouille des animaux morts dont nos premiers parents furent revêtus après leur péché; par sa couleur, généralement sombre, il signifie le deuil et la pénitence.

Cette couleur symbolique convient à tous les chrétiens; mais, pour le clerc, elle a une signification particulière.

Revêtu de la *linea*, symbole d'innocence, et du *byrrhus*, symbole de la pénitence, il porte en lui comme une image de Jésus-Christ, qui, étant toute justice et pureté, s'est chargé et comme revêtu des péchés de l'humanité, pour les expier par son sacrifice.

§ I

La forme primitive du *byrrhus*, empruntée à l'habit d'un usage très ordinaire que portaient, dans l'antiquité, les gens de travail et souvent aussi les voyageurs de toutes les classes de la société, est celle d'une pièce d'étoffe ronde, ouverte au centre pour le passage de la tête, fréquemment garnie d'un capuce, et assez ample pour descendre des épaules jusqu'au bas du corps. On l'appelait *penula* (en grec φενολιον, diminutif de φενολης pour φαινολης), *casula*, *planeta; casula*, à cause de son ampleur; *planeta*, à cause de sa forme ronde, qui la rendait pour ainsi dire errante autour du corps qu'elle revêtait. Plus tard apparut le nom de *cappa* ou *chape*. Il est dit dans les Ordres romains que les enfants clercs de la *schola cantorum*, à l'adoration de la croix, le dimanche des Rameaux, déposent *planetas* vel *cappas*, ces deux termes étant donnés comme synonymes.

(1) Nous parlons ici de la primitive discipline, qui imposait la chape à tous les clercs, avant que, par une transition insensible, elle devînt un insigne des Chapitres des chanoines.

Cette chape fut prescrite par les Conciles à tous les clercs et devait se porter par-dessus l'aube. Il était interdit d'y faire aucune ouverture pour le passage des bras, ce que l'on appelait : *Cappas fenestratas*. La chape, en outre de la signification symbolique dont nous avons parlé, avait aussi l'utilité d'un vêtement chaud pour l'hiver; aussi, la règle s'est-elle établie de la porter au chœur de la Toussaint jusqu'à Pâques, et, dans certaines églises du Nord, à partir du milieu d'octobre.

Après Pâques, pendant l'été, on la quitte au moins pour les offices du jour, car les églises des pays plus froids la conservaient toute l'année aux matines. En se plaçant au point de vue du symbolisme de ce vêtement, on le portait encore en tout temps aux offices des morts et aux processions supplicatoires en signe de deuil et de mortification, et on le quittait aussi en hiver aux heures solennelles des grandes fêtes, c'est-à-dire à la messe et aux vêpres de ces fêtes, en signe de joie spirituelle.

Enfin, parce que la chape complète l'habit du clerc, on l'a fait porter jusqu'en ces derniers temps en certaines églises au clerc, au jour de sa réception dans le collège de l'Eglise à laquelle l'attache son titre (1), et au supérieur qui procède à cette cérémonie. C'est pour la même raison qu'encore aujourd'hui, chez les Dominicains, anciens Chanoines réguliers, le novice, en tout temps, reçoit la chape à sa prise d'habit, et le prieur, qui le revêt des insignes de la religion, la revêt également pour cette fonction.

§ II

La chape étant entièrement fermée ne permettait le mouvement des bras qu'à la condition de la replier sur le devant. Pour faciliter ce mouvement, dès le XII^e^ siècle, on commença à la fendre au milieu dans le bas; peu à peu, cette fente se prolongea jusque vers la poitrine, et, à la fin, jusqu'au haut du vêtement.

Le capuce se développa aussi, et, par son ampleur, couvrit les

(1) A Paris, le chanoine prenait la chape pour son installation, ainsi que le dignitaire qui procédait à la cérémonie; le même usage s'observait pour les membres du bas chœur et pour les enfants de chœur.

épaules et la poitrine; puis il se dédoubla en quelque sorte: la partie qui recouvre la tête se ferma, pour laisser le surplus du capuce s'en détacher et prendre la forme d'une sorte de pèlerine terminée en pointe par le souvenir gardé de la pointe du capuce lui-même.

La chape fut fréquemment garnie de fourrures dans les pays froids.

Elle était prescrite à tous les clercs ou chanoines, alors que ce dernier nom appartenait à tout le clergé des églises. Peu à peu, les clercs qui n'appartenaient à aucun collège se dispensèrent de la porter, et elle devint ainsi l'insigne des Chapitres des cathédrales et des collégiales. On en fit même comme une marque de dignité, alors que le nom de chanoine devint lui-même un titre d'honneur.

Dans ce dernier état, la chape devint un vêtement plus ou moins précieux par la matière et par la couleur. La chape des prélats fut, dans les temps modernes, rendue traînante, et des clercs en soutinrent l'extrémité. Le capuce s'élargit peu à peu sur le devant, pour laisser voir une fourrure précieuse en hiver, et une doublure de soie en été. Devenue sous cette forme un insigne de dignité, la chape prélatice fut concédée comme un honneur aux chanoines d'un grand nombre de Chapitres. Ceux-ci ne pouvant prétendre aux services de clercs chargés de porter la queue de ce vêtement, la relevèrent, et puis la plièrent et la rattachèrent sous les bras, et c'est en cette forme qu'il est porté généralement en Italie. Défiguré ainsi, il s'éloigne tellement de l'aspect primitif et en rend si difficilement saisissable le sens symbolique, qu'un pieux chanoine, voulant, dans un traité ascétique, donner un sens mystique à l'habit de chœur, prétend que la chape canoniale, réduite à contourner le bras, figure les liens dont Notre-Seigneur fut chargé dans sa Passion.

La couleur de la chape était, à l'origine, généralement sombre, tannée ou couleur de la laine naturelle, et, quand elle fut teinte, noire ou violette, plus rarement rouge. Celle des chanoines Prémontrés fut blanche par exception, et, comme insigne de la consécration à la Sainte Vierge, reçue d'elle-même dans une vision de saint Norbert. Parallèlement, l'Ordre monastique de Cîteaux, dans les mêmes circonstances, avait adopté la coule blanche.

Dans les temps modernes, la couleur de la chape est devenue un

signe ordinaire de dignité : noire dans les degrés inférieurs ; violette pour les évêques, les prélats et les Chapitres qui ont obtenu le privilège de la chape prélatice ; rouge pour les cardinaux. Devenue un insigne de dignité, elle a été pour les prélats, non seulement un vêtement d'hiver, mais aussi un vêtement d'été dans lequel la doublure de fourrure est remplacée par une doublure de soie.

Quelques Chapitres ont conservé, en vertu d'anciens usages ou privilèges, la couleur rouge ou quelque autre couleur particulière. Au reste, jusqu'au XVI^e^ siècle, la chape des cardinaux elle-même n'avait pas de couleur déterminée, et le cérémonial de l'Eglise romaine de l'année 1582 s'exprime ainsi : « Les cardinaux portent sur le rochet une chape ample de couleur violette plus ou moins claire ou foncée, de couleur bleue ou céleste, et quelquefois de couleur rouge, mais plus rarement, car la couleur rouge est propre au Pape et aux légats *a latere* qu'il envoie hors d'Italie. » (1)

La chape du Souverain Pontife seul, en effet, était rouge au moyen âge. Une chape semblable fut portée par les cardinaux légats *a latere* comme signe de leur mission ; et c'est d'eux que, peu à peu, cette couleur s'étendit à tout le collège. Toutefois, les cardinaux, comme aussi les évêques qui appartiennent aux Ordres religieux, gardent jusque dans la chape prélatice la couleur de leur habit : noire pour les Dominicains et les Bénédictins, bleue pour les Silvestrins, cendrée pour les Frères Mineurs, brune pour les Capucins, blanche pour les Chartreux, les Cisterciens, les Prémontrés et les Camaldules.

Ajoutons encore que la couleur rouge, par sa splendeur, convenant moins aux temps de pénitence, les cardinaux l'échangent contre la couleur violette pendant le Carême et l'Avent et, par une sorte d'adoucissement des marques de pénitence, contre la couleur rose sèche aux dimanches *Gaudete* et *Lætare*.

(1) *Cardinales..... utuntur..... cappa ampla super rochettum coloris violacei plus vel minus clari, aut obscuri, blavii, sive aerei, et aliquando rubri, sed rarius. Nam rubet color proprie ad Papam pertinet et ad legatos qui mittuntur de latere extra Italiam.*

CHAPITRE III

DES VÊTEMENTS ET INSIGNES SECONDAIRES DES CLERCS

§ I. — De l'aumusse et du camail.

A côté du *byrrhus* et comme diminutif de ce vêtement, nous devons nous occuper ici de la coiffure de tête et d'épaule, connue sous le nom de *camail, aumusse* ou *mosette*.

L'*aumusse, almutia*, dont le nom vient probablement des langues germaniques (helm hütz), est un vêtement qui couvre la tête et descend sur les épaules et le haut du corps.

Il y a des aumusses de fourrure et des aumusses d'étoffe.

L'aumusse de fourrure, qui a conservé plus spécialement son nom, est ordinairement doublée d'une fourrure distincte de celle qui en fait le corps. Les fourrures sont d'un prix inégal, et, pour les chanoines de haut rang de certains Chapitres, d'une grande richesse; de la peau d'agneau ou de chèvre, elles varient jusqu'à la peau d'hermine. Généralement, la fourrure intérieure est de couleur blanche, ou du moins d'une teinte plus claire que la fourrure extérieure. La partie de l'aumusse qui couvre la tête a fréquemment une forme carrée, semblable pour la coupe à celle des barrettes usuelles.

L'aumusse, placée sur la tête et les épaules, s'attache sur la poitrine par une agrafe ou un cordon. Lorsque le clerc ne s'en couvre pas, il la porte pliée sur l'épaule gauche, ou en travers sur les deux épaules, comme cela se faisait à Saint-Victor de Paris, ou sur le bras gauche, le capuce en dehors ou en dedans, selon les divers usages des Eglises.

L'aumusse d'étoffe a généralement des dimensions moindres, et, sauf quelques communautés qui la portaient pliée sur l'épaule

gauche, elle se porte toujours sur les deux épaules, attachée sur le devant de la poitrine par une suite de boutons.

Dans cette forme, elle prend le nom de *mosette*, *almucetta*, *mosetta*, c'est-à-dire petite aumusse. A Rome, on continue de donner le nom d'*almutia*, dans les textes latins, à la mosette des cardinaux; en France, le nom de *camail* a prévalu. Ce nom vient, sans doute du *camaurus* (camauro en italien), grande calotte à oreilles qui recouvre la tête, et dont le camail est devenu comme un prolongement. Ainsi, de même que pour l'aumusse, la partie de ce vêtement, destinée à couvrir la tête en forme de capuce, en est la partie originaire et principale, bien qu'aujourd'hui nous voyions ce capuce souvent réduit à des dimensions minimes qui en rendent l'usage absolument impossible.

De même que le *camaurus* peut être garni d'une fourrure, le camail a été souvent doublé de pelleterie. Cette doublure, apparaissant au bord, est devenue un motif d'ornement dans beaucoup de Chapitres de France. Il en est de même de la doublure de soie rouge ou violette. Souvent même, cette dernière ornementation se trouve cumulée sur le même vêtement avec la fourrure et fait avec elle un double emploi, difficile à expliquer logiquement. Ce qui est plus illogique encore, c'est l'usage, adopté en France depuis la Révolution par certains Chapitres, de porter, avec le camail d'étoffe sur les épaules, une aumusse de fourrure sur le bras, c'est-à-dire de porter deux fois le même vêtement, puisqu'au fond l'aumusse et la mosette sont un objet identique dans le vestiaire ecclésiastique. Avant la Révolution, dans ces Chapitres, l'aumusse se portait avec le surplis; l'adoption moderne du camail en rend le maintien inexplicable.

L'aumusse se portait été comme hiver; en été, sans la chape; en hiver, sous la chape. On la réduisait ordinairement, pendant cette saison, à de petites dimensions. C'était alors l'*aumusson* d'étoffe, qui était de la couleur même de la chape. Ce que nous avons dit plus haut de la couleur de la chape, devenue symbole de dignité, s'applique, du reste, à la mosette et au camail. Aussi, là où la chape se porte en hiver et la mosette en été, celle-ci affecte la couleur de celle-là.

§ II. — Du bonnet.

Disons quelque chose du bonnet ou barrette, *byretum*. Cette coiffure était originairement commune aux ecclésiastiques et aux laïques.

Le bonnet des laïques a subi toutes les fantaisies locales et celles des modes successives; toutefois, celui que portaient les hommes de profession grave, magistrats ou docteurs, s'est moins éloigné de celui des clercs et a gardé une forme réglée par l'usage des diverses Compagnies.

La barrette procède de deux types primitifs; à savoir, de la toque ronde ou du bonnet carré; ce dernier type a prévalu.

La barrette carrée était d'abord fort évasée. L'une des quatre saillies formées par les plis de l'étoffe disparaissait, repliée en dessous; puis, on garnit de carton cette coiffure à l'intérieur. Dans cet état, elle se rétrécit, en France, peu à peu, et se rapprocha de la forme conique, gardant à l'extrémité supérieure la trace de la forme carrée primitive. La houppe centrale, formée par l'extrémité des fils se développait en même temps et finit par couvrir par son ampleur la surface supérieure du bonnet, surface qui s'était amoindrie.

Dans d'autres pays, la barrette s'éloigna moins de la forme primitive. En Irlande, la houppe centrale est devenue un long gland pendant sur le côté. En Espagne, les saillies ou cornes de l'étoffe ont disparu, et les angles sont devenus des pointes relevées et aiguës. La barrette des étudiants, dans les Universités protestantes d'Angleterre, s'est resserrée en forme de coiffe, sous le carré supérieur orné d'une longue houppe pendante. C'est par un changement semblable que cette coiffure a donné lieu, chez les Polonais, qui la regardent comme une coiffure nationale, au schapska militaire de leurs lanciers.

La barrette ecclésiastique, comme la chape et le camail, affecte diverses couleurs, selon la dignité des personnes : rouge, violette ou noire (1).

(1) Les Prémontrés et certains Séminaires qui ont adopté la couleur blanche gardent cette couleur pour la barrette et la calotte.

La calotte est un diminutif de la barrette, et les Italiens l'appellent *berrettino*. La barrette elle-même, du reste, alors qu'elle n'était point encore garnie de carton à l'intérieur, se pliait, par sa souplesse, au rôle de la calotte, coiffure de dessous, si bien qu'on la gardait sous le capuce, l'amict ou même le chapeau (1).

§ III. — Du chapeau.

Il nous reste à dire quelques mots du chapeau, commun, comme la barrette, aux clercs et aux laïques. Ce fut chez les clercs, à l'origine, un insigne de dignité.

Le chapeau rouge fut donné aux cardinaux par le pape Innocent IV. Le Pape l'impose solennellement, en rappelant au nouveau cardinal que cet insigne l'avertit de son devoir de défendre les droits de la Sainte Eglise jusqu'à l'effusion du sang inclusivement.

Le chapeau se portait sur le capuce de la chape ou de la mosette. Saint Charles le portait ainsi dans la visite de son diocèse, afin de donner au peuple sa bénédiction, revêtu de cet insigne sacré. Le chapeau fut aussi donné aux prélats comme marque de dignité : vert pour les évêques, violet ou noir pour les prélats inférieurs.

Chez les Chanoines réguliers et chez d'autres religieux, les prieurs et les provinciaux seuls en avaient l'usage. Il devint ensuite d'un emploi vulgaire et n'eut plus, pour le commun des clercs, le caractère d'un insigne.

Il a gardé ce caractère pour les prélats dans le blason et sous une forme hiéraldique. Il y est alors accompagné de glands, dont le nombre est déterminé par des règles conventionnelles : dix pour les évêques, quinze pour les archevêques et les cardinaux. L'origine de ces glands se trouve dans le cordon qui, sous le menton et passant dans un coulant, retenait le chapeau. Le coulant et les deux extrémités du cordon ont été figurés par les trois houppes primitives du blason, houppes ou glands, dont le nombre s'accrut surtout lorsque le chapeau cessa d'être porté dans l'usage comme un insigne sacré.

(1) A la cavalcade solennelle de l'intronisation du Souverain Pontife, les prélats dits *de manteletta*, qui ne portent point la chape, portaient le chapeau sur la barrette.

§ IV. — De l'habit de ville.

En terminant cette étude sur l'habit de chœur des clercs, il nous reste à dire quelques mots de ce qu'aujourd'hui on appelle l'habit de ville.

La distinction entre l'habit de chœur et cet habit de ville n'existait guère autrefois. Aujourd'hui encore, elle n'est pas admise dans beaucoup d'Ordres religieux, dans ceux surtout qui ont gardé l'office du chœur.

On conçoit, en effet, que le clerc, appelé aux saintes psalmodies aux diverses heures de la journée, n'ait point eu communément à prendre chaque fois un habit spécial pour cette fonction ; et, jusque dans ces derniers temps, les chanoines séculiers eux-mêmes, en beaucoup de cités, n'avaient point de vestiaire pour l'habit de chœur dans la sacristie, et en étaient revêtus en se rendant de leur demeure à l'église.

A. L'habit de ville consiste principalement dans l'habit de dessous du clerc, vêtement talaire, d'après la prescription du Concile de Trente, appelé *tunique, pellice* ou *soutane*.

Le nom de *tunique* se conserve parmi les religieux, et convient spécialement à une robe qui n'est point ouverte sur le devant.

La *pellice* était une tunique garnie à l'intérieur de pelleterie ; elle fut communément portée dans tout le moyen âge, et donna le nom de *superpelliceum*, en français *surplis*, à la grande *linea* à manches dont nous avons parlé plus haut. Les Chartreux la portaient au commencement dans leur désert (1). Les novices de certains collèges de Chanoines réguliers la conservèrent jusqu'aux temps modernes.

La *soutane* est une robe ouverte et garnie de boutons sur le devant. Elle laissait paraître à l'ouverture des manches et au col les extrémités de la chemise de toile, origine du *rabat*.

La soutane n'est point un vêtement exclusivement ecclésiastique. Comme la barrette, elle appartint aux professions dites de longues robes, magistrats ou docteurs, qui en gardent encore de nos jours

(1) Ils la quittèrent, à cause de la vermine qu'engendraient leurs pelleteries pauvres et grossières.

des vestiges. La soutane a été souvent doublée d'un pardessus, et c'est de là qu'elle a pris son nom, *subtanea vestis* ou *sottana* en italien, habit de dessous, par opposition à la *soprana* ou habit de dessus.

B. Enfin, l'habit de ville se complète par le manteau attaché autour du cou. Ce manteau est-il un dernier vestige de la chape que les clercs portaient toujours au dehors, ou procède-t-il plutôt du *mantum* ou *crocea* dont nous n'avons pas parlé et qu'en Italie certains clercs ou dignitaires portaient sur le rochet?

Le Pape lui-même portait quelquefois le *mantum* de couleur rouge.

Le *mantum*, raccourci et donnant passage aux bras par des ouvertures latérales, est devenu la *manteletta* des prélats, d'origine plus récente que la chape, et ne faisant pas, comme celle-ci, partie des éléments primordiaux et traditionnels du vêtement clérical.

La couleur de la soutane et du manteau varie selon la dignité des personnes, comme aussi les usages et règles adoptés par diverses communautés et Séminaires.

§ V. — De l'habit des Chanoines réguliers.

Disons, en terminant, qu'en traitant de l'habit des clercs, nous avons compris naturellement dans cette matière ce qui regarde les Chanoines réguliers qui sont clercs essentiellement et conservent même la plus ancienne discipline du clergé.

Les diverses modifications qui ont affecté successivement le vêtement de lin et la chape les regardent aussi bien que les collèges de clercs séculiers. Quant à la couleur de la chape ou du vêtement de dessous, elle a connu aussi pour eux les mêmes diversités. Toutefois, la couleur blanche de la tunique, remontant aux plus anciennes origines, a été regardée comme appartenant plus spécialement à leur Institut; et Benoît XII, dans sa Bulle de réformation, la maintient rigoureusement dans les communautés qui l'avaient conservée, et autorise toutes les autres à l'adopter.

DEUXIÈME PARTIE

DES VÊTEMENTS SACRÉS

CHAPITRE PREMIER

Comme nous l'avons indiqué au commencement de cette étude, les vêtements sacrés destinés au service de l'autel ne paraissent pas avoir une autre origine, quant à leur nature et à leur forme, que l'habit ordinaire des clercs ou habit de chœur. Ils ne s'en distinguaient sans doute que par le soin religieux que l'on prenait de réserver aux fonctions saintes les vêtements les plus riches ou les plus précieux, et, par le choix qu'on en faisait, ils y étaient spécialement attribués.

Nous retrouvons donc ici la *linea* et le *byrrhus*. Les vêtements de lin gardent la simplicité de matière et de couleur; le *byrrhus*, au contraire, est susceptible d'une plus grande richesse; à la laine, se peuvent substituer la soie ou d'autres tissus précieux. La couleur en peut être variée; aussi, au nom de *byrrhus*, faut-il substituer celui de *parement*, terme qui, en ces courtes pages, et conformément à l'ancien usage, sera consacré à toute la partie du vestiaire sacré qui n'est pas de simple toile.

Nous aurons donc désormais à distinguer dans cette étude les *vêtements de lin* et les *parements*.

§ I. — De l'aube.

La *linea*, telle qu'elle nous est apparue à l'origine de l'habit de chœur, est encore le vêtement de lin porté à l'autel. Elle y conserve

la forme de l'aube, vêtement majeur descendant jusqu'à terre, retenu par le cordon ou ceinture, et complété par l'amict, qui, en couvrant la tête et les épaules, achève de revêtir de sa blancheur la personne tout entière des ministres de Dieu.

L'aube, destinée à l'autel et devenue par là vêtement sacré, n'a subi, dans cet usage, et par suite du respect même qui s'attache aux saints mystères, aucune des transformations ou des diminutions qui, dans l'usage commun, en ont fait le surplis ou les diverses formes du rochet.

Nous aurons à parler plus bas des ornements que l'aube et l'amict ont empruntés aux parements dans le service de l'autel.

§ II. — De la chasuble.

Le *byrrhus* antique, ennobli dans sa destination sacrée et devenu le parement par excellence, a, sous le nom de chasuble, conservé jusqu'aux temps modernes et dans les règlements ecclésiastiques, dont saint Charles Borromée nous a tracé le dernier modèle et que maintient la lettre du cérémonial des évêques, la forme primitive : ample vêtement, arrondi, muni d'une seule ouverture, et, lorsqu'il n'est pas replié sur le devant ou sur les côtés, enveloppant le corps tout entier; par cette forme et cette ampleur, ce vêtement a toujours été regardé comme un symbole de la vertu de charité, reine de toutes les vertus (1).

La chasuble est originairement le vêtement sacré, non seulement des prêtres, mais aussi de tous les ministres; et voilà pourquoi, dans les offices du Carême qui ont conservé, par un esprit d'austérité, l'antique simplicité, le diacre et le sous-diacre en paraissent revêtus.

Représentons-nous l'appareil de ces fonctions dans l'ampleur primitive des vêtements sacrés; la chasuble du prêtre est repliée de chaque côté sur les deux bras, et elle descend avec ampleur devant

(1) Ce n'est que peu à peu, sans l'appui d'aucun texte et par *la simple tolérance* des supérieurs, que des échancrures ont supprimé la partie de l'étoffe qui se repliait de chaque côté sur le bras du prêtre, et, pour les ministres, celle qui se repliait sur le devant.

et derrière; ses mains, constamment élevées, la maintiennent dans cet état, et lorsqu'au seul moment de la thurification il les doit abaisser, les ministres la soutiennent.

Ceux-ci la portent repliée sur le devant, comme nous l'avons vu plus haut pour la chasuble de chœur ou chape primitive. Lorsque leur ministère exige des mouvements nombreux autour de l'autel, et jusqu'au cœur de l'assemblée, où l'ambon les attend pour les lectures sacrées, le sous-diacre la dépose, et le diacre la roule et la place, ainsi réduite, en forme de bandeau sur son épaule gauche; il paraît alors auprès de l'autel, selon la parole antique : *Succinctus et expeditus sine multa veste*, dégagé du vêtement qui pourrait gêner la liberté de ses mouvements dans le service qu'il doit au prêtre dans les saints mystères; et c'est ainsi que Notre-Seigneur lui-même, voulant paraître en la personne du serviteur dans le mystère du lavement des pieds, déposa son vêtement supérieur.

Quant aux acolytes, s'ils paraissent revêtus de la seule *linea*, c'est que, dès le commencement de la fonction, occupés du service des cierges et de la crédence, ils ont dû laisser au *secretarium* ou vestiaire la *planeta*, qui leur était commune avec tout le clergé, et qui, pour eux sans doute, n'était que la chasuble chorale ou chape de chœur.

§ III. — Matière et couleur du tissu de la chasuble et des paraments.

La chasuble, comme nous l'avons dit plus haut, par sa nature, se prêtait, plus que l'aube, à devenir un ornement précieux, et elle devint le *parement* par excellence, nom que nous donnons ici à toute la partie du vestiaire sacré autre que les tissus de lin.

La laine, qui faisait, à l'origine, la matière la plus ordinaire de la chasuble, fut remplacée, autant qu'on le put, par des tissus de soie entremêlés d'or, ou même par des tissus d'or et d'argent.

On lui donna des couleurs éclatantes et variées. Ces couleurs n'étaient point déterminées à l'origine; les couleurs sombres étaient toutefois réservées au deuil et à la pénitence, et les couleurs écla-

tantes à la joie des fêtes solennelles. Peu à peu, il s'en fit une appropriation plus stricte; aujourd'hui, dans la liturgie romaine, le blanc est attribué aux fêtes de Notre-Seigneur, de la Très Sainte Vierge, des anges, des confesseurs et des vierges; le rouge, au culte du Saint-Esprit et aux fêtes de la Passion de Notre-Seigneur, aux fêtes des apôtres et des martyrs; le vert, aux offices ordinaires du temps; le violet, à l'Avent, au Carême et aux offices de pénitence; le noir, au Vendredi-Saint et aux offices des morts; la couleur rose est encore attribuée au III[e] dimanche de l'Avent et au IV[e] de Carême, à cause de l'annonce joyeuse des solennités de Noël et de Pâques qui doivent terminer ces saints temps.

D'autres couleurs furent admises autrefois, et certaines Eglises en avaient conservé l'usage: c'étaient le jaune safran, le bleu céleste, etc. L'Eglise de Paris usait, en Carême, de parements cendrés; et, au temps de la Passion, de parements noirs à orfrois rouges.

§ IV. — De l'orfroi.

L'*orfroi, aurifrigium*, est la partie la plus précieuse ou la plus ornée de la chasuble et des parements en général. Il répond, dans la *chasuble*, aux bords principaux de l'étoffe, réunis par la couture sur le devant et sur la partie postérieure du vêtement. De bonne heure, on compléta cette ligne d'ornement par un orfroi transversal donnant la figure de la croix: tantôt cette bande précieuse se plaçait sur le devant de la chasuble, et c'est encore l'usage de Rome; tantôt sur la partie postérieure, et c'est l'usage de France; tantôt sur l'une et l'autre face de la chasuble, et, dans ce cas, souvent, au moyen âge, elle faisait le tour entier du vêtement, passant sur les deux épaules et réunissant l'une et l'autre croix.

Les orfrois furent parfois d'une très grande richesse; on y brodait, sur des fonds d'or, des sujets délicats, des figures entières, les scènes des mystères ou des vies des saints. Réduits à leur plus simple expression, ils consistent en un champ uni dont un simple galon dessine le contour.

CHAPITRE II

DES AUTRES INSIGNES SACRÉS

Si la chasuble, comme nous l'avons dit, dans son origine, convenait aux divers ministres, dès l'antiquité, le sacerdoce et le diaconat eurent un insigne distinctif dans l'*étole* ou *orarium;* le nom de *stola*, étole, semble convenir, par son étymologie, à une sorte de robe et à un vêtement complet; aussi a-t-on pensé que l'étole n'était qu'un orfroi détaché de cette robe, et qui en aurait conservé le nom; mais rien, dans les monuments, ne justifie cette origine; et, de fait, l'antiquité la désignait plus communément sous le nom d'*orarium*, signifiant, au sens primitif, un voile ou une écharpe.

§ I. — De l'étole.

L'étole, qui peut-être, à l'origine, était une bande de lin, ainsi qu'il est dit de celle des diacres, *palla linostina*, est devenue un *parement*, c'est-à-dire que, par sa matière, elle appartient au même ordre de vêtements que la chasuble; et, quant à la couleur, elle suit les mêmes lois. Elle est aujourd'hui ornée de trois croix, placées au milieu et aux deux extrémités.

L'étole sacerdotale est portée sur les deux épaules et s'impose sur le cou du prêtre comme un signe de ce joug très doux et de ce fardeau des âmes que Notre-Seigneur veut rendre léger, joug qui est encore indiqué par la croix du milieu, rappelant celle qu'il porta au Calvaire pour notre salut!

Aujourd'hui, les prêtres, lorsqu'ils sont revêtus de l'aube, croisent l'étole sur la poitrine en la liant par les extrémités du cordon ou de la ceinture; les évêques la laissent pendre sur les deux côtés sans la croiser, ce que font aussi les Chartreux, et ce que font aussi tous

les prêtres lorsque, portant l'étole sur le surplis, ils n'ont point à la lier par le cordon.

L'étole des diacres se place sur l'épaule gauche, et le cordon de l'aube sert à la lier au côté droit; elle se porte ainsi en bande transversale, avec l'aube et le cordon; mais, de même que celle des prêtres, en l'absence de ce cordon, descend librement des épaules, de même aussi celle des diacres semble devoir descendre librement de leur épaule gauche, lorsque ce lien fait défaut. C'est ainsi qu'elle est figurée sur les monuments et que la portent les diacres de Milan, qui ont coutume de s'en parer par-dessus la dalmatique, vêtement dont nous allons parler bientôt.

§ II. — Du manipule.

De nature et d'origine analogue à l'étole est le *manipule*, aujourd'hui réservé au prêtre, au diacre et au sous-diacre, et dans l'action exclusive du Saint Sacrifice ou du chant de l'Evangile. Le manipule, nommé d'abord *mappula*, était, originairement, un voile de lin porté à la main gauche ou sur le bras gauche, et destiné à essuyer la sueur et les larmes. Il s'est transformé en *parement* comme l'étole, et il est, comme celle-ci, marqué de trois croix. Sous le nom de *manipule* ou gerbe, il joint, au souvenir des larmes de l'ensemencement, la figure des joies de la moisson (1).

(1) Le *manipule* n'était pas autrefois un insigne des Ordres sacrés; il était porté au chœur à Cluny, jusqu'au XVIII[e] siècle, par les enfants de l'abbaye. Dans l'usage profane, la *mappula* servait aux empereurs et aux magistrats à donner le signal des jeux; elle était portée par les esclaves qui servaient à table. En Bretagne, dans les représentations héroïques et populaires, les acteurs portaient, jusqu'à nos jours, au dernier doigt de la main gauche, un petit mouchoir de toile dont ils accompagnaient leur geste en déclamant ces poésies primitives.

CHAPITRE III

DE LA DALMATIQUE ET DE LA TUNIQUE

§ I. — De la dalmatique.

La *dalmatique* est un vêtement antique qui se trouve très fréquemment représenté dans les catacombes. C'était une tunique blanche à larges manches, ample et sans plis, garnie de deux lignes d'ornements ou *clavi*, de couleur pourpre.

Ce vêtement, porté par les empereurs, devint surtout, à l'école byzantine, d'une grande richesse. Il fut adopté par les patriarches de Constantinople. En Occident, il fut concédé comme marque d'honneur à quelques évêques de sièges illustres, puis aux archidiacres, vicaires généraux d'alors, et enfin communiqué à tous les diacres, au moins dans les Eglises principales; car, dans les Eglises moindres, les diacres continuèrent longtemps à ne porter que l'aube et l'étole; ce fut, jusqu'aux temps modernes, l'usage de Citeaux, et chez les Chartreux, aujourd'hui encore, l'étole est leur seul insigne.

La dalmatique entra aussi dans la classe des paremens sacrés, et les antiques *clavi* donnèrent naissance aux orfrois de ce parement. On les complète en les rattachant l'un à l'autre dans le haut, et souvent aussi dans le bas du vêtement, par un orfroi transversal.

La dalmatique, comme tous les autres paremens, se conforme aux couleurs liturgiques dont nous avons parlé plus haut (1). Comme elle est demeurée un insigne pontifical, tout en étant attri-

(1) Les mêmes fabricants qui ont échancré les chasubles ont découpé les dalmatiques dans les temps modernes, et en ont transformé les manches en plaquettes carrées qu'on rattachait sous les bras par de légers rubans, afin de leur conserver l'apparence de manches. Il y a peu d'années que, presque partout, ces rubans ont disparu. On revient, avec raison, aux dalmatiques à manches véritables, qui n'ont jamais été abandonnées en Italie.

buée au diacre, saint Charles prescrit que la dalmatique des évêques soit plus ample que celle des ministres.

§ II. — De la tunique.

La *tunique* est un parement intermédiaire, par sa forme originaire, entre la dalmatique et l'aube *parée*, dont nous parlerons bientôt. Sa forme la rapproche de la dalmatique; toutefois, elle devrait être moins ample et les manches en devraient être plus étroites. Elle ne devrait point non plus, nous semble-t-il, porter de *clavi*, mais seulement des orfrois carrés placés aux extrémités.

Nous pensons que, à l'origine, c'était une sorte d'aube précieuse réservée aux solennités; aujourd'hui, elle est devenue le parement du sous-diacre, et toutefois, les clercs d'un degré inférieur, lorsqu'en l'absence du sous-diacre ils chantent l'Epître et le suppléent pour quelques-unes de ses fonctions, la portent sans qu'il y ait usurpation.

A Cluny, à Saint-Denys, dans les plus illustres abbayes, à Notre-Dame de Paris et dans les plus illustres cathédrales, lorsque, dans les grandes solennités, tout le chœur était *paré* (1), les enfants étaient eux-mêmes revêtus de la tunique, et cet usage était commun à la France et à d'illustres Eglises d'Italie (2).

(1) Dans ces solennités, les chanoines ou les moines étaient parés de la chape ou *pluvial*, dont nous parlerons plus bas.

(2) Cf. MARTENNE, *De antiquis monast. ritibus*.

CHAPITRE IV

DE LA CHAPE OU PLUVIAL

Il nous reste à parler d'un *parement* qui ne reçoit point de bénédiction comme les autres vêtements sacrés, et qui est d'un usage commun aux clercs des rangs les plus élevés comme à ceux des degrés inférieurs : c'est la *chape* ou le *pluvial*.

La chape dont nous parlons ici, et que l'on distinguait de la chape de chœur, dans les anciens ordinaires, par le nom de *cappa sericea* ou chape de soie, a la forme d'un manteau ouvert sur le devant. Elle procède probablement de la *casula* primitive, fendue à la partie antérieure, ainsi que nous l'avons vu pratiquer pour la chape de chœur.

La *chape* ou *pluvial* était, originairement, pourvue d'un capuce, et reproduisait exactement la coupe du burnous des Arabes. Ce capuce, peu à peu, s'est transformé en une pièce d'étoffe ou chaperon de forme arrondie et ornée, comme l'ancien capuce, d'un gland à son extrémité inférieure, ou au moins d'une frange qui en fait le tour.

Le pluvial est garni d'un orfroi qui en suit les bords antérieurs et qui, passant originairement sur le bord du capuce, contourne aujourd'hui le bord supérieur du chaperon. Cette disposition a été souvent altérée en France, de nos jours, par la superposition du chaperon à la partie postérieure de l'orfroi.

La chape est retenue sur le devant par une agrafe de métal ou par un lien d'étoffe. L'agrafe de métal, ornée de joyaux ou d'émaux, s'appelait autrefois *fermail*, du latin *firmaculum (firmare)*; aujourd'hui, par un usage très moderne, le cérémonial la réserve aux évêques sous le nom de *formale*, altération probable de l'ancien nom *fermail*.

Le pluvial, vêtement de solennité sans attribution spéciale, est d'usage en des circonstances fort diverses.

Le célébrant, évêque ou prêtre, s'en revêt dans les offices solennels autres que la célébration de la messe et dans les fonctions où l'étole est prescrite, afin d'en rehausser la solennité.

Le pluvial est encore porté par les évêques aux Conciles et aux assemblées de leur Ordre. Enfin les chantres et les clercs inférieurs eux-mêmes, ainsi qu'on le voit pour les chapelains servant l'évêque à l'office pontifical, peuvent s'en revêtir également.

La chape est donc tantôt le parement du pontife ou du prêtre célébrant, insigne de sa dignité, et tantôt un vêtement commun aux clercs et aux ministres inférieurs.

Comme insigne de la dignité du pontife ou du prêtre, l'emploi du pluvial a remplacé celui de la chasuble, seule connue dans la haute antiquité. Les évêques portaient tous la chasuble, assistant aux Conciles, au sacre de leurs collègues, au couronnement des rois ; aujourd'hui encore, les chanoines prêtres la portent lorsqu'ils assistent l'évêque, non seulement à la messe pontificale, où ils gardent les marques de l'ancienne concélébration, mais encore aux vêpres célébrées par le pontife.

On le voit, le pluvial est un habit de cérémonie sans signification précise dans la hiérarchie ; aussi, comme nous l'avons dit plus haut, ne reçoit-il pas la bénédiction réservée aux insignes des Ordres sacrés.

CHAPITRE V

PAREMENTS ADAPTÉS AUX VÊTEMENTS DE LIN

Les parements répondent, dans l'ordre des vêtements sacrés, à ce que l'antique *byrrhus* est à l'égard de la *linea*; ou vêtement de lin. Toutefois, on a souvent attaché à ce dernier vêtement lui-même, pour en rehausser l'éclat dans les solennités, des ornements empruntés aux parements : à savoir, des pièces de riches étoffes rappelant, par la couleur et le travail, les parements et les orfrois des ministres sacrés.

De là ce que l'on a appelé les *aubes parées* et les *amicts parés*. Saint Charles Borromée décrit la mesure et l'emploi de ces ornements ou *parements* des vêtements de lin.

Le parement de l'amict s'adaptait à son bord supérieur, et, lorsque l'amict était rabaissé sur les épaules, prenait la forme d'un collet.

Les parements de l'aube, de forme rectangulaire, s'appliquaient, à l'extrémité des manches, aux extrémités inférieures de l'aube, devant et derrière, et quelquefois aussi sur la poitrine et entre les épaules. Ces deux derniers parements, disparaissant sous la chasuble ou la dalmatique, ont été plus rarement usités.

Les parements de l'aube et de l'amict, se conformant pour la couleur aux lois liturgiques, sont convenablement assortis aux autres ornements sacrés de même couleur. Ils furent parfois d'une très grande richesse (1).

Bien que les monuments iconographiques les reproduisent unanimement, et que saint Charles Borromée les ait décrits, ils ne sont plus guère usités aujourd'hui, et l'on préfère généralement adapter aux aubes des ornements ou garnitures de dentelles d'un goût

(1) On peut donner comme exemple les parements très précieux de l'aube du pape Boniface VIII, trouvée dans son tombeau.

beaucoup moins sérieux et moins exclusivement ecclésiastique.

Pour éviter le travail d'adaptation des paremens à l'amict et à l'aube, on les en a quelquefois détachés. A Lyon, encore aujourd'hui, le diacre et le sous-diacre revêtent ainsi le parement de l'amict en forme de collet, et le thuriféraire suspend à ses épaules, par des liens, un vestige défiguré de l'ancien parement de l'aube, en même temps qu'il adapte à ses manches les paremens correspondants.

Faisons encore remarquer, en terminant, les rapports de ressemblance et peut-être d'origine qui, par la disposition des orfrois, rapprochent l'aube parée de la tunique des sous-diacres. Il est fort possible, en effet, que celle-ci n'ait pas d'autre origine, car on sait que, dans certaines Eglises, à Angers, par exemple, l'aube de lin, ornée de paremens, a été quelquefois remplacée par une aube de soie, alors que cette matière, importée de l'Extrême-Orient, était considérée comme un objet rare et très précieux. Chez les Orientaux, du reste, l'aube blanche de lin est souvent remplacée par une tunique d'étoffe de soie et de couleur différente.

CHAPITRE VI

DES INSIGNES PARTICULIERS DE L'ÉPISCOPAT

Nous avons suffisamment indiqué jusqu'ici les vêtements sacrés qui conviennent au sacerdoce et ceux dont se revêtent les ministres. Il nous reste à exposer brièvement les insignes propres à l'épiscopat.

L'évêque partage avec les prêtres les insignes du sacerdoce qu'il leur communique et n'en a point d'autres dans l'usage ordinaire; mais de bonne heure, à ces marques du sacerdoce, se sont ajoutés des insignes spéciaux.

§ I. — De l'usage pontifical de la dalmatique et de la tunique.

Et d'abord, l'évêque porte aux offices solennels, sur l'aube et l'étole et sous la chasuble, la tunique et la dalmatique, et, en même temps qu'il paraît ainsi porter dans son pontificat tous les Ordres inférieurs, il garde le symbole spécial des grâces exprimées par chacun de ces insignes.

Il les peut conserver également lorsque, au lieu de la chasuble, il prend le pluvial. Le pontifical le rappelle en deux endroits (1), et toute l'ancienne iconographie exprime cet usage, tant il est vrai que le pluvial semble suppléer exactement la chasuble, lorsque le pontife s'en revêt pour officier.

§ II. — De la mitre.

La mitre qui couronne le front du pontife était, à l'origine, ou de simple toile, ou ornée d'un orfroi. De là la distinction de la *mitre simple* et de la *mitre parée* ou *aurifrigiata*.

(1) *In reconciliatione pœnitentium* et à l'absoute *Pro defunctis*.

L'orfroi de la mitre était composé de deux bandeaux : l'un en forme de cercle, placé autour du front, et l'autre descendant verticalement sur celui-ci, sur les deux faces de l'insigne. Cet orfroi a été appelé souvent *titulus mitræ*.

La mitre simple a été, dans la suite, faite d'étoffes diverses de soie ou de drap d'argent uni. A Rome, devant le Pape, les évêques portent encore la mitre simple de toile, et les cardinaux, depuis le XV^e^ siècle seulement, une mitre de soie blanche.

La mitre à orfrois ou la mitre parée est susceptible d'une grande richesse; la matière elle-même en peut être d'étoffe précieuse, rehaussée de broderies sur le fond, et l'orfroi se prête à une décoration plus riche encore.

Dans les temps modernes, on a ajouté à ces deux mitres primitives, et qui répondent assez à la distinction que nous avons faite plus haut pour l'aube et l'amict, entre l'aube et l'amict simples et l'aube et l'amict parés, une troisième sorte de mitre, appelée mitre *précieuse*, qui n'est, au fond, qu'une variante, si l'on peut parler ainsi, de la mitre parée ou à orfroi, et dont le caractère spécial est mal défini.

La mitre, du reste, s'était, dans ces derniers temps, éloignée de l'antique tradition et pour la forme et pour les ornements; on en avait exagéré la hauteur, et l'orfroi, *titulus mitræ*, avait été remplacé par des broderies représentant des symboles religieux qui ne conservaient rien de la disposition primitive. On revient peu à peu, aujourd'hui, aux types traditionnels.

§ III. — Des gants.

Les gants, qui rappellent la peau du chevreau immolé dont Jacob couvrit ses mains lorsqu'il reçut la bénédiction de son père, signifient, dans l'évêque, la personne de notre Pontife Jésus-Christ, qui se présenta à son Père, dans l'œuvre de la Rédemption, comme revêtu des péchés du monde.

Ces gants, de la couleur des paremens, doivent porter, brodé sur la partie extérieure, un cercle d'or dont Innocent III explique

le mystère. C'est, dit-il, l'éclat des bonnes œuvres accomplies dans la perfection de la charité, qu'indiquent l'or et la forme circulaire, et qui doivent resplendir au dehors pour édifier le prochain; tandis qu'à l'intérieur les gants sans ornements rappellent que la main droite doit ignorer les œuvres de la main gauche, afin que le cœur garde l'humilité. Aujourd'hui, ce cercle d'or, maintenu par une tradition universelle jusqu'aux temps modernes, fait place généralement à une croix, indice devenu banal des objets consacrés au culte. Il est regrettable aussi que les gants épiscopaux, autrefois larges et montant au-dessus du poignet, aient, du moins en France, perdu leur ampleur et se soient rapprochés de la forme des gants d'un usage profane.

§ IV. — Des sandales.

Les pieds de l'évêque sont recouverts par les chausses ou *caligæ*, et par les *sandales*. Par ces insignes, il paraît, messager divin, préparé à porter l'Evangile aux peuples assis dans les ténèbres, selon la parole du psaume : « Qu'ils sont beaux, sur les montagnes, les pieds de ceux qui évangélisent la paix! »

CHAPITRE VII

Ces insignes complètent le vêtement sacré de l'évêque. D'autres sont empruntés à l'art de l'orfèvre; ce sont : l'anneau, la crosse et la croix pectorale.

§ I. — De l'anneau.

L'anneau épiscopal est un signe de l'union que l'évêque contracte avec son Eglise, de l'union que le Sauveur Jésus lui-même, présent et agissant dans l'évêque, a contractée avec son Epouse, l'Eglise universelle. Cet anneau doit être d'or, parce que l'or est le symbole de la charité, et orné d'une pierre précieuse.

§ II. — De la crosse.

La crosse, ou bâton pastoral, rappelle le plus antique symbole connu de l'autorité. Chez les peuples antiques, les rois, appelés pasteurs des peuples, avaient pour insigne une verge ou un sceptre. Le sceptre est à la fois l'appui du père et du vieillard, la houlette du pasteur et la verge du châtiment; dans un ordre plus élevé que celui de toutes les dominations terrestres, l'évêque, prince de la hiérarchie, est père, pasteur et juge. Rien de plus convenable que de lui attribuer le symbole qui, dès l'antiquité, exprimait cette triple puissance. Quant à son origine historique, la crosse paraît remonter au *bâton à potence*, dont les clercs et les fidèles se servent encore en Orient comme d'appui dans les longues psalmodies. Ce bâton se termine par une traverse, qui lui donne la forme du *tau;* de fait, la crosse a souvent, dans les temps primitifs, affecté la même forme, et les Orientaux la lui ont conservée. De bonne heure, l'appui a été aussi représenté par une partie simplement recourbée.

Nous aurons à parler encore de ce bâton d'appui ou *cambuta*, à l'occasion des stalles dont il a formé, en s'immobilisant, un des éléments.

La crosse épiscopale est désormais, en Occident, formée d'une tige terminée en haut par une *volute*, et en bas par un amincissement en forme de pointe. Ces trois parties de la crosse ont donné lieu à une application symbolique exprimée par le vers suivant :

Attrahe per primum, medio rege, punge per imum.
Attirez par le haut bout, gouvernez par le milieu, corrigez par la pointe.

La volute a fourni un champ fécond à l'art du sculpteur et de l'orfèvre. Quant à la matière, elle a été généralement précieuse, au moins pour la partie supérieure, et si la tige était de bois, la volute était d'ivoire ou de métal doré et émaillé. Dans les temps modernes, l'insigne est tout entier, autant que possible, précieux par la matière et le travail. La crosse de bois, adoptée dans les monastères de la Trappe, déroge à la coutume universelle.

§ III. — De la croix pectorale.

La croix pectorale remonte à l'ancien *encolpium* que portaient, suspendu au cou, les premiers chrétiens. Les païens eux-mêmes suspendaient au cou de leurs enfants la *bulle d'or* comme un insigne de noblesse. Les chrétiens portaient sur leur poitrine quelque signe sacré rappelant le Christ, auquel ils appartiennent. Dans les voyages et les occasions périlleuses, c'était la Sainte Eucharistie elle-même qu'ils portaient ainsi. Le respect dû à l'auguste sacrement le faisait, en temps ordinaire, suppléer par quelque objet signifiant Jésus-Christ; c'était tantôt une petite *thèque* portant un texte de l'Evangile (1), à cause de la vénération qui, dans la tradition ecclésiastique, s'attache à la parole du Fils de Dieu comme au Verbe incarné lui-même; tantôt une figure de poisson, l'Ἰχθύς mystérieux. Plus tard, la croix apparut. On porta aussi, en l'honneur des saints, des

(1) Il est dit de sainte Cécile : *Evangelium Christi gerebat in pectore;* il s'agit là d'un texte extrait de l'Evangile et gardé dans une de ces *thèques* destinées à être suspendues au cou, et dont M. de Rossi a donné des spécimens.

objets teints de leur sang, ou des fragments de leurs reliques, dans des reliquaires de petite dimension. A la croix elle-même, fut souvent adapté un reliquaire. Enfin, les pièces de monnaie où se trouvait gravé le signe de la croix ou le monogramme du Christ furent percées et portées au cou. Saint Germain d'Auxerre suspendit ainsi une pièce de monnaie, en signe de religion, au cou de sainte Geneviève.

Telles sont manifestement les vénérables origines des croix et des médailles consacrées par l'usage universel du monde chrétien.

La croix pectorale des évêques n'a pas eu d'autres commencements. Croix d'or contenant des reliques, elle est plutôt pour eux une dévotion traditionnelle qu'un insigne proprement dit; ils la portent dans l'usage quotidien, et, à la différence de l'anneau et de la crosse, elle ne leur est point conférée dans leur consécration comme un insigne qui leur soit spécialement attribué.

CHAPITRE VIII

DU PALLIUM

Le Pape, les patriarches et les archevêques ont, comme insigne spécial, le *pallium*. C'est une bande de laine qui fait le tour des épaules, en se doublant sur l'épaule gauche, et dont les extrémités descendent en avant et en arrière sur la chasuble. Le *pallium* est retenu par trois épingles d'or ornées de pierreries placées en avant, en arrière et sur l'épaule gauche. Les *pallium*, tissés de la toison d'agneaux bénits à l'église de Sainte-Agnès, rappellent, par leur matière, la brebis que le Bon Pasteur rapporte sur ses épaules au bercail; déposés sur le tombeau de saint Pierre, ils prennent le caractère des *brandeæ*, ou bandes d'étoffes qui, après avoir reposé sur le tombeau des apôtres et des martyrs, devenaient, par ce contact, vénérables à l'égal des reliques (1).

Le Pape porte le *pallium* en tout temps; il le confère comme signe de la juridiction supérieure, émanée de la chaire suprême, aux patriarches et aux métropolitains, en en restreignant l'usage à certaines solennités. Il le confère aussi à quelques évêques, par une faveur attachée à d'illustres Eglises ou concédé au mérite personnel.

Le *pallium* était autrefois orné de croix et de couronnes; aujourd'hui, les croix de couleur noire ont seules été conservées (2).

En Orient, tous les évêques portent un *pallium* d'une grande richesse, appelé *homophore*.

(1) Innocent III décrit le symbolisme du *pallium* : Simple du côté droit, pour signifier la vie contemplative; doublé sur l'épaule gauche, à cause des sollicitudes multiples de la vie active; retenu par les épingles d'or surmontées de pierres précieuses, qui indiquent à la fois les peines et les récompenses de la charge pastorale.

(2) Peut-être, à l'origine, le *pallium* était-il un orfroi de chasuble, envoyé en présent par le Souverain Pontife. Pendant tout le moyen âge, le *pallium* est très ample et descend vers le bord inférieur de la chasuble; dans les temps modernes, le *pallium* a été *réduit* à de très petites dimensions.

Le Souverain Pontife garde les seuls insignes de l'épiscopat dans les fonctions sacrées, sauf une sorte d'amict de soie rayée, appelée *fanon*, et qui se rabat sur les épaules. Dans les processions, il use, en signe de royauté, de la *tiare*, appelée aussi *règne* ou *trirégne*, sorte de mitre de forme conique, ornée de couronnes, qui, par des adjonctions successives, ont été portées au nombre de trois.

APPENDICE

Nous dirons peu de choses des vêtements sacrés des Orientaux.

L'aube de lin a été souvent, chez eux, remplacée par une tunique de matières et de couleurs diverses.

La chasuble, appelée φενωλιον, a gardé sa forme primitive chez les Grecs. Mais les patriarches et les évêques l'ont remplacée par une dalmatique ou une tunique appelée σαχχος. Dans d'autres rites, la chasuble a été fendue sur le devant, à la manière du pluvial. L'étole sacerdotale et diaconale a conservé sa forme sans de graves altérations. Le manipule n'y est point usité, mais on adapte aux deux bras des sortes de manches qui rappellent les parements de l'aube.

Les parements de l'amict semblent aussi conservés dans le col brodé des Arméniens.

Les insignes de l'épiscopat sont, chez les Grecs, la mitre en forme de couronne, le pallium brodé ou *homophore*, et l'ornement appelé *hypogovation*, suspendu à la ceinture.

Les Arméniens ont adopté, au temps des croisades, la mitre des Latins.

Le bâton pastoral, chez les Grecs, se termine par une traverse procédant originairement de l'appui en forme de *tau*, et qui se recourbe en forme de serpent.

TROISIÈME PARTIE

DES RELIGIEUX

CHAPITRE PREMIER

DE L'HABIT MONASTIQUE

§ I

Comme nous l'avons dit plus haut, à côté et au-dessous de la consécration des clercs qui composent la hiérarchie ecclésiastique, il y a celle des moines et des religieux.

Dès l'origine, ceux-ci ont porté quelque marque extérieure de leur sainte profession. Il est difficile de se rendre un compte exact de ce qu'était l'habit monastique des solitaires de l'Egypte et des moines de Tabenne. Il est plus facile d'entendre les principes qui ont présidé à la constitution de l'habit monastique des Occidentaux.

Comme les moines étaient, à l'origine, des laïques et que la profession monastique ne donne pas, par son essence, un rang dans la hiérarchie cléricale, l'habit monastique ne dut pas comprendre la *vestis linea* des clercs, mais seulement le *byrrhus* qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, emporte une idée de pénitence, en même temps que, par sa simplicité et même par sa matière, il convient aux pauvres.

L'habit monastique fut donc composé de deux parties : la *tunique* intérieure de laine et le *byrrhus*, sous le nom de *coule* ou *cucullum*,

emprunté au capuce qui le complétait et en était la partie supérieure. La forme la plus ancienne de la coule, telle qu'elle nous apparaît dans les monuments à peu près contemporains de l'époque de saint Benoît, est bien celle de la *pénule* primitive, c'est-à-dire d'un vaste manteau fermé et sans manches. Elle se maintint assez longtemps dans cette forme, au moins pour les abbés ou les supérieurs des monastères. Les manches y furent probablement introduites par des points de couture faits sur les côtés, comme nous l'avons indiqué pour certaines formes du surplis. Elles se détachèrent peu à peu davantage du corps du vêtement, mais gardèrent généralement une grande ampleur.

Nous ne parlerons que pour mémoire des altérations que la coule subit dans les monastères dégénérés. A Saint-Claude, les manches avaient d'abord été fendues à la manière de celles de l'ancien surplis parisien et avaient fini par disparaître.

Quant au capuce de la coule, il s'est développé à peu près, comme celui de la chape des clercs (1), tantôt se décomposant dans son ampleur en deux parties, dont l'une gardait sa destination primitive de couvrir la tête, et dont l'autre prenait la forme d'une sorte de camail à pointe, tantôt descendant en s'ouvrant sur le devant de la poitrine. On l'a ramené, dans les réformes modernes, à ses dimensions primitives.

La tunique n'offre aucune particularité.

§ II

On conçoit que la coule, dans son ampleur, ne pouvait se garder dans les rudes travaux qui occupaient une partie considérable du temps chez les moines.

De même donc que la *linea vestis* des clercs donna naissance, dans l'usage commun, au rochet qui en est comme un diminutif, de même aussi la *coule* fut remplacée, pour le travail, par le *scapulaire*, appelé aussi *cuculla minor*.

(1) Voir ci-dessus, p. 83.

Le scapulaire était, primitivement, un vêtement couvrant les épaules, ouvert sur les deux côtés et dont les deux parties antérieure et postérieure étaient rattachées entre elles par une couture ou un lien d'étoffe. Il ne descendait guère au delà des genoux, et, sous cette forme, ressemblait assez à une petite dalmatique. Avec le temps, ces liens disparurent et le scapulaire prit la forme de larges bandes d'étoffe tombant devant et derrière; il se prolongea aussi jusqu'au bas de la tunique. Les Chartreux seuls ont conservé, en leur donnant plus d'ampleur, les liens qui en réunissaient les deux parties. Ils lui ont aussi conservé le nom de coule, et, lorsque dans les fonctions sacrées, ils prennent la coule à manches, ils appellent celle-ci *coule ecclésiastique* ou *coule d'Eglise*.

Au reste, de même que pour éviter l'embarras de substituer un vêtement à un autre, les clercs ont gardé le rochet sous l'aube ou le surplis, de même aussi les moines gardent le scapulaire sous la coule toutes les fois qu'ils prennent celle-ci.

§ III

Quant à la couleur des vêtements monastiques, la vieille maxime était de n'en point tenir compte, et l'on y employait indifféremment les laines non teintes d'un blanc terne ou de couleur tannée. Toutefois, l'usage ordinaire, ainsi que le démontre Dom Mabillon, et qu'en rendent témoignage les monuments iconographiques, était que les moines fissent emploi plus volontiers de la blanche pour la tunique et de la noire naturelle ou tannée pour la coule. De là, lorsqu'on y mit plus de soin, la blancheur des tuniques et la teinture noire ou sombre de la coule.

L'Ordre de Cluny prit la couleur noire pour la tunique comme pour la coule, par imitation, dit-on, des moines Basiliens d'Orient. Les moines Cisterciens, tout en gardant le scapulaire noir, adoptèrent la couleur blanche pour la coule comme pour la tunique, à la suite d'une vision de leur fondateur saint Albéric, dans laquelle il reçut ce vêtement des mains de la Sainte Vierge. Toutefois, ils portent encore, croyons-nous, la coule noire à Rome, dans les processions générales.

Les Olivétains adoptèrent aussi la couleur blanche pour la coule, la tunique et même le scapulaire; les Sylvestrains prirent la couleur bleu céleste; quant aux Chartreux, ils ont toujours porté la couleur blanche.

§ IV

Les moines comme les clercs ont, du reste, usé de *pelisses*, c'est-à-dire de tuniques, doublées de fourrures dans les pays froids, se conformant en cela à l'esprit et à la lettre de la règle de saint Benoît. Les *aumusses*, étrangères au vestiaire monastique, ont été concédées par le Saint Siège aux moines de Saint-Germain des Prés. Quant à la *melotte*, antique pièce de pelleterie dont il est question à l'origine de l'Ordre monastique et dans la vie de saint Benoît, il est difficile de se rendre un compte exact de la forme qu'affectait ce vêtement.

Lorsque les moines *religieux de chœur* furent généralement compris dans la cléricature, les abbayes les plus illustres adoptèrent l'usage pour ceux-ci de se revêtir tous d'*aubes* aux offices plus solennels et même de prendre des chapes précieuses aux principaux d'entre eux : *festa in albis, festa in cappis*. Tous les Ordinaires des grandes abbayes mentionnent ces coutumes.

CHAPITRE II

DES VÊTEMENTS DES ORDRES RELIGIEUX PROPREMENT DITS

§ I

Le scapulaire, qui, par son origine, est proprement monastique, fut adopté, pour le travail, par les Chanoines réguliers Prémontrés.

Lorsque les Ordres religieux apparurent au XIII^e^ siècle, les Frères Prêcheurs, issus des Chanoines réguliers et en portant originairement l'habit, reçurent des mains de la Sainte Vierge, dans une vision du bienheureux Reginald, l'un des premiers disciples de saint Dominique, un scapulaire blanc qu'ils substituèrent au rochet dans l'usage ordinaire, ne portant celui-ci qu'en certaines circonstances rares et plus solennelles.

Après les Frères Prêcheurs, le scapulaire fut encore adopté par les Carmes, à la suite d'une vision du bienheureux Stock, et par les Servites, dans des circonstances analogues: de couleur tannée pour les premiers, et de couleur noire pour les seconds.

Le scapulaire des Carmes fut communiqué à la confrérie si populaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, enrichi de grâces et d'indulgences nombreuses. Il se réduisit alors, pour les membres de cette confrérie, à n'être plus rappelé que par deux petites pièces d'étoffe brune ou noire, retenues par des cordons. D'autres confréries prirent un insigne analogue, et de là ces nombreux scapulaires de différentes couleurs, destinés à propager les diverses dévotions proposées à la piété des fidèles.

§ II

Les Frères Mineurs, pour marquer davantage le caractère d'extrême pauvreté dont ils font profession, se contentèrent, pour tout habit

religieux, d'une tunique de laine grossière garnie d'un capuce et liée par une corde. Les Minimes et les Ermites de Saint-Augustin bornèrent aussi leur habit religieux à la tunique et au capuce. Ces derniers adoptèrent la ceinture de cuir comme marque spéciale de leur Institut.

Enfin, dans les temps modernes, les Instituts des clercs réguliers prirent l'habit du clergé séculier, c'est-à-dire la soutane et le manteau. Quelques-uns y ajoutèrent quelque marque distinctive : une croix ou un chiffre cousu sur l'habit.

§ III

Nous devons parler aussi des Instituts hospitaliers et militaires.

Les Ordres militaires remontant à la croisade, tout en se distinguant par la couleur du manteau ou de la chape, portaient, comme les Croisés, cousue à ce vêtement, une croix sur le côté gauche. Les Ordres hospitaliers, qui se rattachèrent souvent par un lien d'origine à ces chevaleries religieuses, conservèrent cette marque sacrée en en diversifiant la forme et la couleur.

Les Ordres hospitaliers adoptèrent assez généralement la discipline et même le nom de Chanoines réguliers, tout en gardant leur habit spécial ; c'était, pour les religieux de Saint-Antoine, l'habit et la chape noirs, ornés de la croix en forme de *tau*, et de couleur bleue ; et, pour les religieux du Saint-Esprit, l'habit et la chape de couleur noire ou bleue, ornés de la croix blanche à douze pointes.

Tout le monde connaît la forme de la croix de Malte.

Nous n'avons pas à parler ici, bien entendu, des chevaleries séculières, dont les plus anciennes pourtant, et les plus illustres, ont conservé longtemps quelque caractère religieux : noviciat, offices et fêtes.

CHAPITRE III

DES VÊTEMENTS DES RELIGIEUSES

§ I

Les femmes vouées au service de Dieu étaient, dans l'origine, rattachées, ou par une consécration ecclésiastique à l'Ordre clérical, ou par la simple profession religieuse à celui des ascètes.

Les premières étaient les diaconesses, les vierges et les veuves élues et consacrées, auxquelles l'évêque donnait une bénédiction spéciale. Ce fut l'origine de l'Institut des Chanoinesses.

Les autres, alors que l'Ordre monastique fut entièrement formé, y entrèrent naturellement et devinrent les *moniales;* en latin, *moniales* ou *sanctimoniales*.

Telles furent, dans l'antiquité, les deux Ordres de religieuses répondant à la distinction des deux grands Ordres des serviteurs de Dieu dont nous avons parlé plus haut : l'*Ordre canonique* et l'*Ordre monastique*.

Chez les unes et chez les autres, le voile était l'insigne essentiel et commun de la profession religieuse. Ce voile, de laine noire ou de couleur sombre, est accompagné ou doublé par un autre voile de lin et des guimpes ou linges enveloppant la tête et la poitrine. Quant au reste de l'habit religieux, c'était, sauf le capuce, les aumusses et les autres couvertures de tête sans application pour des femmes voilées, les vêtements de l'un et de l'autre Ordre; le rochet, le surplis et la chape pour les chanoinesses, le scapulaire et la coule pour les moniales.

Ce que nous avons dit des formes et des couleurs de ces divers vêtements convient aux femmes comme aux hommes.

La consécration solennelle des vierges, distincte de la profession religieuse, et qui leur est conférée par l'évêque, est aussi accom-

pagnée de la collation faite par l'évêque de certains signes sacrés; ce sont le voile spécial, autrefois orné d'une croix; la *torques* ou couronne, primitivement formée d'étoffes ou d'orfrois précieux, et plus tard remplacée par des feuillages et des fleurs ou des ornements où se mêle l'orfèvrerie: l'anneau; et même, chez les Chartreusines, l'étole et le manipule. Ces derniers insignes, du reste, ainsi que la couronne, ne parent guère la religieuse qu'au jour de cette bénédiction solennelle et dans sa sépulture. L'Eglise a conservé aussi une bénédiction solennelle pour les abbesses, et celles-ci reçoivent pour insignes l'anneau et le bâton pastoral.

§ II

Les Ordres religieux qui apparurent au XIII^e^ siècle et depuis: Frères Prêcheurs, Frères Mineurs, Carmes, Augustins, ouvrirent à la vocation religieuse des femmes de nouveaux asiles appartenant à chacune de ces familles saintes. Ce furent: les Dominicaines, les Clarisses, les Carmélites, les Augustines. Ces religieuses portaient sous le voile, signe uniforme de leur profession, l'habit propre à chacun de ces grands Instituts.

Dans les temps modernes, les congrégations de religieuses se multiplièrent, et il serait trop long de décrire la variété des vêtements qu'elles adoptèrent. Disons seulement que ces vêtements, avec des couleurs diverses, se rapportent, dans un grand nombre de ces Congrégations, aux deux types du scapulaire et de la chape, et qu'elles ont aussi conservé le voile qui, dans l'antiquité, était, pour les femmes, le signe principal de la profession religieuse.

Enfin, les nombreux Instituts qui, depuis deux siècles, s'illustrèrent dans la pratique de la charité et qui sont l'honneur de l'Eglise dans nos temps modernes se sont fait un habit religieux de l'habit simple et pauvre que portaient les servantes et les filles du peuple à l'époque et dans la province où ils sont nés.

LIVRE V

LIEUX CONSACRÉS A DIEU

CHAPITRE PREMIER

DES EGLISES

Les lieux consacrés à Dieu sont principalement les églises, basiliques, oratoires, etc.

Nous n'entrons pas dans le détail des oratoires établis par les chrétiens aux temps des persécutions dans les catacombes. Ces oratoires, réduits à d'étroites proportions, conservent sans doute quelque chose des lois qui ont présidé à la disposition des grandes basiliques; on les retrouve quelquefois avec l'autel, le siège pontifical et quelques traces des divisions qui séparent le clergé du peuple, mais il vaut mieux, pour notre instruction, entrer tout d'abord dans la contemplation de l'église chrétienne telle que les chrétiens l'ont comprise et réalisée partout où ils en ont eu le pouvoir.

On a souvent enseigné que les premiers chrétiens avaient emprunté le type de leurs églises aux basiliques païennes; celles-ci, en effet, présentent ordinairement une partie réservée aux magistrats et disposée en abside, un cancel au-devant et de vastes espaces destinés au public; mais nous pensons que la coïncidence de ces formes avec celles des anciennes basiliques chrétiennes tient simplement aux nécessités et aux convenances communes à toute grande assemblée.

Le type vraiment divin de nos églises nous est révélé dans l'Apocalypse de saint Jean. Dans cette céleste vision, il contemple un trône environné comme d'une couronne, *in circuitu*, de vingt-quatre sièges destinés à des vieillards ou prêtres; au centre, un autel sur lequel est placé l'Agneau comme mis à mort, et où apparaissent les quatre animaux mystiques, symbole des quatre Evangiles ; au-dessous de l'autel, les âmes des martyrs; au delà, sept chandeliers ardents qui sont les sept esprits de Dieu ; et enfin, sous le regard de celui qui siège au trône et des vingt-quatre vieillards, l'immense multitude des élus.

Dans les églises de la terre, ce type est reproduit fidèlement : l'évêque entouré de ses prêtres; l'autel établi sur la sépulture des martyrs, les sept diacres et les clercs inférieurs; enfin les espaces réservés au peuple chrétien.

Nous allons successivement étudier ces diverses parties de l'édifice sacré, avec la suite des développements et des modifications que le cours des âges a peu à peu introduits dans leurs dispositions.

Et tout d'abord, l'église nous apparaît divisée en deux parties : Le sanctuaire et la nef ou les nefs.

§ I. — Du sanctuaire.

Le sanctuaire a généralement la forme d'abside, c'est-à-dire d'un demi-cercle, et est couvert d'une voûte en demi-coupole. Au fond est la place du siège épiscopal ; à l'entour sont des bancs placés en demi-cercle, la place réservée aux prêtres qui, dans l'antiquité, célèbrent avec l'évêque un seul sacrifice; en avant de cette enceinte réservée, l'autel. De même que, de bonne heure, l'autel fut construit en pierre, de même le trône épiscopal et les sièges sacerdotaux furent aussi généralement construits en marbre; par là, l'autel et le trône prenaient le caractère de pierres principales de l'édifice, et la religion de Jésus-Christ, en en prenant possession, marquait la maison sainte d'un caractère permanent; autre, en effet, est l'hospitalité passagère donnée aux mystères chrétiens dans quelque habitation privée; autre la perpétuelle destination de la maison de Dieu,

destination marquée et affirmée par les rites de la Dédicace (1).

Le siège épiscopal était ordinairement élevé de plusieurs degrés, afin que, présidant l'assemblée, l'évêque pût apercevoir et être aperçu; souvent même l'élévation de ce siège le plaçait à un niveau supérieur à l'aire de l'autel; en cela, il n'y avait nulle irrévérence, car Jésus-Christ, qui, sur l'autel, apparaît dans l'humiliation et l'état de victime, est présent dans l'évêque comme sacrificateur, et, par lui, exerce sur son propre corps et son propre sang l'autorité qui renouvelle son immolation.

Le trône épiscopal et les sièges des prêtres étaient souvent recouverts de draperies; c'était une marque d'honneur, et on remarque, dans les actes du martyre de saint Cyprien, qu'amené chez le magistrat païen on lui offrit un siège voilé ou drapé qui se trouvait là, et l'on y vit comme une circonstance providentielle qui lui donnait devant son juge les insignes de l'épiscopat.

Dans la suite, on établit souvent au-dessus du trône épiscopal un dais ou baldaquin, insigne de la souveraineté sacrée réservée au pontife; ce dais n'est autorisé qu'autant que l'autel lui-même est surmonté d'un baldaquin ou ciborium.

L'autel, placé en avant du sanctuaire et dominant toute l'enceinte de la hauteur de celui-ci, avait la forme d'un rectangle (2) se rapprochant plus ou moins du carré; tantôt l'autel est fermé sur ses quatre faces, et rappelle par sa forme le tombeau même du martyr; l'autel, en effet, peut être ce tombeau et contenir ses dépouilles précieuses; tantôt il présente l'aspect d'une table portée par des colonnes, et il est constamment désigné, dans l'antiquité, sous le nom de Sainte Table αγια τραπεζα (3); tel était l'autel de Constantinople.

(1) On possède à Rome un siège de saint Pierre et un autel du Prince des apôtres, tous deux en bois. Selon le Bréviaire romain, ils étaient l'un et l'autre portatifs, et leur usage marquait le temps et les cas où le pontife, pour accomplir la liturgie sacrée *certo loco consistere non poterat*.

(2) Il y eut aussi des autels d'autres formes, mais le rectangle a prévalu.

(3) Le nom de Sainte Table, donné vulgairement au cancel où les fidèles viennent recevoir la Sainte Communion, est une expression purement métaphorique, signifiant le banquet divin auquel ils prennent part. Jamais ce cancel n'a présenté la forme d'une table; la seule table du festin eucharistique, au sens propre et non figuré, est le saint autel où le festin mystique est préparé, et d'où il est offert et porté à ceux qui en sont faits participants.

sous lequel Eutrope s'était réfugié dans sa disgrâce. et celui d'où les bourreaux arrachèrent violemment le pape saint Martin.

Le plus souvent, les tombeaux des martyrs étaient établis au-dessous de l'autel, dans une crypte ou confession où l'on descendait par des marches nombreuses, en avant de l'autel et du sanctuaire, et qui étaient mises en communication avec ce dernier, sous l'autel ou près de l'autel, par des ouvertures ou fenestrelles grillées, souvent ménagées dans le pavé même du sanctuaire. C'est par ces fenestrelles que l'on faisait descendre sur le tombeau des martyrs les *brandeæ*, bandes d'étoffe conservées ensuite comme de précieuses reliques. On déposait aussi sur ces tombeaux sacrés des fleurs, des parfums, et on y entretenait des lampes dont la clarté apparaissait et par les fenestrelles, et, au-dessous du sanctuaire, par les ouvertures qui donnaient entrée dans la crypte (1).

L'autel ainsi disposé était surmonté d'un *ciborium*, sorte de coupole ou de pavillon monumental porté par des colonnes ordinairement au nombre de quatre. Ce *ciborium* était, autant que possible, construit en matières précieuses, marbre ou métaux; il était garni de traverses destinées à porter les courtines qui enveloppaient l'autel.

L'autel lui-même a sa parure: ce sont les nappes de lin très pur qui recouvrent la table sacrée et descendent aux deux extrémités jusqu'à terre; en avant et en arrière, des paremens d'étoffe, qui étaient parfois suppléés par des ouvrages d'orfévrerie d'une grande richesse; la table d'or de Venise est célèbre. On conserve encore à Paris la table d'or travaillé au repoussé qui décorait aux grandes solennités l'autel de l'abbaye de saint Gall (2).

Le sanctuaire ainsi disposé était nommé presbytère, parce qu'il contenait, avec le trône de l'évêque, les sièges de l'assemblée des prêtres.

(1) L'usage de déposer les *palliums* destinés aux évêques des grands sièges dans la confession de saint Pierre, appartient à la tradition des antiques *brandeæ*.

(2) Cette table d'or représente dans cinq niches le Sauveur accompagné, à droite et à gauche, de saint Michel, de saint Gabriel, de saint Raphaël et de saint Benoît, avec ce vers qui, sous chacune des niches, donne le nom de celui que représente l'effigie : *Quis sicut Hel, Fortis, Soter, Meldicus, Benedictus.*

Il dominait l'église de toute la hauteur des marches qui, de chaque côté de l'autel, descendaient vers la nef. Du niveau de la nef, d'autres marches en sens contraire descendaient vers la crypte au-dessous de l'autel.

L'autel et, en arrière de l'autel, le trône de l'évêque dominaient donc toute l'assemblée. L'autel apparaissait en avant surélevé de toute cette hauteur; en arrière, une simple marche l'élevait au-dessus de l'aire du sanctuaire; l'évêque se rendait directement du trône à l'autel; et, quand il y était debout, entouré des prêtres, il avait devant lui l'assemblée des fidèles.

Cette disposition se retrouve dans les principales basiliques de Rome, et bien qu'elle soit plus rare aujourd'hui, elle est maintenue comme parfaitement légitime par les rubriques du Missel romain.

§ II. — De la nef.

La partie de l'édifice réservée au peuple était la nef, parfois unique, souvent accompagnée de nefs secondaires ou latérales; dans les basiliques primitives, elle était généralement recouverte par la charpente et la toiture. Cette charpente recevait sa noblesse de la matière et du travail artistique. Il y avait des charpentes de cèdre et de bois précieux; d'autres étaient enrichies de peintures et de dorures.

La nef de l'église, grande salle destinée à recevoir l'assemblée des fidèles, était, disons-nous, souvent accompagnée de nefs latérales; elles étaient au nombre de deux ou de quatre. Souvent encore, au-dessus de ces collatéraux s'ouvraient, sur la nef principale, des tribunes; enfin, au niveau supérieur, les fenêtres éclairaient l'enceinte; la lumière en était tamisée par des lames de marbres transparents ou par des châssis de pierre ou de bois, percés d'ouvertures rapprochées et faisant comme un grillage monumental.

Ainsi disposé, le corps de l'édifice dépassait en hauteur le sanctuaire; la voûte en demi-coupole de celui-ci s'ouvrait dans le mur qui terminait la nef par un grand arc, décoré plus ou moins richement de peintures ou de mosaïques, et que l'on nomme l'*arc*

triomphal. En avant de cette ouverture, on faisait parfois, dans la basilique, comme une nef transversale qui lui donnait l'aspect général d'une croix. Cette nef, appelée *transept*, présentait à son point d'intersection un espace carré où l'on prolongeait le sanctuaire et ses dépendances.

L'emplacement de l'autel, avancé jusqu'à cet espace, appelait et en motivait la disposition plus ornée et plus noble : une surélévation de la toiture, au point d'intersection des deux nefs, indiquait, au dehors même, la place de la confession du martyr et le lieu du sacrifice ; cette surélévation donna naissance plus tard aux coupoles et aux tours centrales qui sont l'honneur d'un grand nombre d'édifices sacrés.

Le *transept* recevait son nom du cancel ou *septum*, qui séparait du reste de l'édifice l'espace sacré destiné aux dépendances du sanctuaire ; c'était là, en effet, que se trouvait le *diaconicum*, lieu où les diacres se tenaient debout tout auprès de l'autel et au-dessous du presbytère. L'espace réservé au peuple fidèle formait comme une grande salle rectangulaire, c'était la nef principale ; les hommes se plaçaient au Midi, les femmes au Nord ; les bras du transept étaient comme un supplément de la grande nef, et servaient également à recevoir les fidèles assemblés ; et, comme cette partie de l'édifice était plus rapprochée du sanctuaire, elle fut souvent réservée à la partie de l'assemblée qu'on voulait honorer davantage ; le Midi du transept, aux sénateurs et personnages illustres ; le Nord, aux matrones. Les nefs latérales nous semblent avoir servi surtout de dégagement pour faciliter la circulation ; c'était aussi un supplément pour les jours où l'assemblée était plus nombreuse.

On a souvent écrit que ces nefs étaient la place normale et ordinaire des fidèles assistant à la sainte liturgie, et certains plans, tracés d'après ces données, réduisent la grande nef à une destination mal définie, en y plaçant uniquement les divisions des catéchumènes et des pénitents. Nous ne saurions admettre ce système ; la nef principale est bien la salle où se trouve l'assemblée, que le diacre, bénissant le cierge pascal, a sous les yeux et dont il chante : *Magnis populorum vocibus hæc aula resultet*. C'est bien l'enceinte où la foule, parfois tumultueuse, manifeste ses désirs dans les élections épisco-

pales; où elle fait entendre ses acclamations, où elle reçoit l'instruction, où se trouvent les ambons ou tribunes des lecteurs et des prédicateurs; nous savons d'ailleurs que, dans les illustres basiliques, la nef principale était, dans les occasions solennelles, garnie de riches tentures qui, suspendues dans les entre-colonnements, la séparaient des nefs latérales et mettaient celles-ci dans un isolement relatif, incompatible avec l'hypothèse qui ferait de ces dernières le lieu principal de l'assemblée (1).

Du reste, comme les fidèles se tenaient debout et qu'il n'y avait ni chaises ni bancs dans l'enceinte sacrée, les multitudes qui s'y rassemblaient y conservaient une sorte de mobilité dont les assemblées chrétiennes d'aujourd'hui ne sauraient nous donner quelque idée, sinon dans les pays tels que le midi de l'Italie et l'Espagne, où ces sièges n'ont point été encore introduits.

§ III. — Du chœur.

Nous n'avons pas encore parlé du chœur, *chorus psallentium*, qui, dans l'antiquité, ne constituait point une partie proprement dite de l'édifice. C'était une enceinte rectangulaire, plus étroite que la nef, formée de barrières pleines plus ou moins élevées. Cette enceinte était placée selon les commodités du service, vers le haut de la nef. A l'intérieur de cette enceinte et le long des clôtures, se trouvaient des bancs destinés à la *schola cantorum;* ces bancs étaient souvent disposés en double rang et construits en façon de gradins, tellement que le banc inférieur servait d'emmarchement au banc qui s'appuyait immédiatement contre la clôture.

Ces enceintes avaient peu de développement; la *schola cantorum*, en effet, formait un personnel peu nombreux: les prêtres qui siégeaient au presbytère comme concélébrants de l'évêque et les diacres n'en faisaient point partie. Elle se composait à peu près exclusivement, surtout après les décrets de saint Grégoire le Grand, de

(1) Un Pape donna à la basilique de Saint-Paul quarante-deux grands voiles de soie destinés à la parure des grandes fêtes et répondant aux quarante-deux entre-colonnements des vingt et une travées de cette basilique. (*Lib. Pont.*)

sous-diacres et de lecteurs. Ces derniers étaient principalement les enfants de l'école de l'Eglise.

Le double rang de bancs répondait vraisemblablement à la distribution hiérarchique des deux éléments qui formaient le chœur des chantres. L'enceinte que nous décrivons, ouverte à droite et à gauche vers le haut, c'est-à-dire du côté où se trouvaient les degrés du sanctuaire, était fermée à l'autre extrémité par un double retour d'équerre qui, au milieu, laissait une ouverture. Cette enceinte était généralement attenante à l'ambon ou aux ambons (1), tribunes destinées aux lectures et à la prédication.

On montait aux ambons par des degrés communiquant avec l'enceinte du chœur. L'ambon destiné à l'Evangile était le plus élevé; on gagnait le pupitre tourné du côté du Nord par deux rampes semblables, le ministre qui lisait l'Evangile regardant le septentrion, séjour du froid et des ténèbres, domaine des puissances infernales, les combattait par le Verbe de Dieu, déclaré dans l'Evangile.

L'ambon placé au côté opposé était destiné aux lectures. Il n'avait qu'une rampe, divisée en deux parties par un palier. Il contenait deux pupitres : l'un au sommet, destiné à la lecture de l'Epître; l'autre au palier inférieur, destiné aux lectures moins solennelles de l'Ecriture Sainte.

Nous décrivons ici les ambons selon la forme la plus ordinaire que nous ont conservée les anciennes basiliques, mais le type n'était point uniforme; souvent aussi, un seul ambon servait à toutes les lectures.

En terminant cette description de l'église, ajoutons que la décoration iconographique de l'arc triomphal fut de bonne heure complétée ou suppléée par un grand crucifix dressé sur une poutre ou *trabes* placée au-dessus de l'entrée du chœur. Cette poutre servait encore à porter des cierges et à soutenir les tentures qui, en Carême surtout, voilaient l'entrée du sanctuaire.

(1) Nous parlons ici de la disposition qui prévalut et qui semble plus normale. Il y eut pour les ambons d'autres situations. Là surtout où l'ambon était unique, il se plaçait souvent au milieu et dans l'axe de la nef.

§ IV. — Modifications dans les dispositions des basiliques.

A. Avec le temps, les dispositions des basiliques, telles que nous les avons décrites, reçurent des développements et des modifications.

L'usage de lever de terre les reliques des saints et de les placer dans des châsses portatives, succéda généralement à l'ancienne sépulture dans la confession. On dut naturellement choisir, pour déposer en temps ordinaire ces reliquaires précieux, la place la plus honorable de l'église; cette place était le fond de l'abside.

On déplaça donc peu à peu le trône épiscopal, en le transportant du fond de l'abside sur le côté. Afin que le célébrant ne tournât pas le dos aux saintes reliques, l'usage s'introduisit pour lui de se tenir debout, et de célébrer sur la face antérieure de l'autel, n'ayant plus le visage tourné du côté de l'assemblée, mais vers le fond du sanctuaire.

Le ciborium lui-même quitta l'autel pour se placer sur les reliques, et les courtines destinées à envelopper l'autel furent supportées par des colonnes qui, dans le moyen âge, soutenaient généralement des figures d'anges portant des candélabres ou les instruments de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Tout l'ensemble de l'édifice subit à la suite des changements considérables dans son plan et sa construction.

Dans la disposition primitive, comme le service de l'autel s'accomplissait en arrière de celui-ci, aucun espace n'était ménagé en avant; l'autel terminait le presbytère du côté du peuple, et immédiatement au-dessous commençait, à un niveau inférieur, l'aire de la nef ou même celle de la crypte ou confession.

La place destinée aux officiants étant désormais en avant de l'autel, il fallut leur ménager l'espace nécessaire. On pouvait le faire en refoulant l'autel au fond de l'abside, mais cette disposition était trop contraire à l'antique session du sénat sacerdotal, qui continuait à garder ses sièges de marbre autour de l'abside et auprès du trône de l'évêque, légèrement déplacé vers le côté par la présence des reliques.

On prolongea donc par une sorte de nef, d'une ou plusieurs tra-

vées, l'espace compris entre l'abside et le transept ; cet espace s'ajouta au presbytère, puis il prit de grands développements, et le presbytère devint comme une véritable nef majeure, prolongeant la nef principale au delà du transept.

Mais alors, l'autel fut souvent amené en avant de l'abside vers le transept, pour le rapprocher sans doute du chœur et de l'assemblée ; puis l'usage des messes nombreuses se développant, en même temps que les oratoires se multipliaient autour de l'édifice principal, on plaça auprès des reliques, désormais éloignées du maître-autel de toute la longueur du presbytère, un autel appelé *altare de retro*, destiné à les honorer d'un culte spécial.

Le presbytère ainsi agrandi devint facilement, dans le plan de l'église, comme une suite de la grande nef, prolongée au delà du transept, alors que l'usage des voûtes s'étendit à tout l'édifice. Toutefois, jusqu'à l'approche des temps modernes, on conserva, comme un vestige de l'ancienne tradition, qui ouvrait le presbytère par un arc triomphal, sur une nef plus élevée, l'usage de maintenir une légère surélévation de la voûte de la nef sur celle du sanctuaire, surtout lorsque la voûte de la nef se continuait par celle-ci sans l'interruption d'un transept (1). Beaucoup d'églises rurales continuent à avoir des sanctuaires dont les voûtes sont beaucoup plus basses que celles de la nef.

B. Le chœur prit à son tour de grands développements ; il devait contenir désormais l'assistance des clercs, devenus nombreux dans les églises destinées au service du peuple chrétien, l'assemblée plus nombreuse encore des moines dans les églises monastiques.

Le chœur s'élargit jusqu'aux piliers de la nef, contre lesquels il vint appuyer ses clôtures, et se prolongea le long de plusieurs travées de celles-ci ; et, par là, il devint comme une partie distincte de l'édifice, qui parut distribué en trois enceintes successives : la nef destinée au peuple, le chœur et le presbytère.

Puis les clôtures s'élevèrent, et l'enceinte du chœur parut de plus en plus fermée ; en avant de cette enceinte, il se fit comme une fusion entre la clôture, les ambons et la *trabes* ; de cette fusion

(1) Il en est ainsi à la cathédrale de Saint-Claude, etc.

sortit le *jubé*, prolongement en retour d'équerre de la clôture du chœur et tribune recevant les pupitres des lecteurs, desservie par des escaliers et portant à son milieu l'ancien crucifix trabéal.

Nous traitons ailleurs de l'ameublement intérieur du chœur ainsi agrandi, des stalles et de leurs dorsaux.

La clôture du chœur offrait, extérieurement, un vaste champ à la décoration; nos cathédrales en ont conservé quelques spécimens illustres. Chartres, Paris, Amiens nous en offrent de magnifiques exemplaires (1).

L'emplacement du chœur était, traditionnellement, vers le haut de la nef, et en deçà du transept; le transept, espace libre, conduisait au maître-autel, puis le presbytère se prolongeait jusqu'à l'autel *de retro*. Cette disposition fut généralement gardée dans les monastères et dans les cathédrales du Midi; le presbytère, avec son prolongement, y restait à peu près inoccupé.

Dans les cathédrales du Nord, afin d'agrandir les espaces livrés à l'assemblée des fidèles, on utilisa le prolongement de la nef au delà du transept, en y reportant le chœur : le jubé se trouva ainsi placé dans le haut du transept; l'espace qui, dans les églises monastiques, était le presbytère fut occupé par le chœur; l'espace qu'y occupait le chœur fut rendu à l'assemblée, et le presbytère fut réduit à l'abside; le maître-autel fut alors placé vers le fond de cette abside, afin de ménager l'espace, assez restreint d'ailleurs, destiné au service des ministres officiants; les reliques insignes recouvertes par le ciborium furent disposées immédiatement derrière le maître-autel; l'*altare de retro* n'eut plus de raison d'être, et le maître-autel, placé en avant des reliques continua à être environné par des courtines portées par des colonnes (2).

On laissa souvent, par respect, l'antique siège épiscopal de marbre

(1) A Paris, *l'histoire* de la Rédemption commençait du côté du Nord par la représentation du mystère de l'Annonciation, se poursuivait jusqu'au jubé, où la Passion était figurée par le grand crucifix, accompagné des images de la Très Sainte Vierge et de saint Jean, et s'achevait sur le côté du Midi par la Résurrection, les apparitions de Notre-Seigneur ressuscité et la descente du Saint-Esprit. La suppression du jubé a rompu la suite de ces mystères.

(2) Telle était la disposition de Notre-Dame de Paris, d'Amiens, de Chartres, etc.

au fond de l'abside, à côté des reliques, mais on le suppléa, dans les cérémonies ordinaires, par un siège mobile placé plus en avant; l'espace destiné à recevoir le célébrant et ses ministres et qui, dans l'antiquité, était placé au delà de l'autel, se trouva transféré en avant de celui-ci.

Dans cette nouvelle disposition, le chœur est généralement élevé d'un ou de deux degrés au-dessus du sol de la nef, et le presbytère, réduit à l'abside, domine le chœur de toute la hauteur d'une large rampe lui donnant accès par le milieu. La confession et la double rampe descendant du sanctuaire ont généralement disparu.

C. Nous ne parlerons que pour mémoire de la disposition toute moderne et contraire à la tradition qui, dans beaucoup d'églises, a fait reporter le chœur au delà du maître-autel et a placé le lieu du sacrifice et le sanctuaire entre le chœur et le peuple; les fonctions saintes lui sont ainsi données comme un spectacle familier. L'autel, autour duquel s'ouvrent des passages fréquentés, n'est plus environné du respect traditionnel qui l'isolait au fond de la basilique; le chœur, éloigné de l'assemblée des fidèles, témoigne tristement de l'abstention acceptée de ceux-ci dans le chant des louanges divines.

Cette disposition ne remonte pas au delà du passage de la cour romaine à Avignon, alors que les offices de l'Eglise romaine firent place à ceux d'une chapelle pontificale, alors que l'on s'habitua à isoler des fonctions saintes le ministère du chant sacré, confié à des musiciens de profession et confiné pour eux dans une tribune absolument séparée de toute participation aux saintes cérémonies; elle est même plus récente.

Cette disposition parut commode d'abord aux religieux, qui se firent au delà des autels des espaces fermés par des rideaux ou par de grandes clôtures monumentales servant de rétable à l'autel et percées, à droite et à gauche, de portes étroites, ou même par des murailles montant jusqu'à la voûte de l'église: ce chœur des religieux, devenu trop souvent comme un appartement, fut même divisé par des plafonds et des cloisons. On y fit parfois un chœur supérieur à l'étage plus facilement accessible pour les heures de la nuit, et un chœur d'en bas servant aussi de sacristie.

Des raisons de commodité domestique prenaient ainsi la place des antiques convenances liturgiques.

Ces raisons de commodité et la tendance à donner en spectacle et à rapprocher des yeux du peuple tout ce qu'il y a de plus mystérieux dans la liturgie firent adopter ces dispositions dans un certain nombre d'églises, paroissiales et cathédrales, depuis le commencement du XIX^e^ siècle. Cette innovation, connue dans nos contrées sous le nom de chœur à la romaine, y est très récente et fait allusion à une disposition importée d'Italie.

En Italie, en effet, l'usage des corps de musique placés dans les tribunes ayant prévalu partout où l'on eut des ressources suffisantes pour se les procurer, au moins dans les solennités, le chœur proprement dit, c'est-à-dire l'enceinte *distincte du sanctuaire* et destinée à recevoir les clercs occupés à la psalmodie, à l'exclusion des prêtres célébrants et des ministres sacrés, disparut à peu près généralement; les clercs des basiliques s'assemblèrent dans le sanctuaire lui-même, c'est-à-dire dans l'antique presbytère placé au fond de l'abside, et c'est là qu'en l'absence des musiciens ils récitèrent les saints offices. Le chœur se confondit ainsi, dans ces contrées, avec le sanctuaire (1).

En Espagne, au contraire, la distinction du chœur et du sanctuaire fut fortement maintenue par la disposition des lieux. Le chœur, placé dans la nef, y demeura séparé du sanctuaire par toute la largeur du transept. On le fit même descendre parfois jusqu'au bas de la nef, en l'y plaçant dans une tribune élevée communiquant avec le sol de l'édifice par des escaliers monumentaux.

§ V. — Dispositions particulières à certaines églises.

A. Avant d'aller plus loin, nous devons parler de quelques autres dispositions particulières affectant le sanctuaire dans un certain nombre d'églises.

Il y eut, dès l'antiquité, ainsi que M. de Rossi l'a constaté pour une basilique de Naples, des absides environnées d'une nef circu-

(1) Le cérémonial des évêques, rédigé en Italie, suppose souvent cette confusion, sans la consacrer.

laire et portées sur des colonnes, ce qui permettait la communication avec cette nef (1). C'est là l'origine des nefs déambulatoires qui, dans les grandes cathédrales du moyen âge, prolongèrent les collatéraux au delà du transept, comme la nef principale se prolongeait elle-même par les travées du chœur ou du presbytère.

Les entre-colonnements de l'abside furent alors garnis de clôtures à claire-voie, ouvrages de serrurerie ou de sculpture.

B. La forme la plus ordinaire des sanctuaires fut l'abside ronde ou polygonale, ainsi que nous l'avons décrite. Il y eut toutefois des presbytères terminés carrément; tel est, à Rome, celui de Saint-Laurent hors les murs; tels furent, au moyen âge, le chœur et le sanctuaire de la cathédrale de Laon.

Cette disposition demeure assez rare, si l'on excepte l'Angleterre, dans les grandes églises; mais elle fut fréquente dans les églises rurales, où il n'y avait jamais eu de collège de prêtres nombreux; elle facilitait la disposition de l'autel adossé à un retable dont il nous reste à parler.

§ VI. — Sanctuaires à autels adossés à une paroi ou à un retable.

Dès l'antiquité, et dans les catacombes même, il y eut des autels adossés à une paroi, et autour desquels on ne pouvait circuler. C'étaient parfois des autels placés contre un tombeau de martyr, surmonté de l'*arcosolium*.

On y peut voir, comme en germe, la tradition des autels placés devant les reliques; et, dans l'*arcosolium* lui-même, comme une indication du ciborium qui surmonta celles-ci dans les églises du moyen âge.

D'autres fois, l'autel était le tombeau même du martyr adossé à la muraille, et celle-ci était ornée de peintures.

Il y eut donc toujours des autels adossés à des murailles, au moins dans les oratoires peu importants, et où la présence d'un

(1) C'est sans doute une disposition analogue qui explique le récit de l'assassinat de saint Prétextat, évêque de Rouen, dans saint Grégoire de Tours.

prêtre unique rendait moins nécessaire la construction d'une abside destinée d'ordinaire à recevoir dans son exèdre le sénat sacerdotal.

Cette disposition de l'autel donna naturellement naissance à la décoration de la paroi; ne pouvant faire le tour de l'autel pour les encensements et les cérémonies d'usage dans les sanctuaires où l'autel était isolé, on reporta la décoration, tenture ou parement, de la face postérieure de l'autel contre la paroi elle-même; ce fut l'origine du *contre-table* ou *retable*, qui fut d'abord formé d'un simple parement d'étoffe; puis de vastes systèmes de décorations s'étagèrent au-dessus du retable primitif, en lui donnant de grands développements. La peinture et la sculpture trouvèrent là un champ préparé.

Les retables furent quelquefois remplacés par des constructions à volets contenant des tableaux sculptés dans leur centre et des peintures sur les parties mobiles qui se repliaient en manière de portes ou d'armoires, pour recouvrir les parties centrales.

Dans les temps modernes, le plus souvent, la partie principale du retable se réduisit à un tableau peint, environné d'encadrements plus ou moins développés, selon l'espace à décorer.

On plaça aussi, dans les temps modernes, sur les autels, un *gradin* servant de base au retable, et où on ne tarda pas à disposer l'ameublement de l'autel : croix, chandeliers, reliquaires.

C'est ainsi que, peu à peu, on habitua les yeux des fidèles à tolérer le mauvais goût qui change l'ensemble de l'autel en étagère, donnant à la table même du Sacrifice l'aspect d'une simple corniche, et aux accessoires une importance envahissante.

L'usage qui prévalut de disposer l'autel dans les absides elles-mêmes, de telle sorte que le prêtre officiât du côté des fidèles, le visage tourné vers le fond de l'édifice, donna occasion d'établir des retables sur ces autels majeurs eux-mêmes, construits dans les absides dont la forme demi-circulaire semble protester contre cette ordonnance.

Le retable, en effet, convient naturellement aux autels adossés à une paroi, mais il ne saurait s'harmoniser avec la forme absidale. L'abside réclame, par toute son ordonnance, la disposition primitive de l'autel isolé et surmonté du *ciborium*, environné comme

d'une couronne monumentale par toutes les lignes architecturales du sanctuaire et de la voûte qui le surmonte.

Toutefois, le génie des sculpteurs, en Espagne surtout, sut élever à grande hauteur des retables en forme de cloisons sculptées d'une grande richesse, et se détachant sur le fond de l'édifice.

L'abside, voilée par ces constructions, n'a plus aucune utilité ni destination dans les offices liturgiques; on ne peut plus guère lui donner d'emplois qu'en en faisant un oratoire ou chapelle séparée.

Dans nos églises de France, le XVIII^e^ siècle, là où les autels étaient reportés au fond des absides, envahissait celles-ci par des pilastres, des colonnes et des corniches surmontés d'ordinaire par des gloires à rayons dorés du plus mauvais goût.

§ VII. — Des chapelles annexées aux églises.

Les basiliques principales étaient souvent accompagnées d'autres églises secondaires, reliées entre elles par des portiques. Le baptistère, dont nous parlerons bientôt, était une de ces églises secondaires.

Ainsi, à Lyon, l'église principale de Saint-Etienne voyait se rattacher à son enceinte une église de la Sainte-Croix et un baptistère, devenu église de Saint-Jean-Baptiste. A Paris, il y avait une église de Saint-Etienne, une église de Notre-Dame, et, autour de celles-ci, une église de Saint-Denys *de passu*, une église de Sainte-Opportune et une église baptistère appelée *Saint-Jean le Rond*. Le Latran, à Rome, comprenait aussi un groupe de basiliques, dont celle du Saint-Sauveur était la principale.

Peu à peu, ces églises accessoires donnèrent naissance aux chapelles ou oratoires annexés aux églises principales; les chapelles, en effet, étaient originairement et sont encore comme de petites églises ayant, autant que possible, avec leur autel, leur sanctuaire restreint. Ces chapelles ont reçu, suivant leur importance, un développement plus ou moins grand; quelques-unes rappelaient par leur grandeur, leur disposition et même leur origine, les anciennes

basiliques annexes. Souvent, à la suppression de celles-ci, des chapelles en gardèrent le titre et le souvenir (1).

Les chapelles s'ouvrirent d'abord sur les bras de la nef transversale du transept; dans le sens du sanctuaire principal et parallèles à celui-ci; les bras du transept lui-même reçurent parfois des autels à leurs extrémités et devinrent de vastes chapelles.

Là où le sanctuaire était entouré de nefs déambulatoires, les travées de ces nefs furent accompagnées de chapelles; celle du fond, ou chapelle absidale, plus importante, reçut quelquefois de grands développements.

On multiplia ensuite les chapelles le long des basses nefs. Peu à peu, chaque travée de celles-ci eut sa chapelle spéciale. Ces chapelles avaient toutes leur autel, originairement, placé dans la direction de l'autel principal de l'église: alors surtout que celle-ci était orientée, on tenait à maintenir le mystère de l'orientation à chacun de ces sanctuaires (2).

Les chapelles avaient chacune, avec leur autel, des revenus distincts qui y assuraient le service divin. Les plus importantes d'entre elles servaient de station à tout le clergé aux fêtes de leur titulaire.

Peu à peu, la multiplication des messes privées fit désirer la multiplication des autels dans les églises, et, là où il ne se trouvait point de chapelles en nombre suffisant, on établit des autels environnés de courtines et de clôtures, partout où l'on crut pouvoir les placer sans trop d'inconvénient, et particulièrement contre les piliers de la grande nef, sur la face antérieure de ceux-ci et dans le sens donné par la direction de l'édifice.

La présence dans l'église de quelque objet vénérable attirait aussi l'établissement d'un autel; le tabernacle, ou *armarium* du Saint Sacrement, dans les églises où la Sainte Eucharistie n'était point conservée au maître-autel, donna lieu à l'autel du Saint-Sacrement; les ambons eux-mêmes, les images saintes et le crucifix du jubé

(1) A la cathédrale de Metz, l'église de Notre-Dame est devenue une chapelle qui s'ouvre maintenant sur le flanc de l'édifice.

(2) L'église de Souvigny présente, dans ses chapelles du tour de l'abside, la singulière disposition d'autels orientés dans chacune d'elles et placés, par suite, dans un rapport différent avec leur architecture.

donnèrent occasion aux deux autels d'entrée du chœur, placés à droite et à gauche de l'arc donnant accès à celui-ci.

Dans les églises clunisiennes, la tribune établie sur le *narthex*, dont nous parlerons bientôt, avait son autel dédié ordinairement à saint Michel et aux anges, par suite de la dévotion qui consacrait au chef de la milice céleste les lieux élevés.

§ VIII. — Du tabernacle eucharistique.

La Sainte Eucharistie est manifestement le principe de la sainteté du temple et la fin pour laquelle il est construit et pour laquelle s'y assemblent les fidèles; or, la présence de la Sainte Eucharistie n'est pas bornée à l'heure où s'offre le Sacrifice; elle demeure permanente dans le saint édifice, elle y est l'objet, à toute heure, de l'adoration des fidèles; elle y est réservée pour la communion des infirmes et l'assistance divine des mourants.

Il y eut, dans les premiers temps, deux modes principaux de conserver et d'honorer la Sainte Eucharistie dans les églises. L'un de ces modes était la *suspense* du vase sacré qui contenait les Saintes Espèces, au centre du *ciborium;* nous parlerons, lorsque nous traiterons des vases et des meubles sacrés, de la forme et de la matière de celui-ci, et des voiles ou *pavillons* précieux destinés à le couvrir. Lorsque le *ciborium* fut reporté de l'autel sur les reliques placées en arrière, on disposa, pour recevoir la *suspense* eucharistique, une crosse monumentale, fixée à la partie postérieure de l'autel; cette crosse s'adaptait aux retables dans les autels qui en étaient pourvus; l'usage de la *suspense* s'est maintenu jusqu'à nos temps dans quelques églises.

L'autre mode de conservation de la Sainte Eucharistie est l'*armarium* ou le tabernacle.

Lorsque les premiers chrétiens conservaient la divine Eucharistie dans leurs demeures, ils lui consacraient généralement une armoire ornée et fermée, renfermant l'*arche* ou *coffret* précieux destiné à contenir le saint Dépôt.

Les églises eurent leurs *armaria* ou tabernacles fixés à la muraille, ordinairement sur l'un des côtés du sanctuaire.

La Sainte Eucharistie, conservée dans une tour mobile, fut aussi portée sur l'autel lui-même, puis cette tour mobile prit peu à peu des dimensions plus grandes, entra dans la construction de l'autel ou du retable, et, se substituant à l'*armarium* et à la *suspense*, devint le tabernacle tel que nous le voyons généralement usité aujourd'hui.

La forme du tabernacle, conservant la tradition de l'ancienne tour eucharistique et s'adaptant au pavillon qui doit le recouvrir, a toujours été, jusqu'à ces derniers temps, cylindrique ou polygonale, et terminée en coupole.

Au sortir de la Révolution, les églises de France, appauvries, négligèrent l'usage du pavillon, et son absence permit d'introduire sur l'autel des tabernacles carrés. Ceux-ci entrèrent facilement dans le système de décoration moderne des gradins étagés sur les autels; mais cette forme répugne à toute l'antiquité et rend parfois impossible, et toujours disgracieux et incommode, l'usage prescrit du pavillon.

§ IX. — De l'atrium, du narthex, etc.

L'entrée de l'église, dès la plus haute antiquité, était pourvue de portiques ou tout au moins d'un vestibule couvert.

Le portique environnait une cour ou *atrium;* c'était là que les catéchumènes et les pénitents s'abritaient lorsque la sainte liturgie leur interdisait l'enceinte sacrée de l'église; c'était là aussi que, naturellement, se plaçaient les pauvres qui sollicitaient les aumônes des fidèles.

Cet *atrium* fermé disparut peu à peu, lorsque les cités, étant devenues chrétiennes, les églises purent s'ouvrir directement sur les places publiques. On conserva seulement alors la partie du portique qui s'appuyait à la façade de l'église et lui servait de vestibule; les basiliques de Rome ont gardé cette disposition.

Ailleurs, ce portique prit plus de développement, se composa de plusieurs travées et devint comme une église antérieure; telle est la disposition adoptée par les églises clunisiennes.

Ce *narthex*, ou église antérieure, supportait une vaste tribune

ouverte sur la nef de la basilique, et où se plaçait l'autel de Saint-Michel, dont nous avons parlé plus haut.

Le rez-de-chaussée servait d'abri extérieur.

Ailleurs, le vestibule de l'église fut borné à un simple auvent formé d'une simple travée voûtée et appuyée à la porte principale; enfin, nos grandes cathédrales remplacèrent l'auvent par les profondes voussures des portes donnant entrée dans le temple.

L'*atrium* antique de la basilique contenait une fontaine sacrée où les fidèles, en signe de purification, se lavaient le visage et les mains; cette fontaine devint le bénitier, et fut reportée sous le portique servant de vestibule, puis placée extérieurement à l'entrée des portes ou même à l'intérieur de l'édifice, et près de cette entrée (1).

§ X. — Du clocher.

Lorsque l'usage des cloches fut adopté par l'Eglise, on sentit le besoin de les placer sur un point élevé, d'où le son pût s'entendre au loin, et l'on construisit des tours ou clochers, *turris campanarum*, destinés à les recevoir.

Ces tours étaient d'abord placées en dehors de l'édifice (2), puis on les fit entrer dans le plan et la construction de celui-ci.

Leur place la plus naturelle fut sur la façade de l'église, ou vers son centre.

Sur la façade de l'église, la tour, lorsqu'elle était unique et placée au centre de cette façade servait, à son rez-de-chaussée, de vestibule à l'église, et offrait, à un premier étage, une tribune qui s'ouvrait sur celle-ci; souvent aussi, on plaçait la tour sur le flanc de la façade; puis, dans les grands édifices, il y eut deux tours s'élevant à droite et à gauche de l'entrée principale.

Les façades secondaires des transepts furent aussi quelquefois

(1) Nous ferons remarquer que l'usage de l'eau bénite n'étant prescrit qu'à l'entrée et non à la sortie des églises, un grand nombre de celles-ci présentent un bénitier unique engagé dans la muraille, à droite, c'est-à-dire à la portée de la main de ceux-là seulement qui entrent dans l'édifice sacré.

(2) La célèbre tour penchée de Pise a conservé cette situation.

décorées de tours comme la façade principale; enfin, les lanternes élevées au centre du transept reçurent elles-mêmes des cloches, ou furent remplacées par des constructions puissantes destinées à cet usage.

Les cloches placées au centre du transept, à portée du chœur, étaient d'un usage commode, surtout dans les églises monastiques, où les moines les sonnaient eux-mêmes (1), comme le pratiquent encore les Chartreux.

Les tours des clochers se terminaient en plate-forme, ou étaient surmontées de flèches; ces flèches étaient construites en pierre, ou en charpente et en plomberie; on les surmontait du signe de la croix, et quelquefois on y plaçait des reliques; la croix qui termine la flèche centrale de Notre-Dame de Paris contient des reliques de la vraie croix; on y plaçait aussi l'image du coq, symbole de vigilance, au point le plus élevé, c'est-à-dire au sommet de la croix elle-même; cet usage, très populaire, s'est généralement maintenu.

Le clocher, dans les petites églises, fut assez fréquemment remplacé par un simple pan de mur terminé en *pignon* et percé d'une ou de plusieurs ouvertures destinées à recevoir les cloches. Ce pan de mur se plaçait sur le mur de la façade, ou bien sur le centre de l'édifice, à l'entrée du sanctuaire.

§ XI. — Du baptistère.

A côté des églises, on construisit les baptistères. Les baptistères antiques ont généralement la forme ronde ou octogone: l'octogone rappelle le nombre mystique de *huit* qui, selon la doctrine des Pères, signifie le mystère de la régénération.

Le baptistère des grandes églises était accompagné d'une nef circulaire. Le centre du baptistère était en contre-bas du sol, et on y descendait par des degrés; c'était la piscine baptismale proprement dite. Au milieu de cette piscine se dressait la fontaine baptismale.

(1) L'église de Cluny, conformément à ces dispositions, avait sept tours ou clochers disposés à la façade principale, aux deux façades des transepts et au centre de l'édifice.

ornée des figures symboliques du cerf ou de l'agneau ; nous n'entrons pas ici dans la discussion des exigences du baptême par immersion, conféré aux adultes. Ce baptême consistait-il dans l'immersion totale du corps du catéchumène, ou, comme l'ont pensé certains archéologues, l'immersion partielle, accompagnée d'une abondante effusion sur la tête du néophyte ? La disposition des baptistères antiques, telle qu'elle nous a été conservée, ne saurait donner la solution du problème.

La piscine baptismale était surmontée et entourée de tentures qui lui faisaient comme un pavillon mystérieux.

Plus tard, lorsque le baptême des adultes ne fut plus qu'une exception, l'antique baptistère reçut à son centre, à la place de la fontaine ornée de la figure du cerf, la cuve baptismale. Celle-ci était tantôt construite en marbre ou en pierre et formée de parois verticales au nombre de huit, cimentées entre elles, ou présentant la forme cylindrique; tantôt portée sur un pied, et formée d'une vasque de marbre ou de pierre.

Il y eut aussi des cuves baptismales de métal, de bronze fondu ou repoussé. Aujourd'hui, la cuve baptismale est divisée, à l'intérieur, en deux parties : l'une destinée à contenir l'eau sainte, l'autre à recevoir cette eau, lorsqu'elle a coulé sur la tête du nouveau baptisé, et à procurer son écoulement par un canal creusé à l'intérieur. Elle doit être surmontée d'un couvercle fermé, et il est convenable de disposer au-dessus un dais ou pavillon.

§ XII. — De la sacristie.

Parmi les dépendances des églises, une des principales est la sacristie. La sacristie, appelée dans l'antiquité *secretarium*, répond à un double service : on y conserve le trésor de l'église, c'est-à-dire les objets mobiliers, vases sacrés, ornements, etc., et les ministres sacrés s'y préparent aux fonctions saintes et y prennent les vêtements sacrés.

Les anciens désignaient les lieux de ce double service par les noms de *secretarium* et de *revestiarium*.

Le lieu proprement désigné sous le nom de *revestiarium*, où les prêtres et les ministres se préparent à l'*action sainte* et revêtent les parements qu'ils doivent porter à l'autel, était souvent, dans l'antiquité, pris sur l'espace de la basilique elle-même.

C'était ou une extrémité du transept, ou un oratoire que l'on isolait du reste de l'édifice par une simple tenture, au jour des stations ou des réunions plus nombreuses des clercs.

Dans les églises principales, des constructions importantes annexées à la basilique et communiquant avec elle servaient d'une manière permanente à cette destination. La grande salle du *secretarium* constituait elle-même un vaste oratoire. Saint Ambroise, pendant les troubles de Milan, alors que la foule du peuple chrétien occupait la basilique, s'y retirait avec ses clercs pour célébrer les moindres heures canoniques.

Le cérémonial des évêques suppose encore aujourd'hui que l'évêque, entouré du clergé et s'y revêtant des ornements sacrés, y préside à la célébration de l'heure canonique qui doit précéder la messe pontificale.

Ces grandes salles furent de bonne heure pourvues d'autels, et souvent même elles prirent rang parmi les basiliques secondaires qui se groupaient autour de l'église principale, ainsi que nous l'avons exposé plus haut.

Fréquemment, les Conciles s'assemblaient dans le *secretarium* des églises.

La sacristie doit répondre à un autre service que celui de la préparation immédiate du Saint Sacrifice. C'est là, avons-nous dit, qu'est conservé le trésor de l'église. Les exigences spéciales des lieux modifièrent et multiplièrent les salles affectées à cet emploi, ou même au logement des clercs gardiens et surveillants. Nous savons que, parfois, dans la haute antiquité, les magasins destinés à l'entretien des pauvres, les celliers où se conservaient le vin et le froment de l'église, les vestiaires où étaient rangés les vêtements destinés aux indigents, etc., faisaient corps avec le *secretarium* et la basilique.

On conçoit qu'il dût y avoir une grande variété dans les dispositions de ces sortes de locaux.

CHAPITRE II

DU CIMETIÈRE

Parmi les lieux consacrés à Dieu, après l'église et le baptistère, vient immédiatement le cimetière.

Dieu dit à Adam : « Tu retourneras à la terre d'où tu as été tiré » ; la tradition primitive et universelle du genre humain a été de confier à la terre les corps des défunts.

Les usages contraires, tels que la crémation ou la pratique étrange de faire dévorer les cadavres par les vautours, ont été des violations de l'institution primitive (1).

Le démon les a suggérés aux hommes comme pour figurer, dans les funérailles, quelque chose de l'enfer et y donner une représentation anticipée du feu et des supplices éternels.

La promesse de la Rédemption, l'espérance de la résurrection des corps a consacré, au contraire, dès l'origine, la religion des sépultures, en en faisant comme les lieux d'un sommeil sacré, destiné à un réveil glorieux. Sans parler de cette religion, conservée chez tous les peuples primitifs avec les débris de la révélation, nous en voyons la pratique vénérable chez les patriarches, dans la famille d'Abraham (2) et chez le peuple hébreu.

Les chrétiens, à leur tour, plus rapprochés par leurs espérances et par les sacrements qui les sanctifient de la glorification future des corps des élus, ont honoré les sépultures par un culte solennel.

Les premiers cimetières ne se distinguent pas des églises ou des lieux consacrés au culte divin ; ils en sont comme une extension et une dépendance.

Au temps des persécutions, les catacombes sont tout ensemble

(1) On sait qu'à Rome, les familles les plus nobles et qui conservaient le mieux les plus anciennes traditions confiaient leurs morts à des sépulcres et n'usaient point de la crémation.

(2) *Gen.* XXIII.

des temples, par les autels élevés sur les tombeaux des martyrs, et des cimetières, par les sépultures des chrétiens qui rayonnent autour de ces autels.

Là où les cimetières étaient établis à ciel ouvert, dans de vastes enceintes appartenant aux corporations chrétiennes, les mêmes lois dirigeaient la religion des peuples, et une basilique élevée sur une sépulture sanctifiée formait le centre autour duquel s'abritaient les tombes des fidèles.

Souvent, il est vrai, les principaux lieux d'assemblée des fidèles et les basiliques plus considérables se trouvaient au centre des villes; les cimetières, au contraire, étaient reportés au delà des remparts; à Rome, les églises des titres et les régions entre lesquelles se répartissaient les populations chrétiennes de la ville avaient chacune leur cimetière respectif dans les catacombes.

Mais les oratoires des cimetières, églises secondaires, suppléaient à la présence des basiliques éloignées; ces oratoires avaient eux-mêmes leur service religieux, et, au jour des fêtes des martyrs, leur station solennelle.

Lorsque la paix fut donnée à l'Eglise, on ne cessa pas de rattacher le cimetière à un sanctuaire, et, lorsqu'on le put commodément, à un sanctuaire illustre.

Dans les campagnes, placer le cimetière à l'ombre de l'église fut chose facile; il en fut de même dans les faubourgs des villes où l'on trouvait facilement des terrains disponibles.

On peut même attribuer en partie le mouvement des populations qui, dans un grand nombre de cités, se portèrent hors des enceintes primitives et déplacèrent le centre des habitations et des affaires à la présence d'églises insignes.

Les cimetières qui entouraient ces églises, élevées le plus souvent sur les tombeaux des premiers apôtres de la contrée, donnaient satisfaction au sentiment traditionnel qui, dès l'époque des catacombes, portaient les chrétiens à rapprocher autant que possible leurs sépultures de celles des saints.

Quelques-uns d'entre les fidèles, plus favorisés, obtenaient, par leur dignité dans la hiérarchie ecclésiastique, par leur rang social, leurs bienfaits ou même l'éminence de leur mérite acclamé par le

suffrage des peuples, et du consentement des évêques, une sépulture privilégiée dans l'enceinte même de l'église.

Les sépultures dans les églises étaient placées tantôt au-dessus du sol, dans un sarcophage apparent, tantôt creusées sous le sol et recouvertes d'une dalle ou d'une effigie, tantôt disposées dans un caveau voûté.

Nous n'entreprendrons pas de décrire ici les modes de décoration des tombeaux adoptés aux diverses époques de l'art chrétien. Ces descriptions sont l'objet d'études spéciales dans tous les traités d'archéologie.

On entretenait souvent, dans les cimetières, des lampes; c'était comme une suite de l'honneur liturgique que l'Eglise rend aux défunts dans la cérémonie des funérailles, en plaçant des cierges allumés auprès des cercueils, et ces lampes rendaient permanente cette forme du culte chrétien des morts.

Dans les vastes territoires qui, en Occident, formaient, au commencement du moyen âge, une grande partie des paroisses rurales, territoires où des colons dispersés composaient, à de grandes distances, de petites agglomérations de familles, les sépultures qui se faisaient au cimetière de la paroisse nécessitaient de longs trajets pour le transport des cercueils.

Souvent on plaça les lampes des cimetières dans des tours élevées qui, aperçues de loin, guidaient le cortège funèbre. Elles servaient à cette fin, pendant la nuit, comme de véritables phares.

CHAPITRE III

DES BATIMENTS ECCLÉSIASTIQUES

Les revenus de l'église et ses biens s'appliquent au service de Notre-Seigneur, considéré dans sa propre personne par le culte; considéré, par l'entretien des clercs, dans la personne de ses ministres, dont il a dit : « Qui vous reçoit, me reçoit »; et considéré dans la personne des pauvres, dont il a dit : « J'ai eu faim, et vous m'avez nourri, etc. »; par le soulagement de toutes les misères.

Ce triple service rendu à Notre-Seigneur se reproduit dans les bâtiments ecclésiastiques.

A l'église, qui est sa demeure, où il reçoit l'hommage et l'adoration des peuples, s'adjoignent deux sortes d'édifices : la demeure des clercs et celle des pauvres ou l'hôpital. L'une et l'autre sont contiguës aux anciennes cathédrales.

Comme l'évêque, présidant à toute la vie ecclésiastique, est l'unique administrateur des biens de l'église et le distributeur de toute l'activité qui en fait la vie, le bâtiment des clercs et celui des pauvres formaient, par leur union et dans leur ensemble ce que l'on appelait *la maison de l'évêque*.

C'est là que l'évêque abritait les prêtres et les lévites, dès que la vie commune fut rendue possible par la cessation des persécutions; c'est là qu'il présidait à l'éducation des jeunes clercs; c'est là qu'il abritait les orphelins, les vieillards, les infirmes; c'est là qu'il exerçait l'hospitalité, et ainsi se vérifiait la parole de saint Isidore : *Episcopus cujus, diversorium cunctorum debet esse receptaculum.*

On conçoit que, dans les grandes églises et à mesure du développement que prirent les institutions ecclésiastiques, à ces divers services, bien que réunis auprès de l'église cathédrale, furent attribuées des constructions distinctes.

Pour mettre plus d'ordre dans cette étude, nous traiterons d'abord distinctement de l'habitation des clercs, et ensuite des services cha-

ritables. Mais avant d'entrer dans les développements que demande cette étude, nous devons parler de ce qui regarde spécialement et distinctement l'habitation de l'évêque lui-même.

§ I. — De l'évêché.

C'est bien avec le clergé, dont il est le chef, où il trouve ses aides et ses coopérateurs, et dont il doit diriger toute l'activité, qu'il lui convient de demeurer. Toutefois, dans les grandes églises surtout, afin de ne point troubler, par l'envahissement des affaires, l'ordre de la communauté des clercs, l'évêque eut ses appartements et sa table séparés pour la réception des hôtes, comme on voit chez les moines eux-mêmes, d'après la règle de saint Benoît, pour les mêmes raisons, une table particulière réservée à l'abbé.

A Rome principalement, à Alexandrie et dans les plus illustres Eglises, la partie des bâtiments ecclésiastiques destinée à l'habitation de l'évêque devint ce que l'on appela le *patriarchium* ou le *palais épiscopal*.

Il est difficile de donner de ces édifices une description uniforme. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils contenaient des *triclinia*, salles destinées aux repas solennels (1); des salles où s'assemblaient les Conciles et les Synodes diocésains, des archives, etc.

Il y avait aussi des logements pour les clercs plus spécialement attachés à la personne de l'évêque et qui, en qualité de ses *chapelains* ou *familiers*, lui facilitaient la vie de communauté lorsqu'il ne pouvait en suivre pleinement tous les exercices avec le reste du clergé. Ces clercs, qu'en Orient on appelait *syncelles*, étaient, par leur présence même, les garants et les témoins de la vie sainte et excellemment ecclésiastique dont l'évêque devait donner l'exemple à tous les autres ministres de Dieu.

Enfin, la demeure de l'évêque contenait aussi son *oratoire*. Saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, parle de cet oratoire. Souvent, à l'origine, une des basiliques annexées à l'église cathédrale en tenait

(1) On a conservé, à Rome, l'exèdre orné de mosaïques qui, au temps de Charlemagne, décorait le *triclinium* du palais de Latran.

lieu : mais, peu à peu, il prit davantage les qualités d'oratoire privé.

Nous n'insistons pas sur le caractère de demeures féodales que les dignités temporelles attachées aux évêchés de l'Occident ont donné aux demeures épiscopales. Elles eurent, en quelques lieux, l'apparence d'un château fortifié, avec toutes les dépendances que nécessitaient les services féodaux des vassaux.

L'habitation épiscopale, comme celle des clercs, dont nous allons parler, rapprochée de l'église cathédrale, était, autant que possible, en communication directe avec elle. Assez souvent, l'une était placée sur un des flancs de cette église, et l'autre adossé à l'autre flanc. Autant que possible, dans les pays du Nord et auprès des églises orientées, on réservait le côté du Midi à la demeure des clercs.

§ II. — De l'habitation commune des clercs.

L'habitation des clercs, par les nécessités mêmes de la vie commune, et partout où cette vie commune s'établit, dut prendre la forme du monastère des moines, dont nous parlerons à la suite de cette étude. Saint Ambroise, décrivant la communauté des clercs de saint Eusèbe de Verceil, fait déjà cette remarque au sujet de leur dortoir commun. Le monastère des clercs peu à peu se modela donc naturellement sur celui des moines, et la description que nous en traçons ici rapidement leur est absolument commune.

A. Au rez-de-chaussée, un cloître, c'est-à-dire un portique carré mettant en relation les divers corps de bâtiments, s'ouvrait sur l'église par deux portes : l'une auprès du chœur, l'autre plus bas et dans la nef. Le cloître ainsi disposé offrait un trajet facile et à couvert aux processions dominicales, destinées à la visite et à l'aspersion des lieux réguliers. Il s'ouvrait sur la cour intérieure ou préau par des arcades susceptibles d'ornementation. Dans les pays du Nord, ces arcades furent souvent garnies de vitrages. Le cloître et son préau étaient aussi des lieux de sépulture. Comme dans les monastères de moines, on y faisait les lectures communes; on voit dans quelques-uns une chaire destinée à cet usage (1). Au centre du

(1) Le cloître de la cathédrale de Saint-Dié, en Lorraine, possède une chaire remarquable.

préau, se trouvait une fontaine ou un puits. Embelli par des fleurs ou au moins par un frais gazon, le préau, lieu de silence et de recueillement, centre de l'habitation des clercs établis sur son pourtour, donnait une image du paradis ou jardin de Dieu.

B. Nous n'avons pas à nous étendre beaucoup sur la disposition des bâtiments attenant au cloître.

Au rez-de-chaussée, se trouvait le chapitre ou lieu d'assemblée, grande salle garnie de bancs ou de stalles; le réfectoire, assez fréquemment séparé comme en deux nefs par des colonnes qui en portaient la voûte et où les tables, disposées le long des parois, reposaient sur un degré qui les élevait au-dessus de l'aire de la salle; la table du fond, réservée aux principales dignités, était ornée d'un dais en boiserie. Dans une niche élevée, se trouvait la chaire du lecteur. Au fond, une galerie oblique ou construite sur un plan brisé mettait le réfectoire en communication avec les cuisines, tout en l'isolant des odeurs qui s'en échappent. Autant que possible, les cuisines, grandes et garnies de vastes cheminées, formaient un bâtiment spécial.

A ces deux grandes salles communes, du chapitre et du réfectoire, il faut adjoindre la bibliothèque et les salles destinées aux travaux intellectuels, appelées *scriptoria*.

C. L'étage contenait les *dormitoria*, mis en communication avec le cloître par des escaliers placés aux angles de celui-ci et assez souvent avec l'église, par un autre escalier placé dans l'église même et descendant directement dans le transept ou auprès du chœur.

Les *dormitoria* étaient de vastes salles occupées par les lits et réservées exclusivement au sommeil. Les travaux manuels qui remplissaient une grande partie de la vie des moines et des clercs s'exerçaient dans la maison, dans les ateliers qu'elle contient, au jardin ou dans les champs. Quant aux travaux intellectuels, ils nécessitent l'emploi des livres. Or, avant l'imprimerie, alors que les livres n'étaient point assez nombreux pour que les exemplaires d'un même ouvrage fussent mis à la disposition de chacun, c'était à la bibliothèque ou dans les *scriptoria* attenants que les cénobites lisaient, étudiaient et écrivaient, et il leur était permis de s'y retirer avec des collaborateurs, même aux heures de la nuit, après matines.

Ainsi pour aucun travail, ni manuel ni intellectuel, le religieux n'avait besoin d'une cellule.

Il est vrai qu'il était permis, d'après la règle de saint Benoît, aux cénobites de lire en silence au *dormitorium*, à l'heure de la sieste, mais cette lecture silencieuse ne nécessitait aucun ameublement particulier, et celui qui la préférait au sommeil la faisait assis sur son lit. Ne servant, sauf cette exception, qu'au sommeil de la nuit ou de la sieste, le dortoir ne contenait que les lits alignés en longue file et séparés par des courtines de vil prix qui, peu à peu, furent remplacées par des cloisons de bois ou de maçonnerie ne s'élevant même souvent qu'à mi-hauteur.

C'est par là qu'il commençait à se rapprocher du dortoir moderne, vaste corridor sur lequel s'ouvrent des cellules à droite et à gauche. La séparation des lits donna, en effet, naissance à la cellule.

Ici nous rencontrons un événement considérable, étranger en apparence à l'objet qui nous occupe, mais qui exerça une grande influence sur la vie intérieure des communautés, et, par suite, sur la disposition des locaux qui les abritent; ce fut l'invention de l'imprimerie. L'imprimerie mit à la disposition de tous les ouvrages nécessaires aux travaux de l'esprit. Chacun put désormais s'y livrer à l'aise en son particulier. La cellule fut alors pleinement constituée comme le lieu où le cénobite passe une partie considérable de son temps. Elle dut contenir une table, un siège et même une petite bibliothèque; et son ameublement dut se compléter par les objets nécessaires au travail de l'écrivain.

Le dortoir conserva cependant le caractère de son antique origine. Il fut toujours un lieu régulier, où le silence était prescrit. Le travail, permis jusque-là dans les bibliothèques et les locaux qui leur sont annexés, y fut admis, et si les nécessités nouvelles de la vie dans les cellules les firent fermer par des portes, ces portes durent demeurer toujours ou à claire-voie, ou au moins dépourvues de clé sur le corridor commun. Le pape Benoît XII en fait une loi dans son statut de réformation des communautés de Chanoines réguliers. On conçoit les dangers de relâchement de la vie commune qu'aux époques de décadence la cellule pouvait présenter. Elle se transforma, en effet, en beaucoup de lieux, en appartements complets. Pour se

mettre plus à l'aise, les moines et les clercs agrandirent la cellule, lui annexèrent des cabinets ou des chambres de service, et en firent peu à peu un logement indépendant. Les plus studieux eux-mêmes, sous prétexte de faciliter leurs travaux, se donnèrent de nombreuses et riches bibliothèques, et, grâce à l'invasion du pécule, les religieux, eux aussi, se réservèrent l'usage exclusif de leurs livres.

Avec le régime bénéficiaire, les appartements des clercs devinrent des maisons et en portèrent le nom. Le nom de cloître s'étendit alors à la vaste enceinte souvent fortifiée qui contenait ces maisons et leurs dépendances et maintenait quelques vestiges de l'ancienne clôture.

D. Outre la communauté principale des clercs ou des moines abritée par les lieux réguliers, il y avait encore comme annexes de celle-ci des membres accessoires qui, tout en lui appartenant, réclamaient un régime spécial : c'était le service des infirmes et celui des enfants.

L'*infirmerie*, dans les grandes communautés, ne recevait pas seulement les malades, mais encore les vieillards et ceux que des infirmités perpétuelles obligeaient à un régime spécial.

Tandis que, dans les communautés moindres, l'infirmerie consistait en quelques salles, quelques cellules, une cuisine, une pharmacie, un oratoire ou même, pour en tenir lieu, une simple tribune donnant sur l'église, dans les grandes communautés elle prenait toutes les proportions d'un monastère spécial, ayant son cloître, son jardin et ses dépendances mises en communication avec le monastère principal.

E. Il en était de même de l'école des jeunes clercs. Ceux-ci avaient leurs clôtures particulières et leur petit cloître, où ils vivaient sous la garde, *sub custodia*, de leur maître ou écolâtre. Il y avait aussi des salles de classe où les élèves du dehors étaient admis.

F. Disons, en terminant, quelques mots de la loi de la clôture appliquée au logement des clercs.

Cette loi de clôture, dont les traces persistèrent jusqu'aux derniers temps, remonte, en ses principes, aux temps apostoliques. Elle consiste dans l'interdiction plus ou moins stricte faite aux femmes, d'entrer dans l'habitation des clercs. Nous trouvons déjà

dans la lettre de saint Clément, dite *ad Virgines*, le principe de cette interdiction appliqué autant que possible aux temps apostoliques et à la vie des premiers missionnaires de l'Evangile. Les vœux de l'Eglise à cet égard n'ont pas changé avec le cours des siècles. Les saints docteurs et les Canons sont tous inspirés du même esprit.

Du reste, l'accès de tous les séculiers, quels qu'ils soient, ne doit être autorisé qu'avec réserve dans les lieux destinés à la vie des communautés saintes consacrées par l'Eglise. Il y aura donc, pour se préserver de l'envahissement, dans les dépendances de ces communautés, des parloirs qui leur seront réservés, comme aussi des cours, greniers, bâtiments d'exploitation, où se traiteront les affaires temporelles intéressant l'exploitation des domaines ecclésiastiques.

§ III. — Des édifices hospitaliers.

A. Les services charitables comprennent le soin des malades et des vieillards, celui des voyageurs et l'asile des orphelins. Lorsque ces divers services occupaient des locaux distincts, ceux-ci prenaient le nom de *Nosocomia* (Νοσοκομια), *Xenodochia* (Ξενοδοχια) et *Orphanotrophia* (Ορφανοτροφια).

Le grand développement de la charité au sein des églises exigea de bonne heure de vastes constructions pour ces divers services.

Les espaces réservés auprès des églises aux bâtiments ecclésiastiques ne furent pas toujours suffisants. Ce fut alors dans les faubourgs des villes, où les terrains à occuper sont généralement plus nombreux et d'une acquisition plus facile, que se construisirent des établissements charitables, distincts et comparables, par leur grandeur, à des cités, est-il dit à propos de celui que fonda saint Basile.

Nous n'avons pas à nous étendre beaucoup sur la disposition intérieure des locaux destinés aux services charitables, car les exigences de ce service n'ayant point changé, ceux que nous avons sous les yeux nous rappellent suffisamment ceux qui les ont précédés, sauf le côté artistique et toujours pittoresque des constructions de nos pères.

Le grand hôpital de Beaune nous donne une idée de ce qu'étaient

les hospices de malades. Des salles élevées, où l'air entrait abondamment, et des galeries placées à mi-hauteur des murailles, qui rendaient le service autant que possible indépendant et la surveillance facile. Une chapelle était mise en communication avec les salles. Et lorsque cette communication ne pouvait s'établir, les salles elles-mêmes contenaient un autel et se changeaient en oratoire, pour la consolation des malades.

Les asiles des vieillards avaient leur organisation spéciale.

A Alexandrie, un hospice de cette espèce contenait, à des étages séparés, les vieillards des deux sexes, ainsi que nous le voyons rapporté dans la vie des Pères.

Enfin, les *orphanotrophia* ou asiles des orphelins avaient été, surtout dès les premiers temps, l'objet des plus tendres sollicitudes de l'Eglise. On y recueillait, avec les orphelins des chrétiens, les enfants abandonnés des païens, qui souvent aussi étaient adoptés dans les riches familles chrétiennes. Celles-ci s'en faisaient gloire devant Dieu et l'Eglise, et les enfants des nobles patriciens recevaient eux-mêmes, pour honorer la fraternité de cette adoption, les noms de *projectus* ou *projecta*, jusque-là terme de mépris.

Parmi ces orphelins, l'Eglise recrutait de jeunes clercs pour l'école des lecteurs. La bénédiction spéciale de Dieu qui s'attache à la pauvreté donnait comme un privilège à ses yeux, à ces enfants délaissés. Et à Rome, la *schola cantorum*, où étaient élevés les jeunes clercs, et où plusieurs Papes ont commencé leur éducation, était quelquefois appelée elle-même *orphanotrophium*.

B. Tous ces services hospitaliers, étant confiés aux clercs et aux femmes consacrées à Dieu sous les titres de vierges, de veuves, de diaconesses et sous le titre commun de chanoinesses, nécessitaient des logements spéciaux pour ce personnel religieux. Aux hospices étaient attenants des cloîtres et des bâtiments conventuels. On les disposait de telle sorte, que l'accès à l'église cathédrale ou à l'église de l'hospice fût rendu facile pour les offices du jour et de la nuit (1).

(1) Voir la charte de fondation de l'hospice des enfants attenant à la cathédrale de Milan et des bâtiments destinés aux clercs qui le desservaient : *Quatenus ad officium ecclesiæ noctu sine impedimento aliquo possint esse parati.* (MURATORI, t. III, col. 587.)

§ IV. — Des édifices ecclésiastiques ruraux.

Ce que nous avons dit jusqu'ici des bâtiments ecclésiastiques s'applique principalement aux églises épiscopales et aux cités importantes.

Dans les campagnes et les cités moindres, la maison du prêtre se conformait en petit, autant qu'il était possible, aux types que nous avons décrits. Elle communiquait souvent à l'église; elle avait même son petit cloître; et, quand elle possédait une école de lecteurs ou une communauté de quelques clercs, une reproduction du *dormitorium*.

Tout auprès, se trouvent les granges et les dépendances nécessitées par la perception des dîmes et offrandes et l'exploitation du domaine de l'église. Une clôture enserre les jardins et tout ou partie de ce domaine lui-même.

Comme la vie commune, ainsi que nous l'avons dit plus haut, comporte les mêmes conditions pour les moines que pour les clercs, les prieurés monastiques, souvent chargés de desservir des églises rurales, nous présenteront des modèles accomplis de ces édifices, destinés à de petites communautés.

Avec les presbytères de campagne, il faut mentionner, pour compléter cette étude, les petits hospices ruraux attachés aux paroisses et destinés à recevoir les voyageurs et les infirmes, réduits parfois à quelques lits disposés dans une salle du presbytère lui-même ou d'une maison rapprochée. Ils étaient susceptibles, suivant les ressources et les besoins, d'un plus grand développement. C'était surtout dans les localités traversées par les voies romaines que cette hospitalité ecclésiastique s'exerçait, et on s'est servi avec succès de la topographie des anciens hospices ruraux pour en déterminer le tracé.

Parmi ces hôpitaux, il faut ranger les léproseries, destinées à recevoir un certain nombre de lépreux, et les maisons entourées de clôtures où l'autorité ecclésiastique, avec de touchantes cérémonies, enfermait, en la recommandant à la charité du peuple, une victime isolée de cette terrible maladie. La maison du lépreux, semblable à un ermitage, avait son puits, son jardin et ses modestes dépendances.

CHAPITRE IV

DES ÉDIFICES MONASTIQUES

§ I. — Des monastères des moines.

A côté et au-dessous de la consécration cléricale qui constitue la hiérarchie ecclésiastique, il y eut, dès l'origine, une autre consécration, à savoir : celle de la profession religieuse. C'était, au commencement, l'Institut des *ascètes*, vivant dans leur maison ou par petits groupes, sans se séparer du reste du peuple.

Lorsque la paix fut donnée à l'Eglise, la vie monastique se développa publiquement en deux puissants rameaux qui furent l'Institut des *ermites* ou *anachorètes*, et celui des *cénobites*. Les monastères de ces derniers, par les nécessités mêmes de la vie commune, furent à peu près identiques aux demeures des communautés de clercs, et leur servirent même de type et de modèle. La description que nous avons donnée plus haut de ces dernières leur convient donc à peu près entièrement.

Il n'y a pas jusqu'à l'habitation séparée de l'évêque et de ses officiers qui n'ait, dans les monastères de moines, ses analogies par le réfectoire séparé de l'abbé, les cellules des officiers appliqués à l'administration extérieure et les locaux qui en dépendent; d'où naissait la distinction des *extra claustrales* et des *claustrales* ou cloîtriers, dénominations données aux simples religieux habitant le cloître et aux officiers chargés de la discipline intérieure.

Toutefois, le travail des mains occupant d'ordinaire, dans les monastères de moines, une plus grande place que dans les communautés de clercs, on y vit des ateliers de toute sorte de métiers. Ces monastères étaient de grands établissements à la fois agricoles et industriels. Et le plan conservé de l'antique abbaye de Saint-Gall nous montre un type reproduit généralement ailleurs.

Nous ferons encore remarquer qu'il y eut, dans les magnifiques

développements de l'Institut monastique, comme deux courants.

Certaines abbayes, par la munificence des rois et pour l'honneur de Dieu, dont les édifices religieux sont le domaine sacré, furent construites avec une grande splendeur; et, tout en gardant l'austérité de la règle et la pauvreté monastique, leurs habitants permirent aux arts de l'architecture, de la sculpture et de la peinture d'y réunir toutes leurs magnificences. Cluny, Saint-Denis, en France; Saint-Paul, Montréal, le Mont-Cassin, en Italie, et, en général, les abbayes de moines noirs suivirent ce courant.

Les Cisterciens, au contraire, tinrent à garder jusque dans le culte de Dieu, et à plus forte raison dans les édifices, une extrême pauvreté. Ils aimaient à se rappeler qu'au lieu d'un portail monumental, Cîteaux n'avait été, dans sa ferveur, fermé que par une claie d'osier.

L'un et l'autre de ces deux courants, dans l'Institut monastique, procède du même Esprit de Dieu, qui inspire aux saints des conduites différentes, tantôt voulant honorer la royauté divine par la magnificence des présents que la terre lui consacre, et tantôt célébrant, par une fidèle imitation, les abaissements du Fils de Dieu.

§ II. — Des monastères et édifices de communauté dans les Ordres religieux.

Les Ordres religieux proprement dits, qui commencèrent au XIII[e] siècle, avec les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs, alors que les richesses des églises, par le régime bénéficiaire, enrichissaient les clercs et les moines, adoptèrent, avec la sainte mendicité qui les faisait vivre d'aumônes, la pauvreté des bâtiments. Une sainte émulation anima les fondateurs et les réformateurs de ces Ordres dans cette recherche de pauvreté et d'austérité. On sait ce que furent les premières demeures de saint François et de ses disciples. On vit saint Dominique faire démolir les dortoirs qu'il trouvait trop spacieux. Saint Jean de la Croix, réformateur des Carmes; saint Pierre d'Alcantara, chez les Frères Mineurs, furent fidèles à ces traditions jusqu'à l'héroïsme.

Nous n'avons rien à dire des communautés de clercs réguliers. Ces Instituts, destinés à un ministère extérieur d'enseignement ou de prédication et qui n'ont point les exercices communs de l'office choral, ont dû subordonner les constructions qui les abritent aux seules exigences de leur ministère et aux conditions essentielles de la vie religieuse.

§ III. — De l'habitation des Ordres érémitiques.

Les anachorètes, dans les déserts de l'Egypte et de l'Orient, habitaient solitaires des cavernes ou d'étroites cellules. Ces cellules, tout en étant dispersées sur de vastes espaces, se rattachaient, comme à un centre, à une église d'où rayonnait sur eux l'autorité hiérarchique de prêtres députés par l'évêque. C'est là qu'ils s'assemblaient pour célébrer, le dimanche, la sainte liturgie et participer aux sacrements.

Ces agglomérations de cellules ou d'ermitages attachés à une église s'appelaient un *désert*. Tels étaient les déserts de Nitrie, de Scété, si célèbres dans les vies des Pères.

Avec le temps, les cellules se rapprochèrent et donnèrent naissance, en Orient, aux *laures*, c'est-à-dire à des groupes d'habitations distinctes, mais fort rapprochées les unes des autres, et formant comme des villages monastiques, ayant leurs églises et placés sous l'autorité de leurs abbés. En Occident, la vie érémitique eut une forme semblable par les Instituts des *Camaldules* et des *Chartreux*.

Tout le monde connaît la disposition des chartreuses ; ce n'est plus le *dormitorium* des cénobites, chaque solitaire occupe une maison distincte attenante à un petit jardin. Un petit cloître, placé sur le flanc de l'église, est comme un souvenir des monastères de cénobites. Un long portique, appelé *le grand cloître* et pourvu d'une galerie à l'étage, met en communication toutes les maisons ou cellules des ermites. Ceux-ci, devant passer dans ces cellules la plus grande partie de leur vie, y conservent pour leur usage particulier les pauvres objets qui, dans les autres monastères, appartiennent

au mobilier commun. Cette remarque est du vénérable Guigues, un des plus anciens témoins de leur genre de vie (1).

Cet admirable Institut, tout en gardant à ses membres l'intégrité de la sublime vocation des solitaires, leur donne, par un sage tempérament, les secours que l'Institut des cénobites procure aux autres communautés.

Ils s'unissent même, au réfectoire et dans de fraternels colloques, aux jours de dimanche et de fête, et, d'anachorètes, deviennent pour ainsi dire cénobites pour quelques heures. C'est ainsi que, dans les déserts de l'Egypte, les anciens Pères s'assemblaient le dimanche et montraient, dans leur fraternelle union, que la solitude ne diminuait en rien la charité qui unissait leurs âmes. Aussi, dès les premiers temps de l'Ordre, le vénérable Guigues félicite les Chartreux de ramener jusqu'aux régions de l'Occident et du froid l'antique ferveur de l'Egypte et de l'Orient (2).

§ IV. — Des demeures des solitaires.

Si les Chartreux continuent de nos jours la tradition des anachorètes s'unissant en corps de société, tout en gardant la vie solitaire, il y eut plus rarement, autrefois et jusqu'à nos jours, des solitaires vivant dans un complet isolement; ce furent les *ermites* et les *reclus*.

Les premiers habitaient de petits ermitages annexés à quelque oratoire, où, s'ils étaient prêtres, ils célébraient la messe. Ces ermitages, dispersés dans les pays chrétiens, avaient ordinairement quelques pauvres dotations destinées par les fidèles à en assurer la perpétuité.

Les reclus, liés par un vœu spécial, se retiraient pour n'en plus sortir, dans une cellule murée, et, dans une vocation extraordinaire et héroïque, glorifiaient Dieu et sanctifiaient les peuples par leur pénitence.

C'était parfois dans les communautés mêmes que se préparaient

(1) *Guigonis Carthus. consuetudines.* c. XXVIII, 5. *Patr. lat.* t. CLIII.
(2) *Guigonis Epistola ad fratres de Monte Dei. Patr. lat.* t. CI XXXIV, col. 307.

et se formaient ces vocations, et l'autorité des supérieurs les consacrait, après les avoir éprouvées.

Alors que la discipline régulière existait dans la cathédrale de Besançon, un des chanoines prêtres de cette église y gardait la vie de *reclus*. Il avait une cellule ou *reclusorium* attenant à l'église, et c'était à lui qu'était confiée, pour le soulagement des consciences et le salut des pécheurs, la charge de *pénitencier* du diocèse (1). La destination même des ermitages et des cellules des *reclus* suffisent à faire connaître les formes assez variables de ces constructions.

Les *ermitages* étaient ordinairement pourvus d'un petit clocher. L'ermite annonçait, au son de la cloche, les heures de sa prière. Il avait même assez souvent la charge, imposée par les fondateurs, d'avertir les populations des incendies et des sinistres.

Les *reclusoria* communiquaient au dehors par des *tours* et des fenestrelles grillées (2).

§ V. — Des monastères de religieuses.

Nous ne nous étendrons pas sur les monastères de religieuses. Les dispositions en sont semblables à celles des monastères d'hommes, mais la clôture y est plus étroite, et elle est défendue par les grilles qui séparent leur chœur du reste de l'église, et qui sont établies dans les parloirs.

(1) Dunod de Charnage, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. I^er^, p. 72.

(2) C'était, dans certains diocèses, des cellules de pierre munies de trois étroites fenêtres, l'une pour entendre la messe et participer aux saints mystères dans une chambre voisine, l'autre pour prendre jour au dehors, et la troisième pour recevoir des aumônes. (*Idem. Ibid.*)

LIVRE VI

DU MOBILIER SACRÉ

Dieu ne s'est pas seulement réservé sur cette terre, par une consécration spéciale, des lieux destinés à son service et des édifices où son Eglise reçoit l'hospitalité, et où lui-même daigne habiter en l'humanité de son Christ, mais il a prélevé, sur toutes les choses qu'il a créées pour l'utilité de l'homme, une part qui sera consacrée au service de ce Christ et de son Eglise.

Ce sont les prémices et la dîme des choses, et, par cette consécration, tout le reste reçoit un honneur et une bénédiction qui en sanctifie l'usage.

Dieu prélève donc sur les métaux, sur l'or et l'argent, instruments des transactions humaines, la matière des vases sacrés; sur le bronze qui tonne sur les champs de bataille, celle des cloches, dont la voix appelle à la prière; sur le lin et la laine, les tissus sacrés; sur le froment et le fruit de la vigne, par une destinée plus auguste encore, le pain qui sera porté à l'autel et le vin du calice. Il prend l'huile pour en faire l'instrument du Saint-Esprit.

Enfin, il ne dédaigne pas d'appliquer à l'ornement de nos temples et à l'usage de nos assemblées la parure des tentures et la clarté des lampes et des flambeaux, et il veut que la cire de l'abeille, recueillie sur les fleurs des jardins et des campagnes, serve à honorer son Evangile et les saints mystères de son amour.

Après avoir considéré les lieux consacrés à Dieu, nous avons donc à traiter des choses et, si nous pouvons ainsi parler, du mobilier sacré que Dieu, par le ministère de la Sainte Eglise, sépare du commerce des choses profanes et emploie à son service ici-bas.

Nous n'aurons pas à insister longuement sur une matière qui a donné lieu à plusieurs travaux spéciaux et y a été amplement traitée ; nous nous contenterons souvent d'une simple énumération.

Pour mettre de l'ordre dans ce court exposé, nous traiterons d'abord des vases servant au culte divin ; en deuxième lieu, des linges sacrés ; en troisième lieu, des croix, des saintes reliques et des saintes images ; en quatrième lieu, des cloches ; en cinquième lieu, des sièges mobiles et des pupitres destinés à la lecture ; puis du luminaire des églises, et enfin des tentures et des tapis qui achèvent la décoration des lieux saints.

CHAPITRE PREMIER

DES VASES SACRÉS

§ I

Les vases sacrés destinés au sacrifice eucharistique sont les calices et les patènes.

La matière en a toujours été aussi précieuse que l'ont permis la richesse et la religieuse générosité des fidèles.

Les nécessités de la pauvreté ont pu rendre autrefois tolérables les patènes de verre que l'on retrouve aux catacombes et les calices d'étain des pauvres et rustiques églises des temps barbares, mais aujourd'hui, en pleine société chrétienne, l'argent revêtu d'or est seul généralement permis.

Quant à la forme de ces vases sacrés, elle s'est modifiée avec le temps et les pratiques différentes qui regardent l'offrande et la communion du peuple.

Alors que tous les fidèles apportaient leur offrande et que la communion sous les deux espèces était encore fréquente, les patènes étaient larges et multipliées, et de vastes calices, appelés *ministeriales*, étaient munis d'anses.

Les formes actuelles se sont peu à peu précisées.

La communion sous les deux espèces avait donné origine à l'usage du *siphon* de métal précieux qui accompagnait le calice, et qui n'est plus usité qu'à la messe du Souverain Pontife.

En Orient, où la communion sous les deux espèces s'administre par leur mélange dans le calice, *communio intincta*, elle a introduit l'usage de la cuillère sacrée, η αγια λαβις, destinée à la présenter aux fidèles.

Tels sont les vases consacrés à la célébration même de la Sainte Eucharistie, à savoir : le calice et la patène.

§ II

A l'offrande, autrefois, comme nous l'avons dit ailleurs, tout le peuple présentait le pain et le vin du sacrifice. Ces oblations étaient reçues par les prêtres et les diacres et portées directement à l'autel.

Le vin, présenté par les fidèles dans des ampoules, était comme filtré par l'instrument appelé *collatorium*, pour être versé dans les calices.

Aujourd'hui que cette offrande n'a plus lieu directement par tous les membres de l'assemblée, les *burettes*, préparées à l'avance, contiennent le vin qui sera consacré et l'eau qui doit y être mêlée dans le calice.

La destination de ces deux vases étant diverse, la forme paraît en avoir été autrefois différente. La burette du vin était proprement l'*urceolus*, et le vase contenant l'eau était appelé *fons*.

Aujourd'hui, la burette qui contient l'eau destinée au calice est, à la messe célébrée par les dignitaires ecclésiastiques, distincte du vase destiné à verser l'eau sur les mains du célébrant. Afin de simplifier le service de l'autel, cette diversité de vases n'a pas lieu dans l'usage général.

§ III

Le culte de la Sainte Eucharistie ne s'arrête pas à la célébration du Sacrifice.

Notre Sauveur demeure au milieu de nous pour recevoir nos adorations et pour secourir les chrétiens malades ou agonisants par sa visite dans la Sainte Communion.

Nous avons donc un ordre de vases sacrés destinés non plus à la célébration du sacrifice, mais à contenir, en dehors du sacrifice, l'auguste dépôt du corps adorable de Jésus-Christ.

Ces vases sont de deux sortes, à savoir : le *ciboire* et l'*ostensoir*.

A. Le *ciboire*, consacré à conserver la divine Réserve, a reçu trois formes diverses : la *tour*, la *colombe* et la coupe ou *ciboire* proprement dit, qui, à la fin, a universellement prévalu.

La *tour* paraît avoir été le type le plus ancien.

C'est dans un vase de cette forme qu'on portait la Sainte Eucharistie à l'autel à l'entrée du célébrant, selon l'ancien usage mentionné aux Ordres romains et suivi dans les Gaules, au témoignage de saint Grégoire de Tours.

La *colombe* fut employée au moyen âge.

La forme du *ciboire* est, en pratique, la plus commode : coupe fermée par un couvercle détaché, et dont la dimension peut être variée à l'infini, suivant les besoins des églises.

Quant à la matière des vases destinés à conserver la Sainte Eucharistie, elle fut, comme celle des calices et des patènes, aussi précieuse que le permirent les ressources des églises. Outre les métaux, on y employait l'ivoire, matière autrefois rare et très précieuse.

Le vase eucharistique doit être recouvert d'un pavillon aussi précieux que possible.

De tout temps, le pavillon a été regardé comme le signe de la souveraineté et de la présence du souverain; l'art héraldique en conserve la tradition.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit plus haut du tabernacle eucharistique (1) qui, lui-même recouvert d'un pavillon, contient le saint ciboire.

Dans les églises qui avaient pour la Sainte Réserve l'usage de la suspense, le pavillon enveloppait entièrement le vase sacré, dépôt de la Sainte Eucharistie; il descendait au-dessous du plateau sur lequel celui-ci reposait, et, noué par des cordons précieux, il en assurait la stabilité.

Les tabernacles reposant sur l'autel, aujourd'hui généralement usités, doivent eux-mêmes être recouverts d'un pavillon distinct de celui du vase eucharistique qu'ils renferment.

B. L'*ostensoir* a pris naissance de l'usage d'exposer au regard et à l'adoration des fidèles la Sainte Eucharistie.

Cette forme du culte eucharistique a commencé plus tard dans l'Eglise, et fut une protestation de la piété des peuples contre les hérésies qui s'attaquèrent au dogme de la présence réelle de notre

(1) L. V, *Des lieux consacrés à Dieu*; c. 1er, des Eglises; § VIII, du tabernacle eucharistique.

Sauveur dans son sacrement, et une réparation des profanations sacrilèges, suite de ces hérésies.

Dès le XII^e^ siècle, l'hérésie de Béranger avait donné lieu à l'élévation ou *ostension* des Saintes Espèces pendant la sainte messe, aussitôt après les paroles de la consécration; et, comme la Sainte Réserve continue sur la terre la présence du divin Sauveur commencée au Saint Sacrifice, ainsi l'exposition publique du Très Saint Sacrement reproduit et prolonge cette élévation.

Il fallait à cette exposition, destinée à montrer aux yeux attendris du peuple fidèle et à proposer à son adoration les Saintes Espèces, un ciboire devenu transparent. Ce fut l'*ostensoir*.

Les plus anciens ostensoirs gardèrent la forme de la tour eucharistique, tour de cristal que l'on environna d'ornements précieux, tantôt sous la forme d'édifices d'or qui figuraient les splendeurs de la Jérusalem céleste, tantôt sous la forme de rayons l'environnant comme un soleil.

Ces deux modes d'ornementations se sont trouvés souvent unis dans le même ostensoir.

La tour de cristal fut généralement remplacée par un disque de même matière. Dans ces conditions, la décoration en forme de soleil s'adapta plus naturellement à l'ostensoir et fut désormais la plus usitée.

Les vases consacrés à recevoir la Sainte Eucharistie ont toujours été l'objet des saintes libéralités des princes et des peuples, et le trésor des églises en conserve d'insignes monuments.

CHAPITRE II

DES LINGES SACRÉS

Les linges employés au ministère sacré sont de deux sortes, à savoir : les *nappes* et les *corporaux*.

§ I

Les *nappes* sont le vêtement de l'autel qui représente la personne même de Jésus-Christ. Car Jésus-Christ est non seulement le Prêtre et la Victime, mais encore l'autel de la nouvelle alliance.

Mais de même que les vêtements sacerdotaux se composent de tissus de lin de pure blancheur et de parements dont la couleur rappelle les mystères des fêtes, ainsi que nous l'avons vu au livre IV, de même le vêtement de l'autel comprend les *nappes* dont la matière est de pur lin, et les *parements* qui les accompagnent et les complètent sur ses faces antérieure et postérieure.

Nous avons expliqué plus haut comment le *parement* de la partie postérieure s'est confondu avec le retable lorsque l'autel est adossé à une paroi, et nous avons parlé, à cette occasion, des parements de métal et de matière précieuse.

Les *nappes* doivent être habituellement au nombre de trois sur l'autel, et en couvrir entièrement la surface.

La nappe supérieure doit descendre aux extrémités jusqu'à terre, afin qu'en s'unissant au parement, elle fasse à l'autel un vêtement qui le recouvre tout entier.

§ II

Le *corporal* est destiné à recevoir sur l'autel la Sainte Eucharistie. Il est béni « pour couvrir et envelopper le corps et le sang

de Notre-Seigneur Jésus-Christ » (1), et représente ainsi le mystère des langes de son enfance et des linceuls de sa sépulture. Ceux-ci nous dit le Saint Evangile, avaient été pliés et déposés avec respect dans le tombeau par les anges, au jour de sa Résurrection, et c'est d'eux que nous avons appris à traiter avec un saint respect les suaires eucharistiques.

Le corporal, alors que les peuples avaient l'usage de l'offrande et de la communion sous les deux espèces, était assez étendu pour couvrir la Sainte Table et envelopper les pains et les calices.

Il a été réduit ensuite à de moindres dimensions.

Les Chartreux et l'Eglise de Lyon le ramènent encore sur le calice, de manière à envelopper la Sainte Eucharistie.

Puis, pour faciliter les rites sacrés, qui prescrivent de couvrir et de découvrir alternativement le saint calice, l'usage s'est introduit d'y employer un second corporal qu'on ne dépliait point.

Ce corporal est devenu la *pale*. Et, comme on a pu attacher parfois à la partie extérieure du corporal un parement qui en décorait le centre, ce parement, lorsque le corporal était plié, apparaissait au dehors ; et c'est là l'origine des *pales parées* usitées en France, et dont la rigidité rappelle la consistance d'un linge replié sur lui-même.

Il est, du reste, un autre *parement* qui accompagne à l'autel les vases sacrés, c'est le voile du calice, conforme, par la matière et la couleur, aux autres paremens du jour. C'est aussi la bourse qui reçoit le corporal lorsqu'il est porté à l'autel.

(1) *Rituale romanum.*

CHAPITRE III

DES CROIX, DES SAINTES RELIQUES ET DES SAINTES IMAGES

Après le culte de la Sainte Eucharistie, et subordonné à ce culte principal, nos églises proposent aux peuples celui de la *croix*, qui regarde la personne même de Notre-Seigneur, et appartient par là au culte de latrie, et, dans un degré inférieur, celui des reliques des saints et des saintes images.

§ I. — De la croix.

La *croix*, portant ordinairement l'image du crucifix, est présentée en trois manières à la vénération du peuple.

A. Il y a la *croix de l'autel*, qui y demeure toujours dressée, et qui, de là, préside à l'assemblée des clercs et du peuple.

B. Lorsque cette assemblée doit marcher pour célébrer les saintes litanies ou processions, la croix la précède, et, demeurant à sa tête, elle la conduit dans sa marche suppliante ou triomphale.

C'est alors la *croix processionnelle*, élevée sur une haste.

Il paraît qu'autrefois cette croix était celle même de l'autel, que l'on adaptait à la haste, et qui conduisait ainsi et ramenait à la fin dans l'enceinte sacrée la troupe qu'elle n'avait cessé de présider.

La croix processionnelle, alors même qu'elle est distincte de celle qui demeure sur l'autel, figure le même mystère, car sa place régulière est, autant que possible, contiguë à l'autel; c'est de là qu'elle est portée au dehors, et c'est là qu'elle est reportée à la fin.

C. La croix de l'autel a des dimensions restreintes. Gardée dans le sanctuaire, elle est à demi voilée par la distance.

Nos pères ont pensé qu'elle ne faisait pas suffisamment éclater à tous les yeux, dans son palais, la royauté de Jésus-Christ crucifié.

Son trône est la croix. Ils ont donc dressé à l'entrée du chœur, sur la trabès ou sur le jubé, le grand crucifix que l'on aperçoit dès

l'entrée, devant lequel on s'arrête dans les stations solennelles, *ante crucifixum,* et qui, à cause de l'importance de son culte, est appelé par excellence le crucifix de l'église.

Le culte rendu à ces grands crucifix est célèbre dans la vie des saints et a été autorisé par des miracles. Saint Jean Gualbert en reçut par un signe céleste la grâce de sa vocation.

N'est-il pas regrettable que cet antique usage disparaisse peu à peu depuis la destruction des jubés ?

Beaucoup d'églises avaient conservé jusqu'à ces derniers temps cette image sacrée à sa place traditionnelle, et, lorsqu'il n'y avait pas de traverse ou de clôture de chœur pour la supporter, on la tenait attachée et comme suspendue à la voûte, Mais avec quelle facilité l'ignorance de ce rite antique, rappelé dans les plus vénérables textes et usages liturgiques, en fait disparaître les vestiges!

D. Le mystère de la croix est bien celui de la royauté de Jésus-Christ : *Regnavit a ligno;* aussi, les anciens donnaient-ils volontiers à l'image du crucifix l'appareil de la royauté. La couronne d'épines faisait place à un diadème royal, et ils le revêtaient d'une robe de pourpre. Un autre sentiment inspirait aussi nos pères dans cette représentation.

Ils n'osaient offrir aux yeux le corps nu et déchiré du Sauveur, couvert des plaies de la flagellation. Une représentation absolument conforme à la réalité ne leur paraissait pas possible, et ils préféraient voiler sous le symbole d'une robe de pourpre le sang qui, jaillissant de toutes parts, avait inondé la divine Victime, selon la parole du prophète : *A planta pedis usque ad verticem capitis, non est in eo sanitas.*

Aujourd'hui, une autre pratique a succédé généralement à celle-ci, mais le plus souvent on évite l'horreur de la réalité en présentant le corps du Seigneur intact, blessé seulement par le fer de la lance et des clous.

§ II. — Des saintes reliques.

A. Le culte que l'Eglise rend aux reliques des saints a consisté principalement, dès l'origine, à placer leur corps sous les autels et à unir ainsi leur tombeau à l'autel lui-même.

C'était même la forme la plus ordinaire de la canonisation.

Il y a, entre le mystère de la mort du Seigneur sans cesse rappelé à l'autel dans le sacrifice eucharistique, et la mort des martyrs et des confesseurs présents dans leur tombeau, une étroite relation. C'est la mort du Chef qui sanctifie celle des membres et, unissant leur sacrifice à son sacrifice, en fait une seule oblation à travers le cours des âges.

Dans sa vision, saint Jean avait contemplé sous l'autel les âmes de ceux qui avaient rendu à Dieu le témoignage de la mort.

Aux premiers temps, on ne permettait point d'ouvrir ces tombeaux ni d'en partager les trésors.

Le glaive du bourreau seul avait pu diviser ces membres sacrés, et c'est ainsi que parfois ils se trouvaient déposés dans des lieux séparés, comme on le sait du chef de saint Jean-Baptiste, ainsi que de quelques autres martyrs.

Nous avons parlé ailleurs des cryptes ou confessions qui contenaient ces augustes sépultures. L'Ancien Testament avait donné quelque image de ces demeures souterraines, et la grotte double de Mambré en est un célèbre exemple.

B. Après la découverte miraculeuse du corps de saint Etienne, premier martyr, il se fit un grand mouvement de dévotion dans l'univers entier pour ses saintes reliques, et il se produisit un changement dans la discipline suivie jusque-là.

On commença *à lever de terre* les corps saints, à les placer dans des châsses ou cercueils glorieux et portatifs, à les porter ainsi en procession triomphale, et on en détacha des parties destinées à enrichir les diverses églises.

Saint Augustin et saint Jérôme attestent les miracles qui autorisèrent cette forme nouvelle du culte qu'on leur rendait. L'histoire ecclésiastique, dans tout le cours des siècles et dans tous les temps, est remplie de témoignages semblables et innombrables.

Les *châsses*, lorsqu'elles contiennent les corps des saints ou la plus grande partie de ces corps, affectèrent naturellement la forme d'un riche tombeau où l'art de l'orfèvrerie montra toutes ses splendeurs.

Mais lorsque quelques membres détachés des corps saints étaient

proposés à la vénération des fidèles, on adaptait la forme du reliquaire au trésor qu'il devait contenir.

De là, des bustes et des chefs, des bras et des mains bénissantes pour contenir les têtes sacrées et les ossements des membres; enfin, des vases en forme de *monstrance* pour recevoir des fragments moins considérables.

C. Nous remarquerons que ces châsses et reliquaires antiques étaient fermés de toutes parts et ne laissaient point apercevoir les saints ossements. On leur gardait ainsi le caractère de la sépulture, qui dérobe aux regards ce que la gloire de la résurrection n'a pas encore arraché à l'œuvre de la mort et transfiguré.

Dans les temps modernes, la dévotion aux saintes reliques a pris souvent une autre direction, et on a voulu voir l'objet vénéré.

Le cristal et les matières transparentes, devenues d'un usage vulgaire, ont sans doute contribué à introduire ces nouvelles habitudes, et elles ont fini par donner lieu à des représentations et à des images de cire qui enveloppent les ossements et leur servent de parure et de voile, tout en les présentant aux yeux.

D. Les corps des saints ne sont pas seuls l'objet du culte rendu à leurs restes.

Il est d'autres reliques que l'on peut appeler secondaires.

Ce sont d'abord les instruments du supplice des martyrs, ceux de la pénitence des confesseurs et les objets qui leur ont appartenu.

Comme l'Eglise honore d'un culte principal la croix et les instruments de la Passion de Notre-Seigneur; comme elle vénère ce que la religion des premiers disciples et de la Très Sainte Vierge elle-même nous a transmis des langes de son enfance et des pauvres meubles de Nazareth; ainsi, nous gardons précieusement et la croix du bon larron, et les glaives et les instruments de torture des martyrs, et les cilices et les vêtements des serviteurs de Dieu.

E. A l'époque où l'on n'ouvrait pas leurs tombeaux, alors qu'on ne pouvait détacher aucune partie des corps saints, ni même ces particules ténues, gemmes destinées à la gloire de la résurrection, qui se distribuent aujourd'hui aux églises et aux fidèles, on déposait dans les confessions et sur les tombeaux des saints des linges appelés *brandeæ*, que l'on gardait ensuite comme de précieuses reliques.

Jusqu'à nos jours, les *pallium* envoyés par le Pontife romain aux métropolitains, déposés d'abord au tombeau de saint Pierre, prennent le caractère de ces anciennes *brandeæ*.

On y faisait encore toucher des fleurs, et des miracles, attestés par saint Augustin, autorisèrent cette pieuse pratique.

F. Enfin, l'huile des lampes qui brûlaient devant ces augustes dépôts était vénérée et transportée au loin, tantôt dans des fioles ou des ampoules, tantôt dans des flocons d'étoupe qui y avaient été trempés. C'était la pratique des Pontifes romains, aux stations quadragésimales, de faire ainsi tremper des flocons d'étoupe dans l'huile des lampes des apôtres et des martyrs, afin que, conservés au palais de Latran, ils fussent, après leur mort, rassemblés et placés sous leur tête dans leur sépulture, comme un gage de la protection des saints.

On sait combien les listes des huiles saintes recueillies par les pèlerins aux sanctuaires des catacombes ont utilement guidé l'illustre de Rossi dans ses savantes recherches

§ III. — Des saintes images.

A. Les saintes images ont été proposées, dès l'origine, à la vénération des chrétiens, et quelques-unes ont reçu un culte autorisé par des grâces nombreuses et qui les ont rendues célèbres dans toute la chrétienté.

Dans toutes les églises, on honore les images peintes ou sculptées. L'Orient, toutefois, semble avoir une préférence pour les peintures.

Les saintes images sont honorées aux retables des autels ou dans quelque autre partie des églises.

Le culte qu'on rend aux saints dans leurs saintes reliques s'étend à ces images, et s'y manifeste par les mêmes pratiques.

On les encense, et des lampes brûlent alentour.

L'huile de ces lampes, comme celle qui brûle devant les reliques, est l'objet de la piété et de la confiance des peuples.

B. Non plus l'objet d'un culte spécial, mais toutefois toujours respectées et entourées d'honneur, des images peintes ou sculptées sont devenues le principal motif de décoration des édifices sacrés.

Elles s'y présentent souvent sous la forme d'*histoires*, c'est-à-dire de séries de scènes reliées entre elles à la manière d'un récit figuré.

On les trouve ainsi sur les murs des églises, dans les antiques mosaïques reproduisant, à Montréal, en Sicile, toute la suite de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Les murs des basiliques offraient un vaste champ à ces peintures.

Dans les églises du Nord, où les murs ont fait place aux verrières, celles-ci ont fait resplendir les mêmes motifs de décoration, et l'on sait que Godefroy de Bouillon passait de longues heures à les contempler.

Les clôtures de chœur reçurent des *histoires* sculptées.

A Paris, c'était toute la suite de la Rédemption, de l'Annonciation et de Bethléem à la Pentecôte.

Ces représentations, peintes ou sculptées, étaient le livre des chrétiens. Dès l'enfance, leurs yeux en cherchaient l'intelligence, et, chaque fois qu'ils venaient à l'église, leurs âmes y retrouvaient lumière et confort.

L'extérieur des églises reçut lui-même ce genre de décoration.

Les façades surtout les présentèrent aux yeux comme un enseignement et un appel de Dieu aux populations.

C'était, le plus souvent, la figure du jugement reproduit à la porte principale. C'était, alentour, les images des prophètes, des apôtres, de tous les ordres des anges et des saints.

Il est bon que l'œil de l'homme lui présente souvent ce qui doit occuper son imagination, réveiller sa mémoire et lui parler du ciel et des grandeurs de ses destinées. Il est bon que l'âme du chrétien soit ainsi entretenue dans un commerce familier des choses divines.

On l'avait compris dans les siècles chrétiens, et, des murs des églises jusqu'à ceux des maisons qui abritent les familles et leurs travaux, à l'angle des rues, au sommet des portes se répandaient avec profusion les saintes images.

Aujourd'hui, hélas! ces pieuses et aimables manifestations disparaissent peu à peu. Les sentences religieuses inscrites autrefois sur le murailles y font place aux réclames de l'industrie et aux provocations profanes. Les murs mêmes de nos églises modernes n'offrent trop souvent aux yeux que des surfaces nues et muettes.

CHAPITRE IV

DES CLOCHES

A. Rien n'est plus populaire dans le culte chrétien que l'usage des cloches.

Elles appellent les hommes à la prière, elles expriment et chantent les joies et les actions de grâces des peuples, elles ont des accents de deuil pour les douleurs de l'humanité. Leur son a plus d'une fois réveillé la conscience endormie du pécheur et excité, avec le souvenir des saintes joies du passé, les remords et les salutaires émotions.

Ces vases d'airain, sanctifiés par les plus solennelles bénédictions, reçoivent de leur consécration le pouvoir d'éloigner les démons, puissances de l'air, et leurs influences malsaines; d'apaiser les tempêtes, d'appeler le ministère des esprits angéliques et d'attirer les grâces de Dieu.

Vastes et nombreuses, elles donnent aux cathédrales ces majestueuses sonneries dont les cités sont fières, et, dans les plus humbles campagnes, le son de la cloche paroissiale réveille les plus chers souvenirs et réjouit le cœur de l'homme lorsqu'après une longue absence il revient au foyer.

Les cloches ont fait l'objet de monographies spéciales. Leur histoire, leur matière, leur forme, les lois qui règlent les proportions de leurs diverses parties, les inscriptions et les ornements qui les décorent, ont été l'objet d'intéressantes études que nous ne pouvons que rappeler ici.

Dans les trois derniers jours de la Semaine Sainte, le silence imposé aux cloches impressionne profondément le peuple chrétien; et, lorsqu'elles le rompent pour chanter la joie pascale, elles répandent partout l'allégresse.

Aux cloches de métal, l'abbaye de Cluny avait adjoint, dans une des tours de son immense basilique, des cloches de bois dont le son

lugubre devait les suppléer pendant ces trois jours de deuil. Nous n'en connaissons pas la forme exacte. C'était probablement de vastes cuves qui, frappées à l'intérieur, devaient retentir au loin.

B. Les cloches destinées à convoquer l'assemblée chrétienne sont nécessairement placées à l'extérieur des édifices et, autant que possible, sur des tours élevées.

A l'intérieur des églises, d'autres cloches, petites et sonores, sont réservées au service de l'assemblée et lui donnent le signal de l'adoration. Elles sont, le plus souvent, agitées à la main.

On les a quelquefois groupées nombreuses et harmonieuses à des sortes de roues, *roues de joies*, suspendues près du sanctuaire.

Nous regrettons que ces usages traditionnels soient délaissés pour introduire à leur place le retentissement du gong oriental, inconnu de nos pères et d'une importation toute profane.

CHAPITRE V

DES SIÈGES MOBILES ET DES PUPITRES

Nous ne parlerons pas ici des sièges, qui appartiennent à la construction même de l'église et font partie de l'immeuble sacré : le trône épiscopal et les bancs du presbytère qui l'accompagnent.

Les bancs de la *schola cantorum*, devenus les stalles du chœur, appartiennent au même ordre de choses. Nous expliquons ailleurs comment l'application des appuis en forme de tau ou de crosses recourbées (1) ont modifié ces bancs et leur ont donné leur forme actuelle, sans leur ôter leur caractère d'immeubles attachés à l'édifice.

§ I. — Des sièges mobiles.

A. Les sièges mobiles sont d'abord le *faldistorium* de l'évêque, dont il use lorsqu'il ne siège pas à la chaire épiscopale et vers lequel il s'agenouille dans les solennelles supplications.

Le *faldistorium* est un siège pliant dont la forme se retrouve dans l'antiquité grecque et romaine; et, comme la dignité épiscopale demande, nous l'avons dit ailleurs (2), que le siège de l'évêque soit voilé, le *faldistorium* reçoit un parement qui le recouvre et retombe alentour.

D'autres sièges, en forme d'escabeaux portatifs, sont destinés aux ministres lorsqu'ils accompagnent l'évêque au *faldistorium* ou qu'ils remplissent quelques fonctions qui en nécessitent l'usage.

Pour des motifs semblables, des bancs ont été quelquefois introduits dans le chœur des églises.

B. Les nefs des églises, où s'assemble le peuple chrétien, n'offraient

(1) V. *Supra*, l. I, c. XI, § 4.
(2) V. *Supra*, l. V, c. I, § 1.

point autrefois d'autres sièges que quelques bancs de pierre placés le long des murs des collatéraux.

La prédication se faisait de l'ambon ou du jubé. Saint Augustin dit à son peuple : « Je vous parle assis, et vous êtes debout. »

On plaçait ou on apportait à l'église, pour des personnages plus importants, quelques sièges qui n'y étaient point placés à demeure. Les rois, les princes, les seigneurs du lieu et peut-être des vieillards et des infirmes usaient de cette permission.

Le protestantisme, qui fit consister le culte à peu près uniquement dans la prédication et qui, comme on disait alors, substituait le *prêche* à la *messe*, introduisit dans les églises dont il s'empara l'usage des chaires pour les prédicateurs et des bancs pour l'assistance.

Les catholiques des contrées où il apparut imitèrent cette pratique, qui n'avait rien de contraire aux lois de l'Eglise, et dont le seul inconvénient est de nuire au côté esthétique de nos monuments religieux.

Les pays qui ne connurent pas l'invasion du protestantisme demeurèrent étrangers à cette innovation, qui, toutefois, par la facilité moderne des communications, tend à s'y propager peu à peu.

§ II. — Des pupitres.

Les lectures ecclésiastiques appellent l'usage des *pupitres* ou *lutrins*.

A. Nous n'avons pas à parler ici des pupitres attachés aux ambons et aux *jubés* et qui appartiennent à l'immeuble. Mais, lorsqu'aux offices quotidiens la solennité ou l'assistance d'une assemblée nombreuse ne parut pas en exiger l'usage, on trouva plus commode, dans les communautés religieuses et les Chapitres, de réciter les leçons et l'Evangile lui-même sans monter au jubé, sur un pupitre mobile placé au milieu du chœur.

Les Chartreux, dont les ermitages sont fermés au peuple, n'ont point de jubé et se servent de ce pupitre pour toutes les lectures de l'office.

Dans les églises où ce pupitre ou lutrin, *lectrinum*, servait même à la lecture de l'Evangile, on l'orna des emblèmes des quatre évan-

gélistes, en plaçant au pied les figures du lion, du bœuf et de l'homme, et en élevant au-dessus la figure de l'aigle, conformément à la vision d'Ezéchiel (1).

Cette figure de l'aigle aux ailes déployées s'offrit naturellement à recevoir le livre du lecteur.

B. Le lutrin ne servait d'abord qu'aux lectures, mais bientôt on lui donna un autre usage.

Dans l'antiquité, le chant ecclésiastique s'exécutait de mémoire généralement, et les livres notés, d'un format médiocre, servaient surtout aux exercices qui le préparaient.

Dans l'assemblée, les pièces plus développées des versets graduels et alléluiatiques étaient seules récitées par les chantres sur un recueil appelé *cantatorium* ou sur des rouleaux qui se tenaient à la main.

L'Eglise de Lyon, fort attachée aux rites antiques, avait conservé ces usages jusqu'aux malheureuses innovations du XVIII^e^ siècle. Le chœur chantait de mémoire, et les clercs députés aux graduels et aux versets alléluiatiques les chantaient *per rotulos*, c'est-à-dire sur des rôles qui en contenaient le texte et la note pour cet usage.

Telle était la pratique primitive.

Mais, dans le cours du moyen âge, on composa pour l'usage du chœur de grands livres notés, que l'on plaça sur le lutrin et devant lesquels s'assemblaient, sous la présidence des chantres, tous ceux qui, novices encore dans la pratique du chant, avaient besoin de recourir au texte.

Ces livres prirent de grandes proportions. Leur format atteignit l'extrême dimension que permettait celle des peaux de parchemin.

Dans leurs grandes pages, ils offrirent, jusqu'aux temps modernes, un champ admirablement adapté à l'art de la miniature. A cet égard, plusieurs de ces livres sont des chefs-d'œuvre.

L'aigle du pupitre destiné à les recevoir prit un développement proportionné à leur vaste dimension, et on dut l'élever à une hauteur qui permit à un groupe nombreux d'y porter les yeux.

On perdit ainsi de vue les premières origines de ce meuble, autre-

(1) *Ezec.* I, 10.

fois destiné à la lecture de l'Evangile, et, des figures évangéliques, l'aigle aux ailes étendues demeura seul.

La dinanderie ou l'art des travaux de cuivre s'appliqua à ce genre d'ouvrages et créa des lutrins d'une grande beauté.

Les ouvrages de métal furent toujours ceux que les spoliateurs des églises ou les nécessités des temps firent davantage disparaître. Les aigles de cuivre subirent peu à peu ces vicissitudes et on les remplaça, surtout dans les chœurs transportés derrière l'autel, soustraits à la vue du public et où le sens esthétique cédait facilement aux commodités du service, par des meubles servant d'armoire aux livres de chant, surmontés d'un pupitre sans caractère et armés d'une longue tige de fer que termine une lanterne à réflecteur.

C'est dans ce dernier état qu'on les rencontre aujourd'hui dans les chœurs de communautes religieuses et d'un grand nombre d'églises.

CHAPITRE VI

DU LUMINAIRE

Dès les premiers temps de l'Eglise, les lumières ont été employées, dans la sainte liturgie, à honorer les mystères, et il faut distinguer cet emploi sacré de l'usage naturel qui s'en fait pour dissiper les ténèbres.

Saint Jérôme faisait déjà remarquer que ce n'est point cette nécessité naturelle qui fait en plein jour porter des cierges allumés à la lecture de l'Evangile, et qu'en cela l'Eglise se propose du mystère. Parmi toutes les œuvres de Dieu, dans la création de ce monde matériel, la lumière semble la plus excellente.

C'est par elle que Dieu commença à y mettre l'ordre. Elle y parut comme le premier effet et la première manifestation de sa sagesse. La lumière est la plus belle des créatures matérielles, et c'est d'elle que vient dans les autres toute beauté.

Tous les hommes en font la figure des choses de l'esprit et appellent lumière la science et la raison.

La Sainte Ecriture nous offre les mêmes images. Jésus-Christ dit de lui-même : « Je suis la lumière du monde », et les esprits angéliques nous sont représentés sous la figure de flambeaux ardents.

La Sainte Eglise a, dès les temps apostoliques, reçu la pratique d'honorer les mystères par l'emploi d'un luminaire sacré. Ce luminaire, quant à la matière, est tiré de la cire ou de l'huile, fruit de l'olivier. Les cierges de cire sont plus spécialement employés pendant la durée des fonctions ecclésiastiques, et les lampes où brûle l'huile dans le culte permanent rendu aux choses saintes.

§ I. — Des cierges.

A. Les cierges sont formés de la pure cire de l'abeille cueillie sur les fleurs des champs et des jardins, sur les fleurs des plantes utiles

comme sur celles des ronces et des arbustes épineux, figure de cette grâce que l'humanité sainte du Fils de Dieu apporte aux chrétiens dans les joies comme dans les épreuves de la vie.

Il y a des cierges qui brûlent sur l'autel pendant la sainte messe et la célébration solennelle des heures canoniques.

Ces cierges sont au nombre de deux au moins, de six dans les solennités, de sept à l'office présidé par l'évêque.

D'autres cierges sont placés sur des chandeliers portatifs et remis aux mains des acolytes. Leur nombre, autrefois, répondait à celui des cierges allumés sur l'autel Cet usage est encore observé à la messe du Souverain Pontife, dans l'Eglise de Lyon et dans quelques autres qui emploient aux solennités le ministère des sept acolytes.

Enfin, l'antique coutume des églises était de placer sur la *trabes* qui supporte le grand crucifix des cierges qui brûlaient alentour, ou bien, dans le chœur, un chandelier monumental, appelé *rastrum*, élevait sur sept branches des cierges qui s'allumaient en nombre différent selon le degré des solennités (1).

Tous les chrétiens connaissent le cierge pascal, tant célébré dans les joies de la Résurrection et qui, placé près de l'ambon où se chante l'Evangile, y est une figure de la lumière du Christ, de cet astre qui, selon les paroles du diacre, s'est levé de la nuit du tombeau et ne connaît point de déclin.

Une bénédiction solennelle des cierges se fait à la Chandeleur, et on les y porte en procession : *Lumen ad revelationem Gentium.*

B. A l'exposition du Très Saint Sacrement, des cierges sans nombre servent à l'honorer; et, comme l'élévation de la Sainte Eucharistie, qui a lieu à la messe après les paroles de la consécration, en est une courte mais véritable exposition, cette forme du culte y est gardée, on y porte des cierges allumés. Des clercs s'acquittent de ce service, des confréries laïques et tous les fidèles peuvent s'y associer.

A l'exposition du Saint Sacrement se rattachent comme une suite

(1) A Lyon, le *rastrum* était remplacé par une traverse de bronze portée aux extrémités sur deux colonnes de même métal. Cette traverse, destinée à recevoir les sept cierges qui reposaient ailleurs sur le *rastrum*, semble rappeler l'usage des cierges de la *trabes*, remplacée depuis par le jubé.

et un développement du même rite les processions où il est solennellement porté.

Là aussi, les cierges sans nombre et les torches, *intorsticia*, formées de cierges entrelacés, sont portés alentour et lui font cortège.

C. D'autres expositions et processions, celles des saintes reliques et des images spécialement vénérées, sont aussi honorées par l'emploi des cierges.

Nous l'avons vu plus haut, ils accompagnent l'Evangile ; ils accompagnent aussi la croix toutes les fois qu'elle est portée en procession.

D. Enfin, les corps des fidèles défunts destinés à la résurrection future, au milieu même des supplications par lesquelles on appelle sur eux la miséricorde divine, reçoivent des honneurs semblables.

On les porte, avec des cierges allumés, à l'église et au lieu même de la sépulture.

A l'église, on les environne de cierges au nombre symbolique de quatre, d'après le Bienheureux Albert le Grand ; mais souvent, dans les obsèques solennelles, jusqu'à un nombre qui n'est réglé que par les usages ou la pieuse générosité des grands de la terre (1).

Ces rites remontent à la plus haute antiquité, et l'histoire ecclésiastique nous parle du luminaire dont on honorait la sépulture des premiers chrétiens. Nous avons à cet égard des témoignages des Pères de l'Orient et celui des monuments de l'Occident.

E. L'emploi des cierges appelle celui des chandeliers, destinés à les recevoir lorsqu'ils ne sont pas portés à la main.

Il y a les chandeliers de l'autel, autrefois de petites dimensions et généralement posés sur un pied triangulaire.

Il y a les chandeliers des acolytes. *cereostata*, généralement plus élevés, au pied de forme ronde et qui se posent sur le sol du chœur, les degrés du sanctuaire ou la table de la crédence.

Enfin, pour l'usage même des processions, les anciens monuments nous offrent des sortes de hastes, terminées par une large patère destinée à recevoir les flambeaux.

F. Le luminaire des cierges n'est pas seulement destiné à honorer

(1) Aux funérailles royales, dans l'abbaye de Saint-Denis, le luminaire des cierges atteignait des proportions qui en faisaient une offrande d'une grande richesse.

Dieu et les mystères dans les fonctions liturgiques. Il entre dans la religion du foyer chrétien.

Tous les fidèles connaissent l'usage des cierges bénits.

On a donné un cierge au nouveau baptisé. Son heureuse mère se présenta un cierge à la main à la bénédiction des relevailles.

Dans la maison, on fait brûler le cierge béni aux heures de péril et auprès du lit des agonisants. On le conserve avec l'eau bénite et le rameau du dimanche des Palmes.

Il entre ainsi dans la religion du foyer, dont saint Paul a dit qu'il est une « église domestique » (1).

§ II. — Des lampes.

A. La lumière des cierges, avons-nous dit, est principalement destinée aux fonctions liturgiques, et on les éteint lorsqu'elles sont accomplies.

Mais, en dehors même de ces fonctions, la flamme des lampes ne cesse de présenter à Dieu et aux choses saintes l'hommage de l'Eglise.

Elles doivent ainsi brûler devant le tabernacle, en l'honneur de la Sainte Eucharistie.

La piété des peuples les entretient aussi devant les tombeaux des saints, les reliques et les saintes images.

Nous avons parlé plus haut des grâces que la confiance des fidèles attend et reçoit souvent de ces huiles consacrées par ces religieux usages.

Enfin, si des cierges brûlent auprès des corps des défunts, à la fonction des funérailles, les anciens entretenaient perpétuellement une lampe dans les cimetières. Elevée sur une tour, cette lampe n'était pas seulement un fanal destiné peut-être à guider pendant la nuit les convois funèbres qui venaient quelquefois de grandes distances, mais elle servait à rendre perpétuel le culte des sépultures chrétiennes.

(1) *Rom.* XVI, 5.

B. Disons, en terminant ces considérations sur le luminaire sacré, que les cierges sont souvent employés par la piété des fidèles, comme les lampes elles-mêmes, à brûler en dehors des offices auprès des objets de leur vénération.

Tous les sanctuaires fréquentés par une dévotion spéciale des chrétiens et les lieux de pèlerinage témoignent de cette coutume.

Parfois on s'engageait par vœu à y offrir des cierges d'une longueur ou d'un poids déterminés.

§ III. — Des lumières d'éclairage et de fête.

Le luminaire consacré spécialement au culte divin n'est pas le seul luminaire admis dans l'Eglise; l'ordre purement naturel y apporte aussi ses nécessités et ses convenances, et il y faut dissiper les ténèbres des heures de la nuit. Les catacombes nous offrent d'innombrables lampes de terre, pauvres et rustiques, destinées à cet usage.

A cet emploi nécessaire des lumières, s'unissent encore les naturelles manifestations des saintes joies du peuple chrétien aux grandes solennités. Par là, ce luminaire d'éclairage, destiné par la nature au service de l'homme, appartient lui-même, dans sa mesure, au culte chrétien.

De tout temps, en effet, les feux et les illuminations ont servi à célébrer les joies publiques. De tout temps des feux de joie ont été allumés dans les campagnes, et les feux de la Saint-Jean gardent encore leur traditionnelle popularité.

Rien de plus naturel donc que l'usage, non seulement d'éclairer les églises, mais de donner à cet éclairage le caractère d'illumination aux fêtes plus solennelles.

De là des couronnes de lumière suspendues et des candélabres de diverses formes.

Ces couronnes, destinées à recevoir des cierges nombreux, ont été souvent de splendides ouvrages d'orfèvrerie et ont pris de vastes proportions.

D'autres couronnes, d'or ou de métal précieux et de petites dimen-

sions, ont été offertes autrefois aux églises par les rois et les princes.

On plaçait aussi, le long des nefs des églises, des lignes de cierges allumés sur des appareils de bois qui en garnissaient les entre-colonnements. La cathédrale de Rouen était célèbre par ses illuminations de pure cire qui, aux grandes fêtes, en parfumaient l'enceinte.

Aujourd'hui, à ces pures et saintes matières de la cire et de l'huile consacrées par un saint usage, succèdent peu à peu, dans l'éclairage et les illuminations de nos églises, les produits des inventions modernes, les divers gaz et les lumières électriques.

Mais il est désirable qu'on garde toujours à tous les objets qui touchent au culte ou qui s'introduisent dans nos églises un caractère et des formes qui les distinguent des meubles purement profanes.

C'est pourquoi, choisissons cet exemple, les couronnes de lumière d'un style religieux et traditionnel y sont préférables aux lustres dont les formes banales conviennent aussi bien aux réunions mondaines.

CHAPITRE VII

DES TENTURES ET DES TAPIS

§ I

L'usage des tentures est autorisé, dans l'Eglise, par le Saint Evangile, et Notre-Seigneur, qui, dans le cours de sa mission, a voulu consacrer la pauvreté en sa personne, a demandé, pour l'institution de la Sainte Eucharistie, une vaste salle ornée de tentures : *Cœnaculum grande stratum.*

A. Les tentures ont un double objet : elles sont un ornement et un voile.

Déjà, dans l'Ancien Testament, le tabernacle était garni de tentures, et un voile précieux séparait du peuple et cachait à ses yeux la partie la plus sacrée de l'ancien temple.

Nos églises ont aussi des voiles, comme elles ont, pour leur ornementation, des tentures.

Les voiles paraissent avoir été, dans les églises, destinés à dérober l'aspect de la Table Sainte aux catéchumènes et à ceux qui n'étaient point encore admis à la participation des mystères. Ces voiles environnaient l'autel, suspendus aux colonnes du *ciborium,* et on les retirait au moment du Sacrifice, après le renvoi des catéchumènes.

Il y eut aussi de grands voiles tendus à l'entrée du sanctuaire et qui avaient la même destination.

C'est d'un pareil voile sans doute qu'il est question dans l'histoire de saint Jean Chrysostome. Le saint pontife le fit retirer pour laisser voir au peuple le ministre disgracié Eutrope réfugié à l'autel, et exciter pour ce malheureux la pitié du peuple irrité.

Ce grand voile qui, en Orient, avait été parfois orné de peintures, paraît y avoir donné naissance à la clôture nommée *iconostase* et qui, chez les Grecs, ferme le sanctuaire et reçoit les saintes images.

En Occident, l'usage du grand voile suspendu à l'entrée du sanctuaire s'est maintenu pendant le Carême dans un grand nombre d'églises.

Dans l'Ordre de Cîteaux, dans la cathédrale de Paris, jusqu'à ces derniers temps; en Sicile, en certaines parties de l'Allemagne, en d'autres lieux encore, il est, à cette époque de l'année, un rite de pénitence; tendu au commencement du Carême et retiré aux solennités pascales, il répond à l'antique usage de l'expulsion et de la réception des pénitents publics, telles qu'elles sont inscrites au pontifical romain, et conformément aux paroles que l'évêque leur adresse; cet usage rappelle que le sanctuaire du ciel est fermé aux pécheurs jusqu'à leur réconciliation.

B. Les voiles ou courtines, qui, suspendus aux colonnes du *ciborium*, enveloppaient immédiatement l'autel, y furent conservés comme une parure. Et lorsque, comme nous l'avons dit plus haut (1), le *ciborium* cessa généralement de couvrir l'autel, on continua à les suspendre à des colonnes qui l'entouraient et qui, le plus souvent, supportaient des images d'anges.

D'autres tentures furent employées, surtout aux fêtes, à décorer richement le sanctuaire et le chœur des églises; on les plaçait même jusqu'aux dorsaux des stalles.

L'art de la tapisserie y prit, au moyen âge, de splendides développements.

Enfin, dès la haute antiquité, l'enceinte même des églises destinée à l'assemblée des fidèles recevait des tentures, et l'on suspendait des voiles aux entre-colonnements qui séparent la nef principale des nefs collatérales (2).

L'église était bien alors le *cœnaculum grande stratum* qui continuait la tradition du Cénacle et de la première institution de la Sainte Eucharistie.

De nos jours, on pare encore de tentures nos églises dans les occasions solennelles, et, aux processions même qui se font au dehors des églises, l'usage est d'orner semblablement les rues qu'elles

(1) Ce voile se retire à la célébration de la sainte messe et aux heures solennelles des fêtes où il y a encensement de l'autel.

(2) Voir l. V, ch. 1er, § II, note.

doivent parcourir, tant ce genre d'ornement répond au sentiment naturel des hommes. Et s'il sert à exprimer la joie des fêtes, il convient aux tristesses des âmes, et, dans les funérailles, nos églises reçoivent des tentures de deuil.

§ II

Ce ne sont point seulement aux parois des temples et des salles royales que les hommes donnent une parure, mais ils donnent au sol lui-même le genre d'ornement qui lui convient. L'Evangile autorise cette pratique.

A l'entrée triomphale de Notre-Seigneur à Jérusalem, nous lisons que ses disciples et les troupes qui lui rendaient hommage étendaient sur son chemin des *vêtements* et des *rameaux* de palmes et d'oliviers. L'Eglise, continuant ces pieux hommages, étend sur le pavé de nos églises et des *tapis* et des *jonchées* de feuillage.

Les jonchées de verdure se font ordinairement de feuillage de buis, de joncs ou de rameaux de genêts répandus sur le pavé. On les embellit en y mêlant des fleurs, et, comme aux processions solennelles, ce genre de décoration s'étend sur tout leur parcours, il s'y est développé par les mosaïques de fleurs composées avec art ou du moins par les fleurs semées à pleines mains pendant le trajet.

A défaut de feuillage, on répand quelquefois des sables dorés ou de diverses couleurs.

Les tapis ont dû rappeler jusqu'à un certain point les jonchées de feuillage par leur couleur verte indiquée au cérémonial des évêques, mais les fleurs et les gracieuses mosaïques qu'on en compose peuvent aussi y être représentées par la diversité des couleurs.

Ainsi les peuples chrétiens, continuant ce qui a paru à Betphagé et à Jérusalem, mettent un zèle ingénieux à honorer ici-bas la visite et la présence de Notre-Seigneur et les mystères de notre rédemption.

* * *

Saint Charles Borromée a traité avec de grands et précieux détails tout ce qui touche à la construction et aux dispositions des églises, au vestiaire et au mobilier sacré.

On peut s'étonner que ses traités soient si peu connus, si peu étudiés et si peu consultés dans l'application. Ils ont été peu réimprimés et ne se trouvent plus dans le commerce, sinon dans le recueil complet de ses travaux épiscopaux.

Nous prenons la liberté de les recommander à l'attention des lecteurs. Outre l'autorité de la science et de la sainteté de leur auteur, ils empruntent celle du Concile de Trente, dont l'âme s'était pour ainsi dire incarnée dans le cœur du saint pontife.

APPENDICE I

DES BÉNÉDICTIONS

La bénédiction est une parole à laquelle est attachée une efficacité surnaturelle.

Cette parole porte donc en elle-même un élément divin, et celui qui a mission de la prononcer est en cela ministre de Dieu, car Dieu seul peut opérer par sa simple parole.

La bénédiction appelle la grâce et la fait descendre sur la chose qui en est l'objet.

Nous trouvons comme trois degrés dans cet effet surnaturel de la bénédiction.

§ I

1. — Il est des bénédictions que nous pouvons appeler d'un ordre inférieur, destinées à rendre utiles à l'homme, dans l'ordre temporel, le simple usage naturel des choses et aussi à sanctifier cet usage, selon ce que dit l'Apôtre : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, etc..... » (1)

Telles sont les bénédictions des aliments, des fontaines, des maisons; nous ne pouvons les énumérer toutes.

Ces bénédictions ne font point de leurs objets des choses sacrées, et les laissent à la place qu'elles occupent dans le service naturel de l'homme.

2. — Il est des bénédictions d'un ordre supérieur qui séparent leurs objets du commerce profane et en font des choses sacrées,

(1) *I Cor.*, x, 31,

désormais réservées au culte de Dieu, et qui ne pourront plus en être détournées sans profanation.

Telles sont les bénédictions des églises, des vases sacrés, des cloches, des huiles saintes, de l'eau bénite et d'autres que nous ne pouvons toutes énumérer.

Qui ne voit la distance qui sépare ces bénédictions de celles qui ne font point sortir les choses de l'ordre commun? On voit assez, par exemple, la distance qui sépare la bénédiction de l'eau bénite de celle des fontaines publiques.

3. — Celui qui bénit le fait en vertu d'une mission divine.

C'est au sacerdoce que cette mission appartient par sa nature même; et, toutefois, le simple lecteur, recevant dans son ordination d'être, en son degré, un organe de Dieu et de prononcer sa parole, y reçoit aussi quelque participation au pouvoir de bénir, mais dans l'ordre des bénédictions inférieures. Il bénit, dit le *Pontifical*, le pain et les fruits nouveaux. Il les bénit pour l'usage commun, mais n'en saurait faire des choses saintes.

4. — Les bénédictions qui sanctifient proprement leur objet le font à des degrés divers de dignité et d'inamissibilité. Le pouvoir sacerdotal de les conférer appartient principalement à l'épiscopat, plénitude du sacerdoce et source de la prêtrise. Il n'est pas conféré dans son intégrité à la prêtrise, et il est des bénédictions réservées aux évêques.

§ II

Au-dessus de ces deux ordres de bénédictions et de celles même qui donnent aux choses un caractère sacré, à une hauteur infinie et à une dignité incomparable, s'élève la bénédiction par excellence, celle qui en porte par excellence et essentiellement le nom, l'auguste mystère de la Sainte Eucharistie.

Dans ce mystère, la parole divine prononcée par le prêtre n'élève pas seulement les choses de la nature à la dignité de choses sacrées, mais, faisant descendre l'opération du Saint-Esprit comme un feu dévorant et créateur sur l'offrande placée à l'autel, elle pénètre jusqu'au fond et y opère un changement substantiel. Elle transfère

cette offrande, de sa nature de pain et de vin, à la substance du corps et du sang du Fils de Dieu, unis à sa divinité, mystère de la transsubstantiation, dernier trait de l'amour et consommation de toute l'œuvre de Dieu.

La parole qui opère ce mystère est bien vraiment par excellence la parole divine dans toute sa puissance et son efficacité souveraine à laquelle rien ne résiste : *Quâ possit sibi subjicere omnia.*

Si le nom de bénédiction appartient à toute parole de Dieu opérante, ce nom convient à celle-ci dans un sens incomparablement élevé au-dessus de toutes les autres.

Aussi la Sainte Hostie en porte-t-elle le nom par excellence dans l'antique tradition : Ευλογια chez les Grecs, et *benedictio* (1) chez les Latins.

DE L'EXORCISME

Dans toutes les bénédictions s'exerce la souveraineté de Dieu sur les choses ; et, soumises à sa parole, elles en reçoivent les effets.

Mais cet empire de Dieu rencontre ici-bas et vient détruire le pouvoir tyrannique du démon dans ce monde créé pour l'homme et que le péché de l'homme lui a livré. C'est le fort armé qui garde ce qu'il a usurpé ; mais, dans les abaissements de son Incarnation, le Christ plus fort survient, lui arrache ses armes et renverse sa domination.

C'est pourquoi, avant les bénédictions, la Sainte Eglise, pour préparer dans les choses la prise de possession de la vertu divine, appliquant cette vertu victorieuse, en expulse d'abord les puissances diaboliques par l'exorcisme.

Quel sera le ministre de l'exorcisme ?

Comme le démon est un esprit d'orgueil, elle destine à ce ministère, pour le châtier et l'humilier davantage, non pas les Ordres supérieurs de sa hiérarchie, mais l'Ordre d'exorciste, placé dans les derniers degrés et que l'on a souvent conféré à des enfants.

(1) *Homilia sancti Cyrilli epis. Alex.* lectio VII Oct. Corporis Christi : « sic parvula *benedictio*..... »

Nous lisons dans la vie de saint Martin qu'ordonné exorciste après son baptême, ce grand vainqueur des puissances infernales prenait rang, dans l'église de Poitiers, parmi des enfants qui y avaient reçu le même Ordre.

Dans la même pensée, saint Charles Borromée aimait à ordonner exorcistes des enfants. Et, dans l'Eglise de Paris, l'usage s'était conservé, aux exorcismes de l'eau et du sel qui en précèdent la bénédiction, de réunir alentour du célébrant qui les prononce, les clercs enfants de chœur, les chanoines enfants ou chanoines *in minoribus*.

L'exorcisme, du reste, n'est pas prononcé expressément avant toutes les bénédictions, et souvent celles-ci le suppléent implicitement.

Faisons, à cet égard, une remarque sur une bénédiction singulièrement solennelle, et qui peut intéresser le lecteur.

Lorsque, aux consécrations d'églises, l'évêque prépare l'eau sainte mêlée de vin, de sel et de cendres, il prononce l'exorcisme sur l'eau et sur le sel. Mais la cendre n'est point exorcisée. Produit d'objets détruits par la combustion, elle porte la marque de la destruction finale de ce monde par le feu, destruction qui sera l'exorcisme suprême et universel; elle en présente déjà le symbole et porte en cela, par avance, le caractère de la condamnation dernière du démon et de la dernière abolition de son règne sur les éléments de ce monde.

APPENDICE II

AU CLERGÉ ET AU PEUPLE FIDÈLE

Hoc genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium.

A. — Autrefois

1. — Le monde antique nous est révélé par les textes et par les monuments, Suétone et Pompéi. Tout y est luxure, cruauté, tyrannie. Le démon en est le prince, *princeps hujus mundi*. Il s'en vante et, au désert, l'offre au Fils de Dieu comme un bien qui est à lui, *cui volo do illa* (1).

A ce monde antique a été substitué le monde chrétien. Quelles qu'en soient les défaillances, le contraste est frappant; comparons à Pompéi le peuple qui en habite aujourd'hui la région.

Comment s'est faite cette substitution? Comment le prince du monde a-t-il été dépossédé, *princeps hujus mundi ejicietur foras* (2)? Notre Sauveur nous l'enseigne : *hoc genus in nullo potest exire nisi in oratione et jejunio* (3) : cette race, et non seulement ce démon particulier, n'est chassée que par la prière et le jeûne.

2. — La grande prière est la *prière liturgique*, la prière de l'Eglise elle-même, plus puissante que la prière des particuliers ou même des pieuses associations, quelque puissantes et recommandées que soient dans l'Evangile la prière solitaire et la prière associée (4).

Or, la prière liturgique avait couvert le monde de ses foyers; les cathédrales, les collèges de clercs, les monastères, en étaient des centres florissants; les paroisses en étaient elles-mêmes vivifiées, et

(1) *Luc.* IV, 6.
(2) *Joan.* XII, 31.
(3) *Marc.* IX, 28. *Matth.* XVII, 20.
(4) *S. Ignat Epist. ad Ephes*, n° 5.

le prêtre assisté de ses clercs l'y célébrait le jour et la nuit (1). Le peuple tout entier s'y associait par la célébration du dimanche et des fêtes; à la fin du travail du soir il en goûtait le charme; les fidèles les plus zélés ou qui jouissaient de plus de liberté y prenaient une part plus assidue. Les veilles mêmes de la nuit étaient fréquentées par les chrétiens.

3. — Ce que la prière liturgique est à la prière dans l'Eglise catholique, *le jeûne* l'est à la pénitence.

Le jeûne a le caractère d'institution publique de la pénitence dans l'Eglise.

Or, quelle intensité de cette pénitence sacrée dans le monde chrétien dès l'origine! Les peuples s'y livrent à l'envi; chaque église a ses ascètes qui s'en font comme un ministère, et, dès que la liberté leur est donnée, les monastères se fondent et se multiplient; foyers de cette sainte et nécessaire pénitence, ils couvrent la terre; les abbayes, les humbles prieurés naissent de toutes parts; les villes et les campagnes les plus obscures en sont peuplées. C'est un ministère qui s'exerce partout au nom de l'Eglise catholique. Les peuples et toutes les familles des chrétiens s'y associent par les carêmes, les vigiles, les abstinences de chaque semaine.

L'empire du démon est abattu par la *prière* et le *jeûne*, la grande prière liturgique et le grand et public exercice du jeûne.

B. — Aujourd'hui

4. — Aujourd'hui, hélas! la prière liturgique s'est tue dans la plupart de ses antiques foyers; les cathédrales sont vides et silencieuses; les chœurs des basiliques, les collèges de clercs et de moines n'offrent plus qu'un reste affaibli de ce concert universel qui montait de la terre au ciel. La voix de l'Epoux et de l'Epouse dans le mystérieux colloque de la liturgie cesse de retentir, *cessare faciam ibi vocem sponsi et sponsæ.*

Aujourd'hui, le jeûne et l'abstinence disparaissent des mœurs des chrétiens, et, avec cet affaiblissement du jeûne, les affaires et les

(1) Pontif. rom., *Ordo ad synodum* : « *Omni nocte ad nocturnas horas surgite; officium vestrum horis certis decantate..... Quisque presbyter clericum habeat vel scholarem, qui cum eo psalmos cantet, epistolam et lectionem legat.* »

plaisirs mondains, jusque dans les saints jours du Carême, en effacent le souvenir.

5. — Et maintenant, jetant un regard sur le monde, écoutons les plaintes des pasteurs.

Partout, nous dit-on, la religion des peuples semble diminuer ; les régions, les paroisses qui se sont conservées telles qu'elles étaient il y a trente ans, cinquante ans, un siècle, sont une rare exception.

L'empire du démon, comme une marée qui s'était retirée et qui remonte vers les terres qu'elle avait délaissées, semble se reconstituer lentement, victorieusement, *datum est bestiæ bellum facere cum sanctis et vincere eos.*

Les prêtres manquent-ils de zèle et d'activité? non, certes : on crée, on multiplie les œuvres, les cercles, les groupements ; rien n'est plus louable ; mais les résultats ne sont pas proportionnés à l'effort et l'on ne parvient pas à arrêter victorieusement le progrès du mal.

6. — Les apôtres, lisons-nous dans l'Evangile, n'ont pu chasser le démon du corps d'un enfant : on l'amène à Jésus et il délivre l'enfant. Les apôtres demandent à Jésus quelle est la cause de leur impuissance : *Quare nos non potuimus ejicere eum?* Et Jésus leur répond : *Hoc genus in nullo potest exire nisi in oratione et jejunio.*

Ne semble-t-il pas entendre aujourd'hui nos pasteurs et nos prêtres redire amoureusement à Jésus la parole des apôtres et se plaindre de l'inefficacité relative de tant de zèle dépensé par eux? Jésus répond, et toute l'histoire du passé redit sa parole : *Hoc genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium.*

C. — Prions

7. — O Dieu, suscitez dans votre Eglise un renouvellement de l'esprit de prière et de pénitence : *Spiritum fletus et precum.*

Que vos prêtres et vos clercs raniment et rendent aux peuples la grande vie liturgique! Qu'ils relèvent la bannière du jeûne, de l'abstinence, de la pénitence! Qu'ils prêchent la pénitence par l'exemple qui, seul, en est la prédication efficace.

(Extrait du *Prêtre*, 28 août 1902.)

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'approbation v
Introduction xi
Préface xiii

LIVRE PREMIER

DE L'OFFICE DIVIN

Chapitre Ier. — Notions générales 1
Chapitre II. — La louange divine 4
Chapitre III. — De la lecture 11
Chapitre IV. — La prière 15
Chapitre V. — Disposition de l'office divin 21
Appendice. — De la langue liturgique 24

LIVRE II

DE LA SAINTE MESSE

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre Ier. — Des parties de la Sainte Messe 28
Chapitre II. — De la Messe des catéchumènes ou de l'instruction 30
Chapitre III. — De la Messe des fidèles ou du sacrifice 32

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre Ier. — Fonctions du sacerdoce à la Sainte Messe 40
Chapitre II. — Assistance des Ministres 45
Chapitre III. — Assistance et part du peuple 49

LIVRE III

DES TEMPS CONSACRÉS A DIEU

CHAPITRE Ier. — Du temps dans le dessein divin du salut des hommes.. 53
CHAPITRE II. — Du temps dans le service de Dieu..... 56
CHAPITRE III. — De l'année ecclésiastique et des fêtes. — De l'*objet* et de la *nature* des fêtes..... 57
CHAPITRE IV. — De la *solennité* des fêtes..... 64
CHAPITRE V. — De la semaine ecclésiastique..... 69
CHAPITRE VI. — Du jour et des heures ecclésiastiques..... 71

LIVRE IV

DES PERSONNES CONSACRÉES A DIEU

PREMIÈRE PARTIE. — Des clercs.

CHAPITRE Ier. — De l'habit ordinaire des clercs et de l'habit de chœur. De la *linéa*..... 79
CHAPITRE II. — Du *byrhus* ou vêtement supérieur..... 83
CHAPITRE III. — Des vêtements et insignes secondaires des clercs..... 87

DEUXIÈME PARTIE. — Des vêtements sacrés.

CHAPITRE Ier. — De l'aube, de la chasuble..... 93
CHAPITRE II. — Des autres insignes sacrés..... 97
CHAPITRE III. — De la dalmatique et de la tunique..... 99
CHAPITRE IV. — De la chape ou pluvial..... 101
CHAPITRE V. — Parements adaptés aux vêtements de lin..... 103
CHAPITRE VI. — Des vêtements particuliers de l'épiscopat..... 105
CHAPITRE VII. — Autres insignes de l'épiscopat..... 108
CHAPITRE VIII. — Du pallium..... 111
APPENDICE..... 113

TROISIÈME PARTIE. — Des religieux.

CHAPITRE Ier. — De l'habit monastique..... 114
CHAPITRE II. — Des vêtements des Ordres religieux proprement dits... 118
CHAPITRE III. — Des vêtements des religieuses..... 120

LIVRE V

DES LIEUX CONSACRÉS A DIEU

CHAPITRE Ier. — Des églises 123
CHAPITRE II. — Du cimetière 146
CHAPITRE III. — Des bâtiments ecclésiatiques 149
CHAPITRE IV. — Des édifices monastiques 158

LIVRE VI

DU MOBILIER SACRÉ

CHAPITRE Ier. — Des vases sacrés 165
CHAPITRE II. — Des linges sacrés 169
CHAPITRE III. — Des croix, des saintes reliques et des saintes images ... 171
CHAPITRE IV. — Des cloches 177
CHAPITRE V. — Des sièges mobiles et des pupitres 179
CHAPITRE VI. — Du luminaire 183
CHAPITRE VII. — Des tentures et des tapis 189

APPENDICE I 193
APPENDICE II 197

Imprimerie PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris-VIIIe.

DU MÊME AUTEUR

De l'Eglise et de sa divine constitution. — *Nouvelle édition.* Deux volumes de XVIII-276 et 240 pages. Chaque volume in-12 broché, 3 francs; port, 0 fr. 75. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris-VIII[e].

LETTRE DE S. ÉM. LE CARDINAL LANGÉNIEUX

archevêque de Reims.

Reims, le 4 octobre 1885, en la fête du Saint Rosaire.

Mon Révérend Père,

J'ai relu votre beau travail sur la *Constitution de l'Eglise*, et je viens vous renouveler les sincères félicitations que m'avait inspirées une première et rapide lecture.

Votre ouvrage sera, pour un grand nombre, une véritable révélation.

On connaît assez de l'Eglise les caractères ou les notes extérieures; mais on ignore trop généralement tout ce qu'il y a de divin dans sa constitution intime et dans sa hiérarchie. Vous nous l'enseignez, vous nous le révélez avec une science, je dirai même avec une sorte de dévotion qui échauffe le cœur après avoir éclairé l'esprit.

Vous prenez et traitez la question de haut. Après nous avoir montré la place de l'Eglise dans le plan divin; après nous avoir nommé les chefs de sa hiérarchie : Dieu, Jésus-Christ, le Souverain Pontife, les évêques, vous nous faites assister à la naissance et à la formation de l'Eglise dans le temps. C'est d'abord l'Eglise universelle qui nous apparaît dans la personne et le siège providentiel de celui qui en est le chef visible; l'autorité, la perpétuité, le principat de saint Pierre et de l'Eglise de Rome se déroulent à nos yeux dans une lumière qui les fait admirablement ressortir. Puis, passant du général au particulier, vous terminez par la description de ces églises partielles et secondaires qui sont les Eglises épiscopales et vous nous en exposez la constitution primitive, si belle dans sa simplicité, puis leurs développements successifs dans le cours des âges, enfin leur état actuel dont vous ne dissimulez pas les imperfections et les *desiderata*.

Voilà le cadre large et spacieux dans lequel vous avez su introduire tout ce que la théologie, les saints canons et l'histoire ecclésiastique renferment de plus intéressant et de plus précis sur un thème jusqu'ici trop peu connu et rarement traité dans son ensemble.

Je puis dire, pour mon compte personnel, que la lecture de votre travail m'a fait du bien; et qu'après avoir fermé le livre, me rappelant l'éloquente

apostrophe de Bossuet aux évêques de France : « La comprenez-vous maintenant, cette immortelle beauté de l'Eglise catholique où se ramasse ce que tous les lieux, ce que tous les siècles présents, passés et futurs, ont de beau et de glorieux? » J'ai répondu et je me suis écrié avec le grand évêque : « *Quam pulchra tabernacula tua Jacob!* Que vous êtes admirables sous vos tentes, enfants de Jacob! Quel ordre dans votre camp! quelle merveilleuse beauté paraît dans ces pavillons si sagement arrangés! Et si vous causez tant d'admiration sous vos tentes et dans vos marches, que sera-ce quand vous serez établis dans votre patrie! »

Il serait téméraire et d'ailleurs inutile de rien ajouter à de telles paroles. Mais avant de prendre congé de vous, je tiens à vous renouveler, mon Révérend Père, avec mes sincères félicitations, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

† Benoit-Marie,
archevêque de Reims.

LETTRE DE Mgr GAY

évêque d'Anthédon.

Cher et vénéré Ami,

Vous avez fait un bien beau livre. Je l'ai lu avec bonheur, avec profit surtout. Il faudrait que tous les évêques le connussent et qu'il devînt le manuel de tous les prêtres.

Vous exposez magistralement la constitution intime de cette Eglise catholique qui est le chef-d'œuvre de Dieu, et où, dès lors, son image paraît plus parfaite que dans tout le reste de ses ouvrages. Servi par votre esprit si élevé et si ferme, par votre foi si vive, par votre piété si ardente et si courageuse; muni d'une science vaste et profonde, puisée aux sources les plus pures, vous contemplez, dans son idéal divin, cette société unique qui, procédant d'abord de la Sainte Trinité, est l'extension vivante de Jésus-Christ, le continue tout entier sur la terre, et fait qu'il parle encore au monde, le gouverne en le sanctifiant et le mène à sa fin dernière. Aux clartés de ce jour surhumain, tout s'ordonne et s'explique : hiérarchie, pouvoirs, relations, ministères, permanence essentielle, modifications survenues.

On comprend tout en vous lisant, et tout ce que l'on comprend, on l'admire. Il résulte de cette étude, dans l'âme qui vous y suit, une adoration pleine de gratitude pour Dieu, qui, par le mystère de son Verbe incarné, a daigné se faire jusque-là « Dieu avec nous », notre Dieu, notre Père; on y puise, avec un amour sans mesure pour le Christ notre Rédempteur et notre Chef, une charité ardente pour l'Eglise où il vit par son Saint-Esprit et à laquelle on se sent, comme jamais, heureux et fier d'appartenir. Vous rendez vos lecteurs capables pour elle de tous les dévouements et affamés de tous les sacrifices.

D'une main sûre et puissante aussi, vous arrachez jusqu'aux racines ce malheureux naturalisme qui, pour notre énervement, notre honte et notre ruine, s'il se pouvait, s'est glissé, non autour de nous seulement, mais parmi nous, et qui jette tant d'ombres sur ce point capital de l'Eglise, de son origine, de sa nature, de sa constitution, de sa place et de sa mission parmi les sociétés humaines. A ce titre, votre livre est un remède efficace et opportun aux maux qui nous désolent. On y trouve les vraies armes pour combattre et finir d'abattre le libéralisme et ce qui reste encore de l'erreur gallicane dans un petit nombre d'esprits obstinés et aveugles. Vos pages sont un magnifique commentaire de cette constitution *Pastor æternus* qui est l'honneur et le plus beau fruit du Concile du Vatican. S'il arrive, par bonheur, que les politiques vous lisent, ils apprendront à quel point ils sont insensés et coupables en opprimant cette divine Epouse du Christ qui seule donne la vraie liberté, et en persécutant cette Mère surnaturelle qui ne vit et n'agit que pour le bien et le bonheur des hommes que Dieu lui a donnés pour fils.

Votre traité bien compris est pour attacher indissolublement tous les évêques du monde au Pape, Vicaire de Jésus-Christ, et tous les prêtres à leur évêque. Vous ouvrez ainsi, dans la famille de Dieu, une nouvelle et large source d'union. L'union! tout le monde en parle; tout le monde la désire, au moins dans l'Eglise. Quoi de plus désirable, en effet? Elle est le vœu suprême du Sauveur et la fin de son sacrifice. Mais elle ne se fera point hors de la vérité. Saint Augustin le disait, ajoutant que cette vérité qui fait l'unité, c'est le Christ. Léon XIII le répète. Qu'on dise donc la vérité; qu'on rende témoignage à Jésus-Christ, mais un témoignage intégral, sincère, vigoureux, public, exempt de pusillanimité et de respect humain, pur de tout alliage profane, un témoignage enfin tel qu'est l'œuvre publiée par vous. Là, dans cette foi simple, forte, enseignée et défendue par qui de droit, reçue par les fidèles et confessée par tous, est encore et sera toujours cette « victoire qui triomphe du monde » et de l'enfer, sauvant du genre humain tout ce qui veut bien être sauvé.

Je ne puis terminer cette lettre, cher et vénéré ami, sans vous remercier et vous bénir. Ah! qu'il vous eût béni après vous avoir lu, ce grand évêque de Poitiers, qui fut le cardinal Pie, et dont la sainte amitié est l'honneur de ma vie terrestre! Il savait tant l'Eglise! Il l'a si filialement aimée! Il l'a si vaillamment servie! En vous louant comme je le fais, il me semble être encore son auxiliaire et son organe.

† Charles,
évêque d'Anthédon,
ancien auxiliaire du cardinal Pie, évêque de Poitiers.

Arcachon, 7 mai 1885.

283
G786

18816

Grea A.
AUTHOR

La Sainte Liturgie
TITLE

DATE DUE	BORROWER'S NAME
FEB 1 1 1981	Dr Stker MAR 10 1981

283
G786

18816

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709